

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 19 novembre 2020



ORDRE DU JOUR

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
- 3. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire**
- 4. Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 5. Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride**
- 8. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues**
- 9. Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)**
- 10. Questions diverses**

Président de séance			
David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante			
Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Virgile CHASSAGNON	X		
Pascale HOFFMANN	X		
Thierry KLEIN		X	
Isabelle KRZYWKOWSKI	X		
Sophie LAMBERT-LACROIX			
Véronique MOLINARI			Jean BRETON
Frédéric NOEL			Virginie ZAMPA
Zineb SIMEU-ABAZI	X		
Nicolas TERZI	X		
Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET	X		
Jennifer BUYCK	X		
Fanny COULOMB	X		
Gwenaël DELAVAL	X		
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Gabriel BUCHE	X		
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Souad HOUAMA	X		
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA	X		
Richard MONVOISIN	X		
Personnalités extérieures			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Catherine BOLZE (T)			
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Véronique GHIGLIONE (T)			
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Marc FRUSTIE			
Didier PINEL			

Collège D : Étudiants			
Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Antonin BECKER (T)			
Zoé DUBOIS-MAYET (S)			
Bartimée BOSSON (T)	X		
Elsa DURIEZ (S)			
Hanane BOURKHA (T)	X		
Thomas DAL BO (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Gregor DAVID (S)			
Martin COSTE-CLEMENT (T)	X		
Yasmine TOUHAMI (S)	X		
Noémie DUTILLEUL (T)	X		
Salaheddine MOKHTARI (S)			
Alexis FAYOLLE (T)	X		
Benjamin PELLIEUX ABRAM (S)			
Marie FERNANDEZ (T)			
Mathis MORIN (S)			
Sacha GOUILLET-VEUX (T)			
Clara ARDOUIN (S)			



Collège D : Étudiants (suite)			
Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Jason GUERINOT (T)			Noémie DUTILLEUL
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Nathan JAEGER (T)			
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)	X		
Charlène DELACOUR (S)			
Loona MOURENAS (T)	X		
Ali BOUZIANE (S)			
Olivier OCCELLO (T)	X		
Juliette BODIN (S)			
Elise PAUCOD (T)			Loona MOURENAS
Diane IVALA-MENDOME (S)			
Hugo PREVOST (T)	X		
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)			
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			
Emeline TRASBOT (S)			

Invités permanents			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique		X
Yassine LAKHNECH	Président de l’UGA		X
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d’administration	X	
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Pierrick BEDOUCH	Vice-président Vie étudiante		X
Martin OUDART	Vice-président Etudiant	X	
Marc ODDON	Chargé de mission Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé		X
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission Démarche compétences	X	
Jacky GHODBANE	Agent comptable		X
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué Formation	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Océane DA COSTA RODRIGUES	Assistante à la Direction Générale Déléguée Ressources Humaines, aide à l’organisation	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEFI ou son adjointe	X X	
Anne BOITARD	Directrice adjointe de la DMAP		X
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe	X X	

Invités permanents (suite)			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe	X	
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
David ZIJP ou son représentant	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant	X	
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP	X	
Irène LAURENT	Directrice des études pour le second cycle de l'IEPG		X
Simon GODARD	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
Philippe GRANDVOINNET	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG	X	
Kévin SUTTON	Administrateur provisoire de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
Lionel FILIPPI	Administrateur provisoire de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie		X
Yannick VALLEE	Administrateur provisoire de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant	X (Grégory VIAL)	
Invités ponctuels			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Anne-Cécile PERRET	Présentation du point CUEF	X	
Sylvie FAURE	Présentation du point Licence STAPS Hybride	X	
Caroline WEST	Présentation des points SDL	X	
Véronique JUDE	Directrice de l'UFR LE – Invitée dans le cadre du vote de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation	X	
Gilles HENRI	Directeur de l'UFR PhITEM – Invité dans le cadre du vote de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation	X	
Yves MARKOWICZ	Directeur du DLST – Invité dans le cadre du vote de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation	X	

Cette séance se déroule au moyen d'une visioconférence.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

→ Par David DECHENAUD et Martin OUDART

- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
- 3. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire**
- 4. Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 5. Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride**
- 8. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues**
- 9. Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)**
- 10. Questions diverses**

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Projet de motion relatif à la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)**

Pour exprimer l'inquiétude de la communauté en matière d'appréciation de cette loi.

Projet de motion à élaborer avec les élus volontaires

Motion soumise au vote de la CFVU du 26 novembre 2020

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Composition de la CFVU**

Démission de Florence CHARBONNIER, remplacée par Frédéric NOEL

Démission de Karine HERTZLER, remplacée par Gabriel BUCHE

Démission d'Anaële SOTTY, remplacée par Zoé DUBOIS-MAYET

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- Rappel : Modification du calendrier des CFVU**

Ajout d'une séance le mardi 15 décembre 2020

Novembre			Décembre			Janvier		
1	D	Toussaint	1	Ma		1	V	Tour de l'an
2	L		2	Me		2	S	
3	Ma		3	J		3	D	
4	Me		4	V		4	L	
5	J		5	S		5	Ma	
6	V		6	D		6	Me	
7	S		7	L		7	J	
8	D		8	Ma		8	V	
9	L		9	Me		9	S	
10	Ma		10	J		10	D	
11	Me	Armistice	11	V		11	L	
12	J		12	S		12	Ma	
13	V		13	D		13	Me	
14	S		14	L		14	J	CFVU
15	D		15	Ma	CFVU	15	V	
16	L		16	Me		16	S	
17	Ma		17	J	(CFVU)	17	D	
18	Me		18	V		18	L	
19	J	CFVU	19	S		19	Ma	
20	V		20	D		20	Me	
21	S		21	L		21	J	(CFVU)
22	D		22	Ma		22	V	
23	L		23	Me		23	S	
24	Ma		24	J		24	D	
25	Me		25	V	Noël	25	L	
26	J	CFVU	26	S		26	Ma	
27	V		27	D		27	Me	
28	S		28	L		28	J	
29	D		29	Ma		29	V	
30	L		30	Me		30	S	
			31	J		31	D	

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

SECTION DISCIPLINAIRE

- **Art. 53 du Décret n° 2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts**

« Le conseil académique constitué en sections disciplinaires exerce, en premier ressort, le pouvoir disciplinaire à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers ».

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Section disciplinaire usagers incomplète**

- deux professeurs des universités de sexe masculin,
- un maître de conférences ou assimilé de sexe masculin.

- **Section disciplinaire enseignants-chercheurs et enseignants incomplète**

- un professeur des universités de sexe masculin,
- un professeur des universités de sexe féminin,
- un enseignant du second degré de sexe féminin.



Organisation pédagogique dans le contexte sanitaire

Cadre général

Cadre national

- ▶ Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042475143>
- ▶ Circulaire et FAQ MESRI du 30 octobre

Principes généraux

- ▶ Les enseignements dispensés aux étudiants, apprentis, stagiaires de la formation continue doivent être délivrés à distance.
- ▶ Exceptions possibles :
 - Sur autorisation rectoriale : activités pratiques nécessitant l'utilisation d'équipements ou de produits spécifiques ou apprentissage d'un geste professionnel requérant un encadrement pédagogique en présentiel.
- ▶ Stages maintenus
- ▶ Sorties terrain annulées en raison des restrictions de circulation
- ▶ Maintien des services prévisionnels d'enseignement des E-EC et vacataires d'enseignement

Une adaptation progressive

		Semaine du 2/11	à partir du 9/11
Formation initiale et continue et apprentissage	CM et TD	À distance, si équipe pédagogique prête, sinon suspendus ou reportés	À distance
	TP	À distance, si équipe pédagogique prête, sinon suspendus ou reportés	Autorisation par le recteur de région
Examens		Possibilité de maintien, si convocation formelle	Souhait de maintenir en présentiel
Stages		Maintenus, même condition que pour l'organisation du travail	Maintenus, même condition que pour l'organisation du travail
Sorties de terrain		Annulées	Annulées sauf si conditions de circulation le permettent
Activités sportives et culturelles relevant de la formation universitaire		Suspendues ou reportées	Autorisation par le recteur de région
Activités sportives et culturelles de loisir		Suspendues ou reportées	Suspendues
Activités sportives et culturelles scolaires		Restent accueillies	Restent accueillies

Demandes de dérogations pour les TP

A la suite de la parution du décret :

Recensement des demandes des composantes et centralisation VP Formation

- Environ 600 demandes
- Acceptées par le Recteur pour la plupart (1 première demande suivi de précisions sur les refus + quelques ajouts)
- Exigence stricte de décrire les matériels indispensables se trouvant sur le site (filtrage interne puis regard attentif du Recteur) = TP au sens du décret et non au sens des règlements des études.
- Exigence de limiter la présence des étudiants à 1 journée ou 2 demi-journées par semaine sur le site : réaménagement des EDT
- 50% de capacité stricte dans les salles de TP
- Gestion des autorisations de déplacement (extraction ADE validé préfecture)
- arrêté pris par Recteur

Mobilités internationales :

Toutes les mobilités (Europe et reste du monde) restent autorisées par l'UGA sous réserve que les 4 conditions suivantes soient toutes remplies

- 1- Les **frontières du pays sont ouvertes et les liaisons aériennes rétablies** à la date du départ de l'étudiant. L'étudiant communique ses dates de départ et références de vol à sa composante ;
- 2- les **conditions sanitaires** (tests, quatorzaine obligatoire ...), de sécurité et de circulation dans le pays sont connues et compatibles avec le projet de mobilité d'étude ou de stage - L'étudiant assume à sa charge l'intégralité des frais occasionnés par sa mobilité, y compris de retour en France en cours de semestre
- 3- les **conditions d'accueil et d'enseignement** dans l'université partenaire, y compris en 100% distanciel, ou les conditions d'exercice du stage ont été vérifiées et validées par la composante en amont du départ
- 4- l'étudiant a soumis à sa composante un "**plan B**" en cas d'impossibilité d'effectuer la mobilité (étude ou stage), dont les modalités de réalisation seront validées par la composante et conformes au protocole sanitaire en cours (pour les stages, le télé-travail possible est possible si les modalités de réalisation du stage ont été validées par la composante)



Services aux étudiants dans le contexte sanitaire

Par Martin OUDART

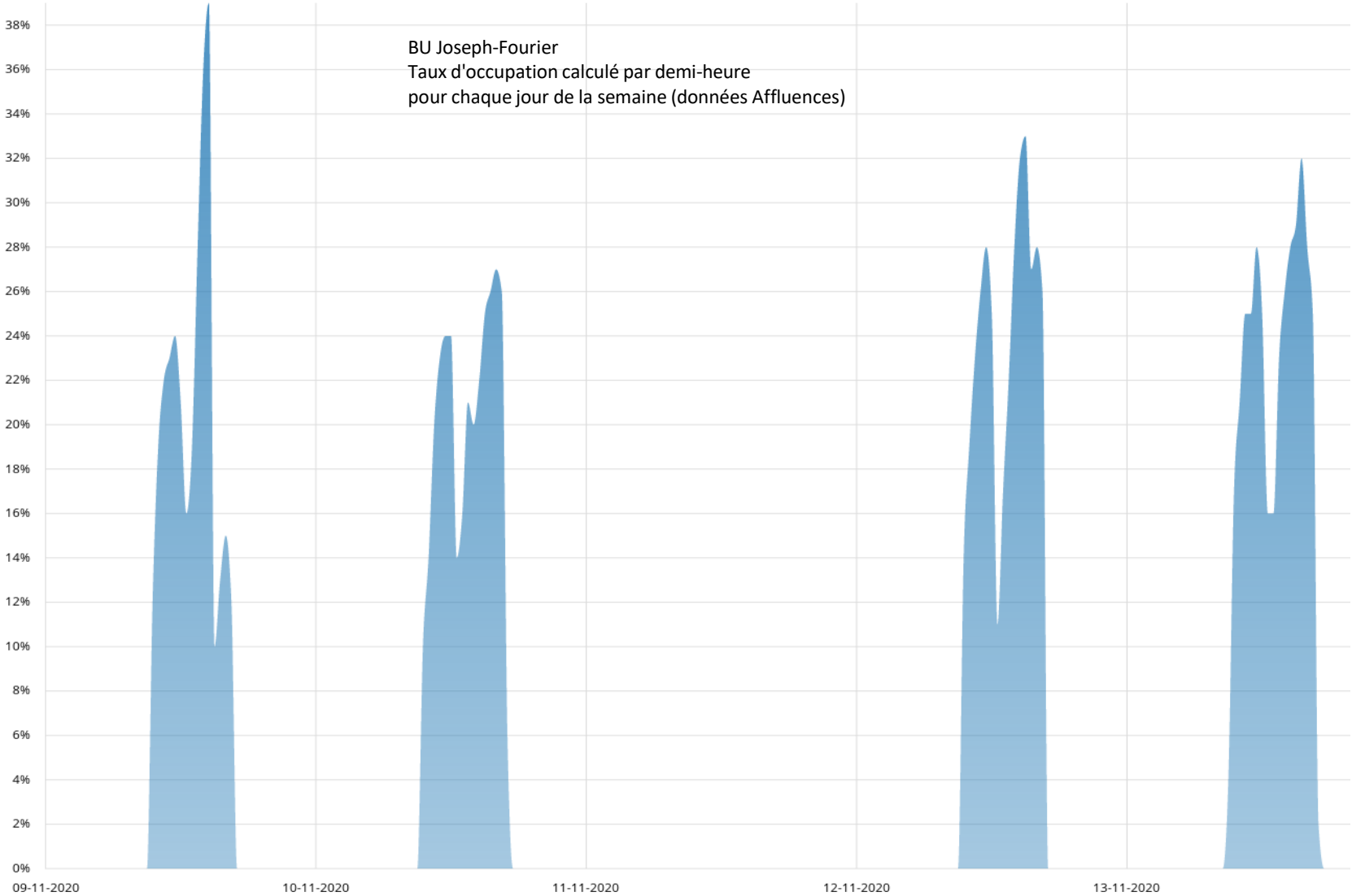
Ouvertures de salles de travail à la réservation des étudiants

- ▶ BU centrales ouvertes avec système de réservation (via Affluences) opérationnel depuis lundi 9/11 (cf. diapo BU) et postes informatiques à disposition
 - BUDL : plus de 30 postes fixes, 10 ordinateurs portables, 10 tablettes ;
 - BUJF : plus de 70 postes fixes, 10 tablettes ;
 - BUMP : une douzaine de postes fixes, 10 ordinateurs portables, 10 tablettes.

- ▶ Espaces mutualisées mis à disposition avec système de réservation sur ADE booking par blocs de ½ journées :
 - Salle informatique mutualisée : LSI - Lieu : Bâtiment Stendhal K, rez-de-chaussée
 - Amphi 2 -Hall Nord Stendhal, avec bonne couverture wifi (80 places en mode covid)
 - Horaires 9h-17h avec 2 plages de réservation possibles : de 9h à 13h et 13h à 17h
 - Depuis le 12/11 : 23 demandes sur ces espaces via ADE booking

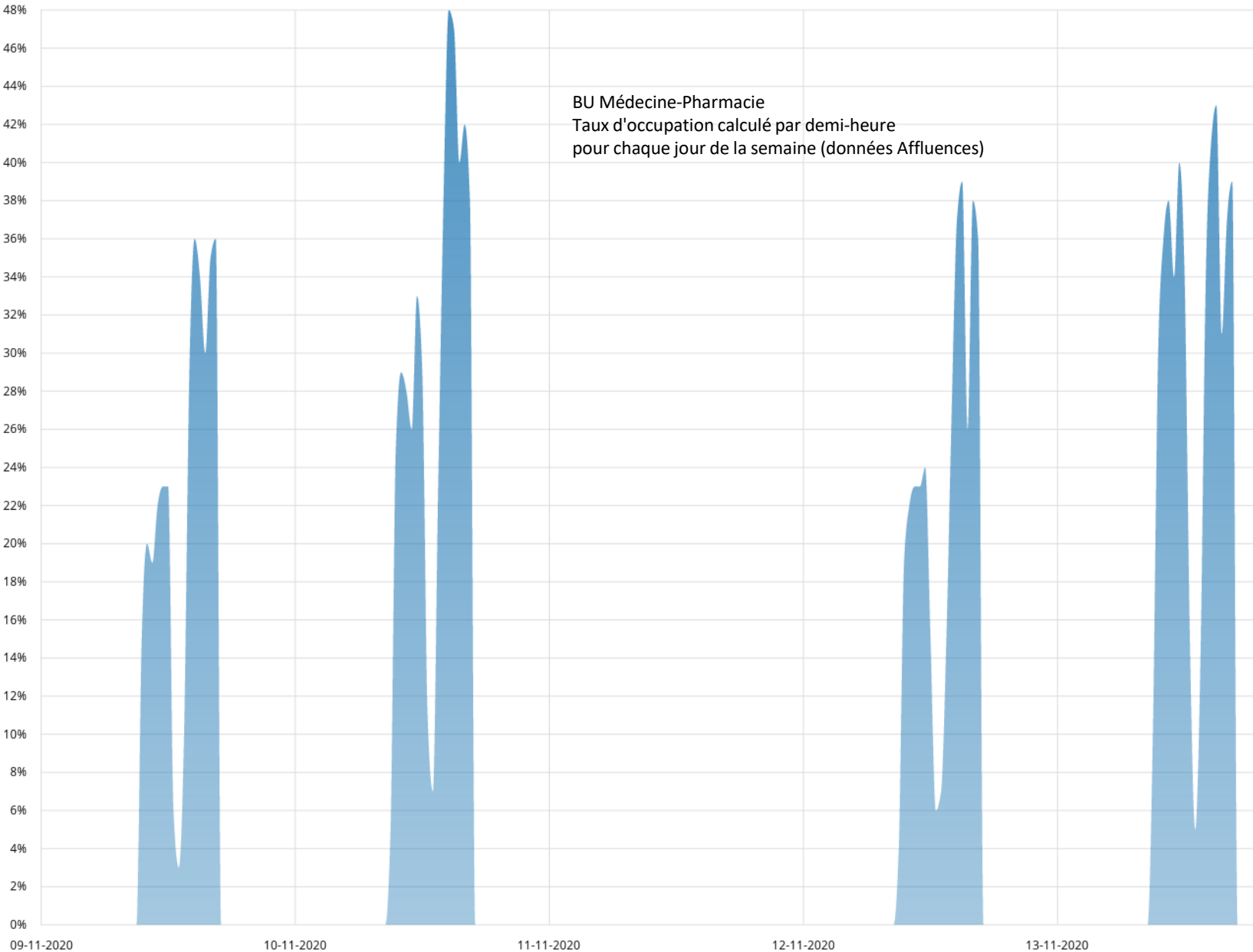
Jour	lundi	Date	Entrees 2020	Taux d'occup max
mardi		09/11/2020	480	39%
mercredi		10/11/2020	472	27%
jeudi	vendredi	11/11/2020	0	
total semaine		12/11/2020	527	33%
		13/11/2020	480	32%
			1959	

11 novembre férié
confinement COVID19 à partir du 30/10/2020



Jour	Date	Entrees 2020	Taux d'occup max
lundi mardi	09/11/2020	339	36%
mercredi	10/11/2020	399	48%
jeudi vendredi	11/11/2020	0	
total semaine	12/11/2020	349	39%
	13/11/2020	410	43%
		1497	

11 novembre férié
confinement COVID19 à partir du 30/10/2020



Suivi du nombre d'entrées et du taux d'occupation des trois principales BU

auteur du rapport : Marion Etasse - Mission d'Aide à la Décision - DGD BAPSO

date de création du rapport : 16/11/2020

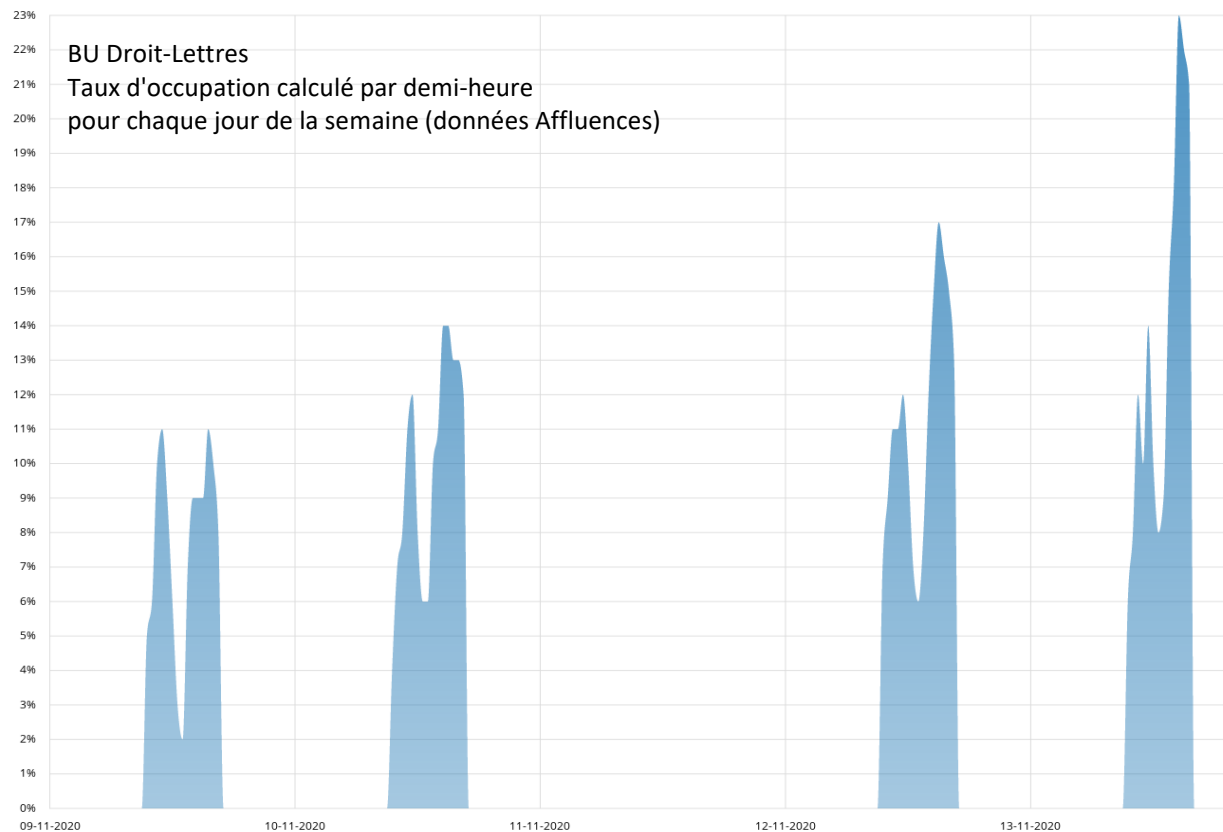
sources de données : Affluences et système d'informatique décisionnelle BAPSO (SAP Business Objects)

Les taux d'occupation prennent en compte le nouveau dispositif avec les espaces fermés et la condamnation d'une chaise sur deux. Donc même si nous étions à 95% de taux d'occupation, nous serions toujours conformes à la demande du Ministère.

BU Droit-Lettres

Jour	Date	Entrees 2020	Taux d'occup max
lundi	09/11/2020	330	12%
mardi	10/11/2020	321	15%
mercredi	11/11/2020	0	
jeudi	12/11/2020	392	18%
vendredi	13/11/2020	429	25%
total semaine		1472	

11 novembre férié
confinement COVID19 à partir du 30/10/2020



Salles ouvertes en composantes (Grenoble)

		Nombre de salles	Nombre de places	Nombre de demandes des étudiants
ARSH	Salles précarité numérique (total des deux lignes ci-dessous)	1	40	env 20 demandes de rdv par jour
	Salles avec des postes informatiques	bibliothèque	6	
	Salles pour accès wifi	bibliothèque	34	
IUGA	Salles précarité numérique (total des deux lignes ci-dessous)	3	80	14
	Salles avec des postes informatiques	2 (1 dans le bât GEO et 1 dans le bât URBA), Ouvertes depuis le lundi 16/11, toute la journée, 5j/5, sur réservation.	10 places * 2 salles	7 à ce jour (16/11)
	Salles pour accès wifi	1 (amphi du bât GEO), Ouvertes depuis le lundi 16/11, toute la journée, sur réservation, 5j/5	60 places	7 à ce jour (16/11)
PHITEM	Salles précarité numérique (total des deux lignes ci-dessous)	1salle (espace multimédia)	35	
	Salles avec des postes informatiques		9 postes info	
	Salles pour accès wifi		26 places	

SHS, ECO, CUEF, LE, LLASIC :
appui à ce stade sur offre mutualisée
LLASIC : Réflexion en cours
ICM/piste Stendhal si nécessaire

Remontées en attente :
IUT1, IUT2, IAE, Polytech, Droit
Santé, IM2AG, Chimie-Biologie,
INSPE
DLST : 1 salle – précisions
nombre de places et de
demandes à venir

Salles ouvertes en composantes (Valence)

		Nombre de salles	Nombre de places	Nombre de demandes des étudiants
DSDA BIB RABELAIS	Salles précarité numérique (total des deux lignes ci-dessous)	2	20	0
	Salles avec des postes informatiques	1	6	0
	Salles pour accès wifi	1	14	0
DSDA BRIFFAUT	Salles précarité numérique (total des deux lignes ci-dessous)	1	28	3
	Salles avec des postes informatiques	1	8	1 + 2
	Salles pour accès wifi	1	20	0

- ▶ Réflexions en cours dans le bâtiment Marguerite Soubeyran (salle informatique) + dans la MDE (pour accès Wifi)
- ▶ Remontée en attente : IUT Valence

Précarité numérique - étudiants

- ▶ Dispositif de Prêt de matériel informatique : Etat de la demande 298 / 240 matériel (Etat lundi 16/11 matin) : stock « virtuellement » épuisé
 - 141 remises de matériel (iCampus Welcome center Grenoble / MDE Valence) / 82 en attente de retrait
 - Relance des étudiants en cours, à venir : process de réaffectation si besoin non avéré ou délai dépassé
 - 75 en cours d'instruction
 - Priorisation vues avec composantes ()
- ▶ Commande de 300 pièces, 3 fournisseurs avec le soutien de la fondation UGA et financement CVEC et 600 pièces budgétées (Idex)
 - Livraisons des premières pièces semaine du 23/11
 - Livraison prévue pour Valence de 10% à affiner selon les besoins remontés
- ▶ Connectivité
 - Mise à disposition de SIM 4G via les composantes
- ▶ Résidences CROUS
 - Remontée des dysfonctionnements Ouest, Clacton auprès de la DG CROUS : intervention du prestataire, pas de nouveaux signalements

Sim 4G

	Nombre de demandes des étudiants	Nombre commandées	Nombre livrées
ARSH	Liste en cours d'investigation	23	16
CUEF	4	4	0
DSDA	8	8	8
ECO	28	28	28
IUGA	12	12	En cours
LE	12	12	0
PHITEM	100 demandes (à affiner)	20	
SHS	33	29	6
Total	140	87	28

Retours en attente :

- Chimie-Biologie
- DLST
- Droit
- IAE
- IM2AG
- INSPE
- IUT Valence
- IUT1
- IUT2
- LLASIC
- Polytech
- Santé

Organisation Vie Etudiante

- ▶ **Coordination permanente CROUS - UGA**
- ▶ **Comité évènements et animations de la vie de campus** objectif de maintenir le lien social
- ▶ **Comité éditorial VE** coordonné par la Direction de la communication

**Informations
centralisées sur le
site iCampus**

 budget budget Quelles dépenses prévoir et faire des économies ? Quelles aides en cas de fins de mois difficiles ? Trouver un job adapté à mes études...	 logement accommodation <u>Préparer sa recherche de logement,</u> <u>décrypter une annonce, les offres,</u> <u>connaître ses droits...</u>	 transports transports Toutes les solutions pour sa mobilité, se repérer dans l'Agglo et les campus et rentrer les week-ends...	 vie pratique practical life Trouver le resto U le plus proche, payer ses repas, se connecter à internet, se repérer dans les campus et l'agglo....
 santé bien être health & well-being Bien dans son corps et dans sa tête ! L'offre de soins, les démarches pour l'assurance maladie, des conseils en nutrition...	 vie associative community life Rencontrer les assos, concrétiser vos idées, participer à la vie citoyenne et à l'animation des campus...	 sports sports Pour le plaisir ou dans le cadre des études, sur la piste du stade ou les pentes enneigées, à chacun son activité !	 culture culture Découvrir l'offre culturelle universitaire et de l'agglo, les lieux de pratiques et tous les bons plans...

Santé

▶ Valence : Centre Santé Jeune

- baisse des sollicitations et des activités médicales ou infirmières
- téléconsultations et accueil sur site dans les horaires habituels
- Entretiens psy : téléphone ou sur site selon les possibilités du jeune et l'analyse des psychologues. Possibilité d'intensifier si besoin
- Accueils en groupe suspendus = remplacés par ateliers en individuel sur site

▶ Grenoble : Centre de Santé Universitaire

- Fonctionnement normal, horaires et personnels inchangés, baisse de fréquentation
- centre presque reste ouvert 2j/semaine.
- Prise en charge psychologique : 4 psychologues avec mixte présentiel/téléphone, un vacataire psycho anglophone au CSU (1 demi-journée toutes les 2 semaines)
- Permanence infirmière dans 4 Résidences CROUS hors campus à partir de cette semaine : La Tronche, Rabot, MDE, Village olympique. Objectif: lien avec étudiants en résidence sur tous les thèmes de santé. Permanence 1 fois/semaine dans chaque Résidence (jours et heures en cours de réflexion)

▶ Centre de dépistage MACI

- Moins de passage => ouverture uniquement le matin

▶ Ligne d'écoute étudiante : initiative en cours pour expérimentation au 24 novembre, discussions UGA/CROUS lancées pour accompagnement

▶ Les dispositifs d'auto-signallement des personnels et des étudiants demeurent actifs. L'auto-signallement continuera d'avoir valeur de justificatif d'absence pour les étudiants.

Situation CROUS et précarité sociale/alimentaire

► CROUS

- Evolution des sites de vente à emporter
- Référents étudiants en résidence pour phoning (conditions de travail, lien social, activités...)

► Précarité alimentaire

- Dispositif du repas à 1€ pour les étudiants boursiers, possibilité d'en avoir 2 par jour/ 1 passage
- AGORAE : Reprise distribution alimentaire en résidence + fonctionnement normal de l'épicerie

► Précarité sociale

- Réflexion en cours sur le sujet des étudiants non boursiers en situation de grande précarité (perte d'emploi, chute des valeurs de devises ...)
- Guichet social unifié :
 - 80% d'entretiens supplémentaires / 70% de financement attribué supplémentaires entre 2019 et 2020

Enquête conditions de VE en confinement

► OVE : Améliorations de la base d'enquête du 1^{er} confinement en cours

- Meilleures identifications des sujets précarité notamment numériques
- Inclusion par rapport à la première enquête
 - Questions sur les attentes des étudiants
 - volet activités (culture sport) et sociabilité
 - Volet santé et isolement
 - Propositions de questions par la DOIP sur décrochage

► G-INP – lance son enquête

- Des parties seront communes pour une remontée d'informations communes

Virginie ZAMPA : Peut-on considérer dès à présent que les dérogations pour organiser certains cours en présentiel seront valables également au mois de décembre ?

David DECHENAUD : Nous ne pouvons pas en être sûrs dans la mesure où le décret n'est valable que jusqu'au 1^{er} décembre. Si le contexte sanitaire n'évolue pas défavorablement et qu'un nouveau décret permet d'organiser des TP en présentiel, nous solliciterons les composantes avant de demander au recteur de prolonger les dérogations. Si le cadre s'assouplit, nous ferons un deuxième recensement pour voir ce que l'on peut mettre en place à partir de décembre.

Virginie ZAMPA : Nous sommes partis du principe que ce qui relève du contrôle continu reste à distance. Les étudiants SAH ayant besoin d'un scripteur pourraient-ils passer leurs épreuves de contrôle continu dans les locaux de l'université ?

David DECHENAUD : Le décret rend possible la tenue des examens en présentiel, y compris les examens de contrôle continu. La composante peut faire le choix de tenir les examens de contrôle continu à distance, si le règlement d'études le permet avant que nous l'ayons modifié, ou de les maintenir en présentiel. Dans l'hypothèse où il ne serait plus possible d'organiser les examens en présentiel, le Vice-président en charge des Ressources humaines a demandé une analyse aux services des ressources humaines et aux services juridiques pour envisager la possibilité de demander aux vacataires secrétaires-scripteurs de se rendre au domicile de l'étudiant. Je ferai parvenir dès que possible les informations à ce sujet à toutes les composantes.

Virginie ZAMPA : Peut-on organiser un examen en présentiel pour les étudiants SAH et en distanciel pour les autres étudiants ?

David DECHENAUD : Le ministère est en train de prendre des positions

pour les contrôles terminaux mais n'en a pas pris pour les contrôles continus. Le principe consiste à prévoir les mêmes modalités d'examens pour une cohorte d'étudiants, de façon à ne pas créer de rupture d'égalité. La réglementation ne nous permet pas actuellement de prévoir un examen à distance pour certains étudiants, et en présentiel pour d'autres. En revanche, les examens sont aménagés pour les étudiants porteurs de handicap selon des modalités arrêtées par le Président – et ce indépendamment du contexte sanitaire, ce qui permet de proposer à ces étudiants des examens distincts de ceux proposés aux étudiants qui ne sont pas porteurs de handicap.

Virginie ZAMPA : Je rencontre des problèmes de connexion au VPN pendant les visioconférences Zoom.

David DECHENAUD : Effectivement le VPN a des conséquences sur la stabilité des connexions. Il est recommandé de se connecter au VPN uniquement lorsqu'on en a besoin. La DGD SI est bien saisie de la question, et s'interroge sur le successeur du VPN.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Les premières semaines ont été très compliquées. Nous avons reçu trois contre-ordres sur les manières de faire remonter les demandes en numérique, ce qui a soulevé beaucoup de questions et a suscité énormément de fatigue pour les personnels, avec l'impression que la situation sur le terrain n'était pas du tout envisagée concrètement. Les problèmes de connexion des étudiants ne sont pas réglés car hier 3 de mes étudiants en cité universitaire ont été déconnectés en plein cours. Nous sommes très inquiets de la situation personnelle et psychique des étudiants. Il me semble que le recrutement d'un vacataire en psycho est très insuffisant par rapport à la situation réelle. Je pense qu'il faudrait adresser une information beaucoup plus fine aux étudiants concernant les symptômes et les conséquences possibles, ainsi que les possibilités qu'ils ont de se faire entendre. Les personnels sont très démunis dans ces situations et il faudrait peut-être

songer à les informer également pour les aider à répondre à ce genre de demandes des étudiants. Par ailleurs, pourrait-on envisager de mettre en place une charte de bonne conduite des enseignements ? Notamment pour rappeler que les étudiants ne peuvent pas passer des heures durant devant des écrans et pour mettre en place une pause d'environ 15mn entre deux cours. Je souhaiterais qu'une enquête soit menée sur le temps que passent les étudiants devant des écrans.

Zineb SIMEU-ABAZI : Certains étudiants utilisent des logiciels spécialisés. Lors du premier confinement, ils pouvaient accéder à ces logiciels depuis leurs ordinateurs. L'UGA peut-elle à nouveau acheter des licences ou mettre en place une machine virtuelle afin que les étudiants puissent utiliser ces logiciels spécialisés ?

David DECHENAUD : Je ferai remonter cette demande à la DGD SI. Il faudra faire un recensement des logiciels concernés. Il n'y a aucune objection à reprendre des licences lorsque cela est nécessaire. Par ailleurs, le décret permet l'ouverture de salles informatiques et un certain nombre de TP ont lieu en présentiel en raison de l'utilisation d'un logiciel spécialisé.

Hugo PREVOST : La situation des étudiants consiste actuellement en une extrême précarité et en une extrême faiblesse psychologique due aux confinements. Nous avons alerté la direction du CROUS des problèmes de connexion internet, qui ne sont pas résolus dans certaines résidences. Je pense qu'il serait du rôle de l'UGA de distribuer des clés 4G rapidement pour permettre aux étudiants de suivre leurs cours. Par ailleurs, il faut renforcer les dispositifs de suivi psychologique par des professionnels. Concernant les examens, il faut permettre un traitement personnalisé à l'égard des étudiants qui se trouvent en détresse face à la situation, de plus en plus nombreux. Les services sont surchargés et les étudiants ne parviennent pas à avoir de rendez-vous avec l'accueil handicap ou la composante. Il faut fluidifier les démarches : les

dispositifs existent mais leur accès est compliqué.

David DECHENAUD : Nous pouvons facilement répondre à des demandes de clés 4G. Pour les ordinateurs, le processus est plus long.

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Lancement de 3 groupes de travail :**
 - politique des langues
 - politique ETC
 - périmètre du contrôle de cohérence des RDE et MCCC par la CFVU-EPE

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- périmètre du contrôle de cohérence des RDE et MCCC par la CFVU-EPE

Art. 49 statuts UGA

« **La commission de la formation et de la vie universitaire**

2. Evalue la cohérence globale des règlements des études, des modalités de contrôle de connaissances et du calendrier des examens, des jurys ou des inscriptions »

Art. 72 statuts UGA

« **Les établissements composantes**

18. Définissent, en les portant à la connaissance de l'EPE, le règlement des études, les modalités de contrôle de connaissances... »

Art. 73 statuts UGA

« **Les CSPM**

22. Définissent le règlement des études, des modalités de contrôle de connaissances pour les formations qu'elles portent dans un cadre défini par l'EPE ».

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
→ Reporté à une prochaine séance
3. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire
4. Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)
5. Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés
6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés
7. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride
8. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues
9. Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)
10. Questions diverses

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020
3. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire**
→ Par David DECHENAUD
4. Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)
5. Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés
6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés
7. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride
8. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues
9. Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)
10. Questions diverses



Modalités alternatives

Objectifs

- Maintien du présentiel selon le contexte sanitaire
 - MCCC normales compatibles avec les consignes sanitaires
 - Aménagements envisagés : périodes d'examens, salles.
- Passage en distanciel recommandé notamment pour les cohortes importantes avec mise en place de mesures garantissant l'accès au numérique
- Plusieurs modalités possibles au sein de l'établissement ou d'une composante
- Modalité unique pour l'examen d'une même cohorte
Exception obligatoire pour étudiants isolés Covid aux 2 conditions suivantes DGESIP pour la session de substitution :
 - le jury s'assure de la comparabilité des sujets;
 - les conditions de composition sont les mêmes.

Principes généraux

- Le contrôle de l'assiduité en cours et TD (hors alternants) est suspendu pendant les périodes d'enseignement à distance. La présence aux examens emporte assiduité.
- L'impossibilité de tenir l'ensemble des examens en présentiel doit être constatée par le VP formation pour proposer au président de déclencher l'usage des MCCC alternatives. Situation actée pour les examens du semestre 1.

Les possibilités d'adaptation des épreuves des examens – Proposition initiale non soumise au vote

- Evolution du ratio évaluation contrôle terminal (CT) et contrôle continu (CC), sous réserve de maintenir une évaluation terminale pour les publics empêchés et en s'efforçant de maintenir les équilibres existants
- Transformer une évaluation prévue en CC en évaluation unique
- Transformer une évaluation orale en évaluation écrite et vice-versa
- Favoriser l'évaluation sous forme de rendu de travaux pouvant être sous forme numérique. Le délai de prise en compte du sujet et de remise doit être suffisant pour tenir compte des contraintes d'accès à Internet. Si le devoir doit être réalisé dans une durée déterminée (tenant compte du contexte dégradé de composition), en ce cas le sujet doit être en ligne 30 minutes avant le début de la composition et l'heure fixée pour la remise doit être suivie d'une tolérance de 30 minutes. Une modalité de remise alternative à la plate forme doit être identifiée.
- Prévoir un allègement des évaluations prévues en CC ou en CT (pouvant prendre la forme d'un questionnaire en ligne)
- Organiser une évaluation à l'échelle de l'UE (en lieu et place d'évaluation(s) à l'échelle de chaque E) ou à l'échelle de plusieurs UE (en lieu et place d'évaluation(s) à l'échelle de chaque UE)
- Remplacer un stage obligatoire à l'étranger, dont l'accès est refusé, par une autre modalité d'évaluation
- Neutraliser totalement ou partiellement une UE, en cas d'impossibilité totale d'évaluer celle-ci

Gwenaël DELAVAL : Il faut favoriser le plus possible les examens en présentiel, quitte à aménager les calendriers des examens. Certaines directions de composante demandent de faire la majorité des examens à distance, sans consultation réelle des enseignants. Parmi les possibilités d'adaptation citées dans cette dernière diapositive, certaines d'entre elles vont être imposées par des directions de composante aux enseignants sur le terrain. Nous souhaitons que les enseignants puissent se saisir de ces possibilités, et décider de faire ou non leur examen en présentiel.

David DECHENAUD : Nous avons envisagé toutes les possibilités car, selon l'évolution du contexte, il est probable que les examens ne puissent finalement ne pas avoir lieu en présentiel. La règle normale reste le présentiel. Si nous ne parvenons pas, pour des raisons matérielles, à organiser tous les examens que nous souhaitons en présentiel – notamment pour des cohortes très importantes, il faudra envisager le passage au distanciel. Il est bien précisé que les périodes d'examens pourront être aménagées si cela est nécessaire pour permettre le maintien du présentiel. Nous venons d'avoir la confirmation du taux d'occupation des salles ; les services de la DGD Formation demandent actuellement aux composantes de saisir leurs demandes sur ADE afin d'évaluer les besoins en salles. Le passage du présentiel au distanciel résulte du constat qu'il n'est pas possible de maintenir l'examen en présentiel ; ce passage est loin d'être neutre, pour les enseignants comme pour les étudiants, et doit être pensé avec précaution.

Sylvie MARTIN-MERCIER : Des étudiants Erasmus qui s'étaient inscrits à des cours de sport sont rentrés chez eux. On leur a indiqué qu'ils étaient censés participer à des épreuves. Est-ce que des dispositions particulières pourront être prévues pour ces étudiants ?

David DECHENAUD : Pour les étudiants étrangers, Erasmus ou venus d'Outre-Mer qui sont retournés dans leur pays d'origine, nous

envisageons d'appliquer la même disposition que celle prévue pour les étudiants isolés Covid : leur proposer une épreuve alternative aux examens en présentiel. Cela dépendra de ce que permettra le ministère en termes de différenciation de publics dans une même cohorte. Concernant le sport, si les étudiants Erasmus ne peuvent pas avoir de notes, nous ferons en sorte que les services des relations internationales interagissent avec le correspondant de l'université diplômante afin de s'assurer que les étudiants n'aient pas zéro ou qu'ils ne soient pas obligés de revenir pour faire une seule séance de sport et être évalués.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Quels sont les recours dont les étudiants pourraient disposer si leur connexion était interrompue ? La charge de travail des étudiants est de plus en plus importante, et très souvent sous forme numérique. Il me semblerait intéressant de suggérer aux collègues de travailler à des travaux mutualisés.

David DECHENAUD : Très peu de problèmes de connexion nous ont été remontés au printemps. Je pense qu'il y en aura moins grâce au déploiement d'ordinateurs et de clés 4G, et grâce à l'ouverture de salles dans les locaux de l'université. On peut parfaitement donner une place plus importante au contrôle continu, cependant le contrôle continu intégral est encadré par des conditions, notamment la possibilité pour les publics empêchés de passer un examen de contrôle terminal. Par ailleurs, les adaptations que nous mettons en œuvre doivent être portées à la connaissance des étudiants au moins 15 jours avant le début des épreuves.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Concernant le numérique, nous sommes confrontés à des effets de surchauffe plus importants que lors du précédent confinement (problèmes de connexion sur Zoom par exemple). La charge de travail me paraît devoir faire l'objet d'une réflexion et de conseils aux collègues. Par ailleurs, puisque nous envisageons d'allonger les périodes d'examens, il faudrait penser dès à présent aux reports des

jurys afin que nous ne subissions pas les conséquences d'une adaptation faite dans l'urgence.

David DECHENAUD : Un mail a été adressé hier aux composantes pour leur demander de saisir leurs examens sur ADE. Nous avons attendu que le contexte soit un peu plus clair. L'objectif est de pouvoir faire d'ici quelques jours une extraction d'ADE afin de connaître le nombre d'examens prévus, en distanciel, en présentiel, et savoir s'il est nécessaire d'élargir la période d'examens, avec les conséquences que cela implique (examens du semestre 2, jurys, rattrapages...).

Isabelle KRZYWKOWSKI : Vous connaissez la charge de travail que cela va impliquer pour les gestionnaires et pour les personnes en charge d'ADE. Tous ces effets d'anticipation devraient nous conduire à embaucher.

Jean BRETON : Si l'on choisit de faire évoluer le ratio entre les coefficients de CT et de CC, et que cela n'est pas conforme avec les MCC déjà votées, faudra-t-il de nouveau prévoir un vote en conseil d'UFR ?

David DECHENAUD : Nous proposons de permettre cette évolution des ratios dans le contexte sanitaire. La tenue des enseignements en distanciel peut conduire les collègues à modifier leur manière d'évaluer. Les outils numériques évoluent également, et les possibilités d'adaptation autorisent l'utilisation de modalités alternatives dans les conditions décrites sur la diapositive.

Jean BRETON : Les étudiants ne peuvent venir sur site que deux demi-journées par semaine. Cette règle concerne-t-elle uniquement les travaux pratiques ou inclut-elle également les examens ?

David DECHENAUD : Cela ne concerne que les travaux pratiques. Si la situation s'améliore d'ici le 1^{er} décembre, il y aura peut-être un

assouplissement permettant d'avoir 3 demi-journées. Il faut être vigilants concernant les conséquences de la venue des étudiants sur le campus : transports, restauration...

Jean BRETON : Est-ce que les étudiants sont obligés de rester dans les amphithéâtres lorsqu'ils sont en examen ?

David DECHENAUD : Non. En revanche, il faut s'assurer de la ventilation des locaux lorsque deux examens se succèdent, en prévoyant au moins une heure entre deux examens.

David ZIJP : Au SUAPS, nous sommes particulièrement vigilants pour ne pas surcharger les étudiants, pour leur proposer quelque chose en rapport avec ce que nous avons pu commencer avec eux au début du semestre et qui a du sens pour eux.

Hugo PREVOST : La manière dont sont rédigées les possibilités d'adaptation me paraît risquée car on pourrait en conclure qu'il est possible d'organiser un seul contrôle terminal pour l'ensemble du semestre.

David DECHENAUD : Nous pouvons modifier cette possibilité d'adaptation en précisant qu'une évaluation peut être organisée à l'échelle de l'UE et non pas à l'échelle de plusieurs UE.

Hugo PREVOST : La possibilité de « transformer une évaluation prévue en CC en évaluation unique » revient à créer un contrôle terminal dans le cas d'une UE avec contrôle continu intégral. Il faudrait alors prévoir une forme de rattrapage.

David DECHENAUD : Absolument, la réglementation prévoit qu'il y ait une seconde chance lorsque l'évaluation est en contrôle continu intégral. J'ajoute cette précision dans les possibilités d'adaptation.

Hugo PREVOST : Nous avons eu énormément de retours d'étudiants quant aux QCM. Ils préfèrent être évalués sur la base de devoirs maison qui leur paraissent plus adaptés et leur permettent davantage d'acquérir les notions. Nous regrettons que cela ne soit pas mis en avant.

David DECHENAUD : La liberté pédagogique permet à l'enseignant d'avoir le choix de sa modalité d'évaluation. En outre, il y a une très grande diversité de situations et la mise en place de QCM peut dans certains cas être pertinente. Je suis d'accord sur le fait que le QCM ne doit pas être une solution de facilité. Je pense que les collègues enseignants ont recours au QCM lorsque c'est approprié.

Yasmine TOUHAMI : Je n'ai pas très bien compris ce que signifie le constat de l'impossibilité de maintenir les examens en présentiel par le Vice-président Formation.

David DECHENAUD : Il s'agit de ne pas permettre l'utilisation des modalités d'évaluation adaptées à la situation sanitaire dans le cas où le contexte serait revenu à la normale pour le prochain semestre. Je pense qu'il est important pour les étudiants d'affirmer que l'impossibilité de maintenir le présentiel doit être avérée.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : La possibilité d'aménager les pourcentages des CC et CT nous convient, mais il faut que cela soit fait de manière logique : par exemple, un CC valant habituellement 20% ne doit pas pouvoir être revalorisé à 80% de la note finale ; en revanche, il nous paraîtrait acceptable de revaloriser de 30% à 50% par exemple. Nous souhaitons que les UFR soient informées du fait qu'elles peuvent adapter les coefficients, mais dans une certaine logique, sans changement extrême.

Les possibilités d'adaptation des épreuves des examens – **Soumises au vote**

- Evolution du ratio évaluation contrôle terminal (CT) et contrôle continu (CC), sous réserve de maintenir une évaluation terminale pour les publics empêchés et en s'efforçant de maintenir les équilibres existants et en garantissant le droit à la seconde chance tel que prévu par la réglementation.
- Transformer une évaluation prévue en CC en évaluation unique
- Transformer une évaluation orale en évaluation écrite et vice-versa
- Favoriser l'évaluation sous forme de rendu de travaux pouvant être sous forme numérique. Le délai de prise en compte du sujet et de remise doit être suffisant pour tenir compte des contraintes d'accès à Internet. Si le devoir doit être réalisé dans une durée déterminée (tenant compte du contexte dégradé de composition), en ce cas le sujet doit être en ligne 30 minutes avant le début de la composition et l'heure fixée pour la remise doit être suivie d'une tolérance de 30 minutes. Une modalité de remise alternative à la plate forme doit être identifiée.
- Prévoir un allègement des évaluations prévues en CC ou en CT (pouvant prendre la forme d'un questionnaire en ligne)
- Organiser une évaluation à l'échelle de l'UE
- Remplacer un stage obligatoire à l'étranger, dont l'accès est refusé, par une autre modalité d'évaluation
- Neutraliser totalement ou partiellement une UE, en cas d'impossibilité totale d'évaluer celle-ci

Points de vigilance

- Les adaptations mises en œuvre doivent impérativement être portées à la connaissance des candidats dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves. Ces dernières pourront être décalées le cas échéant.
- La communication doit se faire par voie électronique (mails institutionnels, site web)
- Ces modalités peuvent être mises en œuvre sur l'ensemble des formations, qu'elles soient accréditées ou non.

- Délibérations -

Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire

La proposition d'adaptation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances dans le cadre de la crise sanitaire appelle deux demandes de modifications :

- Préciser que l'évolution du ratio évaluation contrôle terminal et contrôle continu doit être appliquée en garantissant le droit à la seconde chance prévu par la réglementation
- Enlever la mention permettant d'organiser une évaluation à l'échelle de plusieurs UE

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire sont soumis au vote, après l'intégration des deux modifications demandées.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	31
Membres représentés	4
Nombre de votants	35
Voix favorables	27
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	7

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
- 3. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire**
- 4. Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
→ Par David DECHENAUD
- 5. Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride**
- 8. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues**
- 9. Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)**
- 10. Questions diverses**

Présentation Offre de formation 2021-26

CFVU 19 Novembre

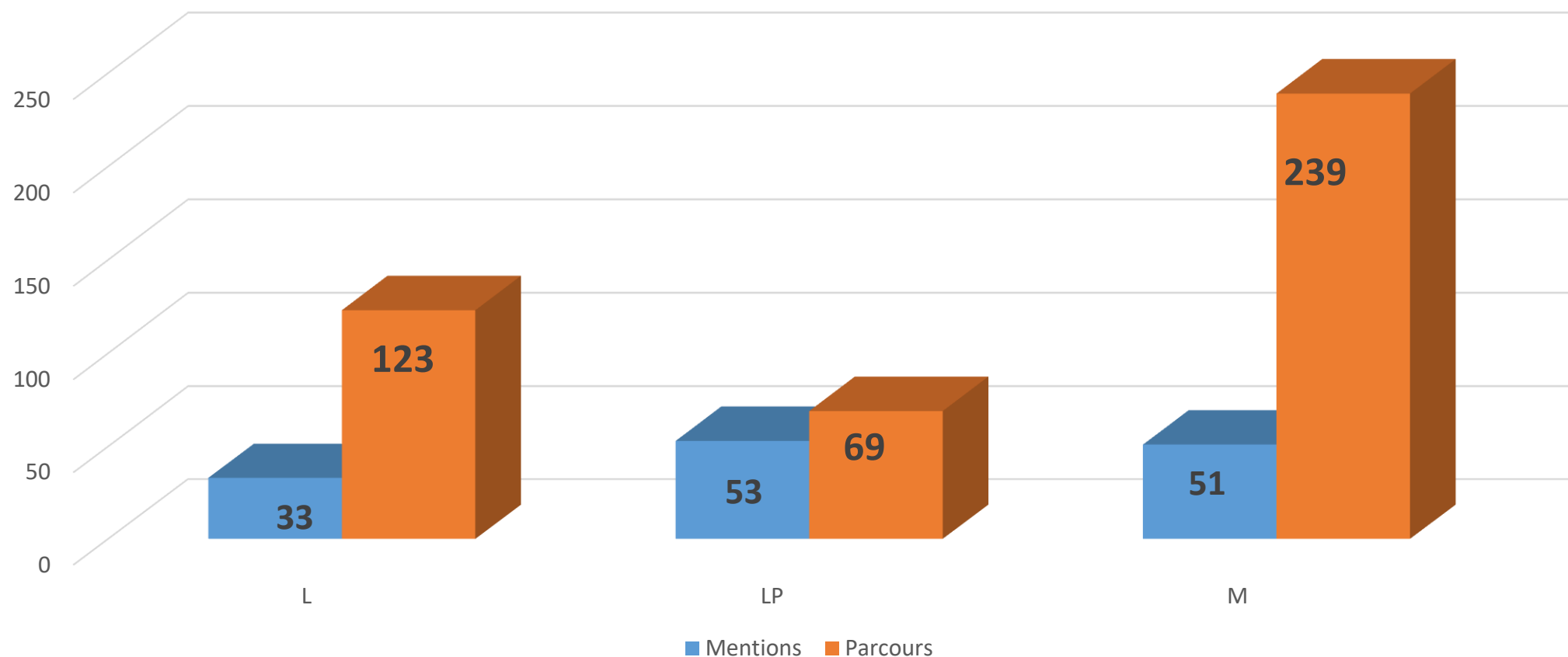


Méthode

- Consolidation des données suite à la demande d'accréditation (fiche mentions et fiches parcours)
- Identification des données nécessaires au vote de la CFVU mais également des données indispensables à la saisie dans les systèmes d'information
- Validation par les composantes de ces données
- Consolidation des retours pour création d'un tableau « offre de formation » de référence
- **Ambitions, objectifs et orientations globales de l'ODF – Ouverture de parcours et filières en l'absence de mise en place des CSPM (art. 84 des statuts)**

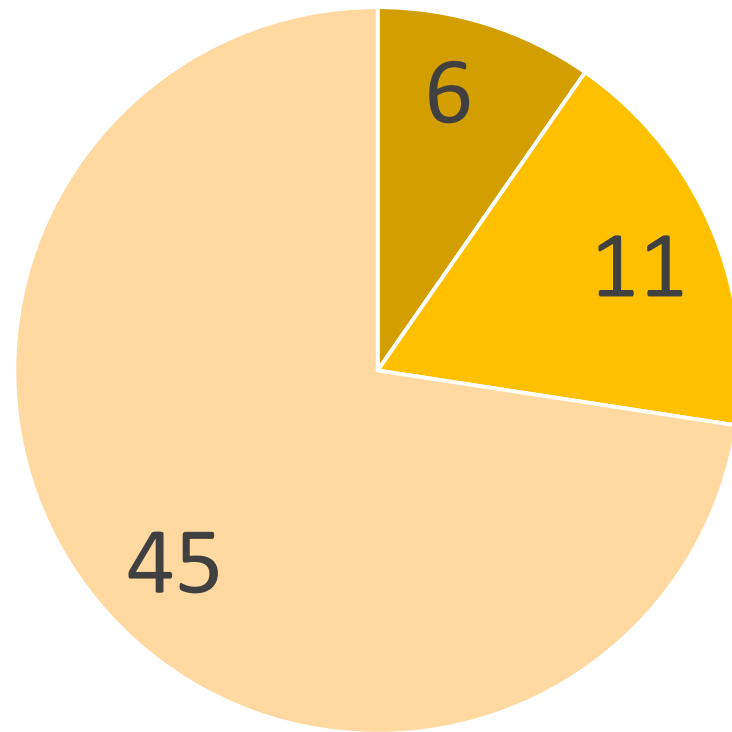
Présentation de l'Offre de Formation hors E-C

Volume global des mentions et parcours de licences, licences professionnelles et masters



Présentation de l'Offre de Formation hors E-C

Créations de parcours

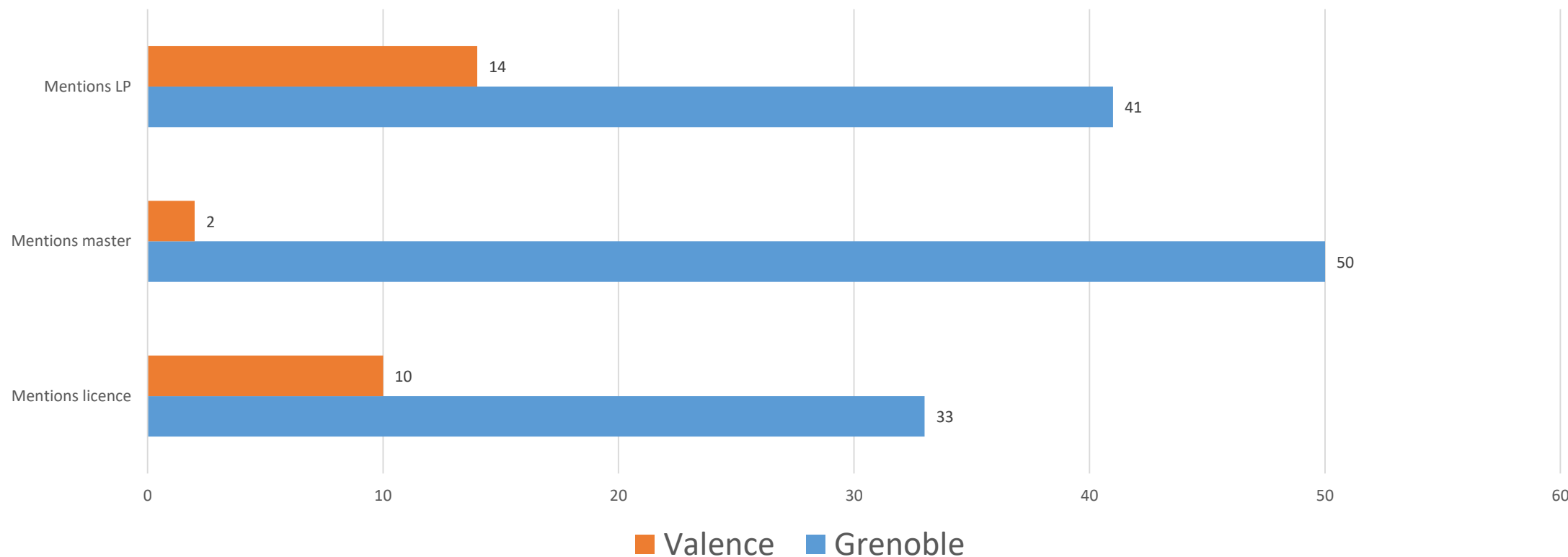


■ LP ■ Licence ■ Master

- Relative stabilité de l'ODF par rapport à l'accréditation 2016-20
- Evolution plus important au niveau master

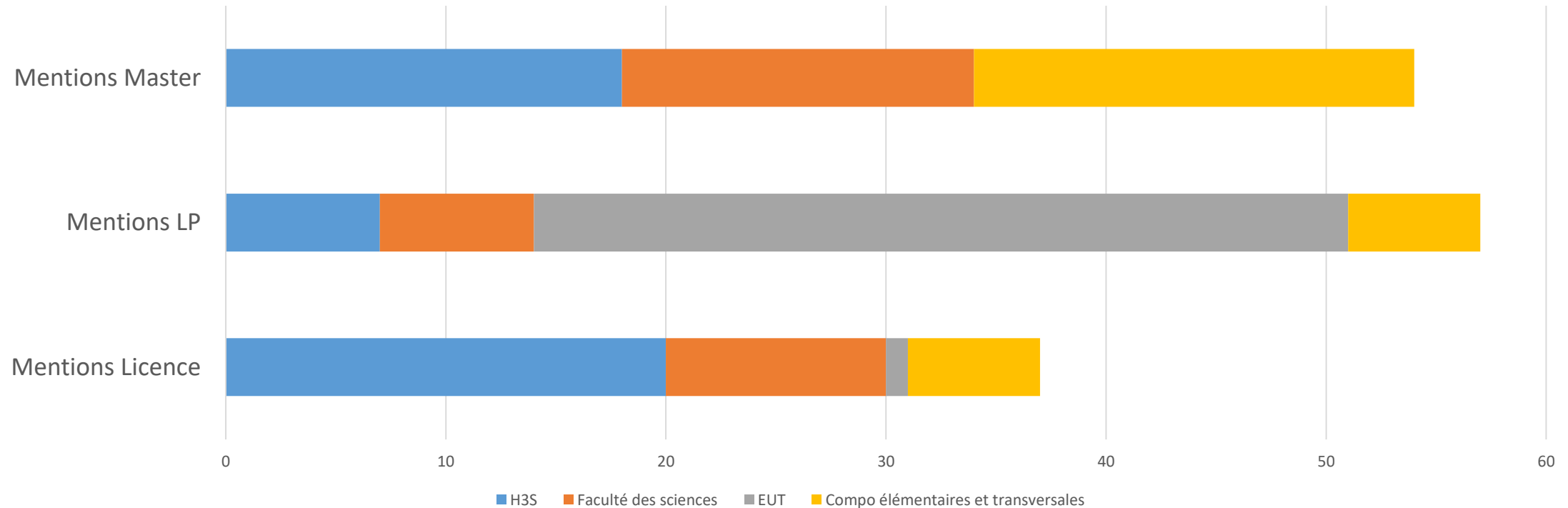
Présentation de l'Offre de Formation hors E-C

Offre de formation par campus



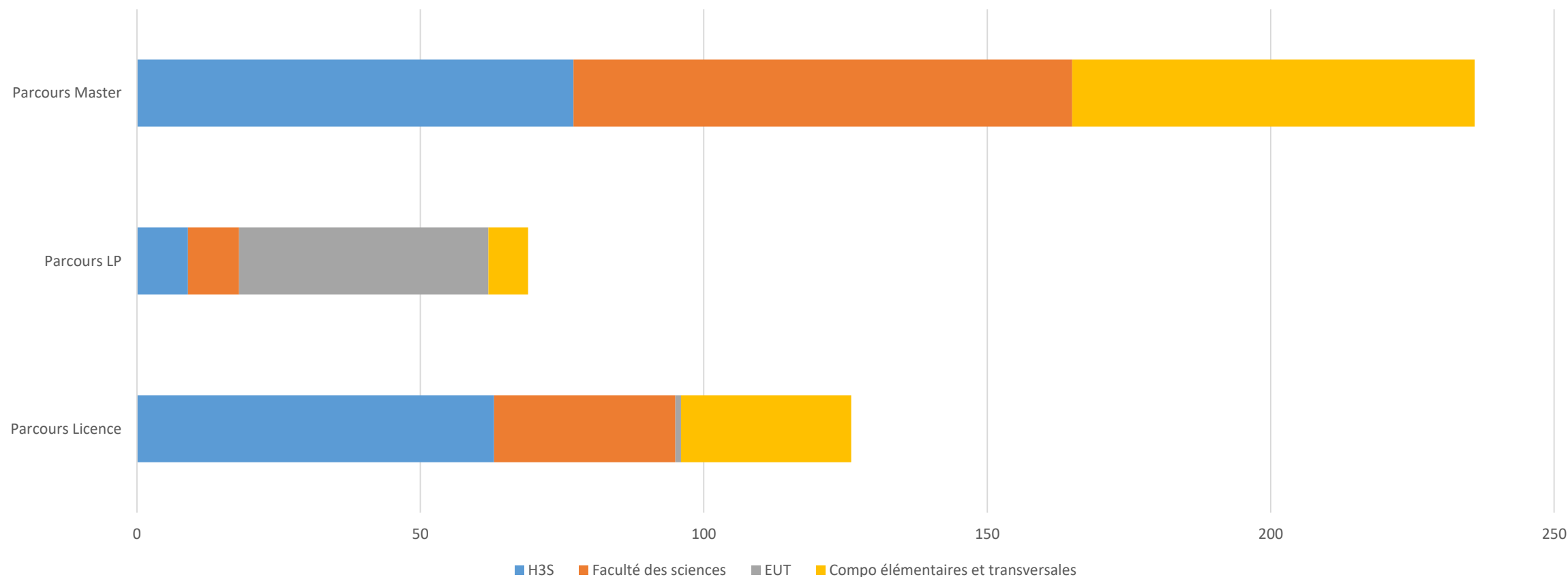
Présentation de l'Offre de Formation hors E-C

Répartition par mentions CSPM ,
composantes élémentaires et transversales



Présentation de l'Offre de Formation hors E-C

Répartition par parcours CSPM ,
composantes élémentaires et transversales



Gwenaël DELAVAL : La tenue des commissions après 17h est contraire à la charte du bon usage des temps de travail de l'UGA. Par ailleurs, cela défavorise les femmes – sur lesquelles repose majoritairement la charge de la vie de famille, ainsi que leur participation à la vie démocratique de notre université.

David DECHENAUD : J'ai bien conscience de cette limite inhérente au fait de débiter les séances à 16h. Cet horaire permet la participation des étudiants à notre instance.

Gwenaël DELAVAL : Il ne faut pas opposer les élus personnels et les élus étudiants. La réponse pertinente à ce problème serait d'établir un statut de l' élu étudiant qui leur permettrait de participer à ces réunions organisées à des horaires convenables pour tout le monde.

Gilles HENRI : Comment les parcours portés par Grenoble INP sont-ils pris en compte ? Auparavant, ils étaient co-accrédités car il s'agissait de deux établissements différents. Nous avons des parcours complètement portés par Grenoble INP ; parfois, il s'agit de parcours internationaux avec des politiques spécifiques de droits d'inscription.

David DECHENAUD : Statutairement, il s'agit bien d'une co-accréditation. L'étudiant est inscrit dans l'établissement composante Grenoble INP et à l'UGA EPE. Ces parcours apparaissent dans les diapositives déjà projetées et dans celles qui suivront concernant les CAPM.

Isabelle KRZYWKOWSKI : J'ai été extrêmement choquée d'apprendre suite au CT et au CHSCT que le Président de l'UGA considère que la remontée des maquettes n'impliquait pas une lourde charge de travail pour les personnels de terrain. Par ailleurs, je ne conçois pas que l'on ose dire que les responsables de formation n'ont pas à recevoir la prime Covid en raison du fait qu'ils ont une décharge. Un énorme travail supplémentaire a été réalisé, et cela ne me paraît pas être un argument

recevable. Au regard de la prime honteuse proposée par le gouvernement, j'aurais compris qu'on choisisse d'en faire bénéficier en priorité les collègues les moins bien payés. Dans notre instance, on semble reconnaître l'énorme travail que suppose d'une part le suivi de la situation, et d'autre part la remontée des maquettes ; il me paraît impératif de demander une nouvelle fois collectivement au ministère de disposer d'une année supplémentaire pour remonter les maquettes.

David DECHENAUD : Je ferai part de votre émotion auprès de la Présidence. Le ministère a d'ores et déjà indiqué qu'il était possible de reporter l'ouverture de parcours. Un certain nombre de parcours présentés ici n'ouvrons qu'en 2022. Aujourd'hui, nous en dénombrons 4 ou 5, et ces demandes de report ne sont pas fondées sur le contexte sanitaire ou le calendrier. Il est possible qu'il y en ait d'autres selon l'évolution de la situation, et nous restons à l'écoute des demandes des composantes.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Sera-t-il possible de différer l'ouverture de parcours pour des raisons de conditions de travail ?

David DECHENAUD : Les conditions dans lesquelles travaillent les équipes pédagogiques et administratives sont un motif parfaitement valable et légitime pour accorder une ouverture différée d'un an.

- Délibérations -

Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)

La liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025) est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	29
Membres représentés	6
Nombre de votants	35
Voix favorables	29
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	5

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025).

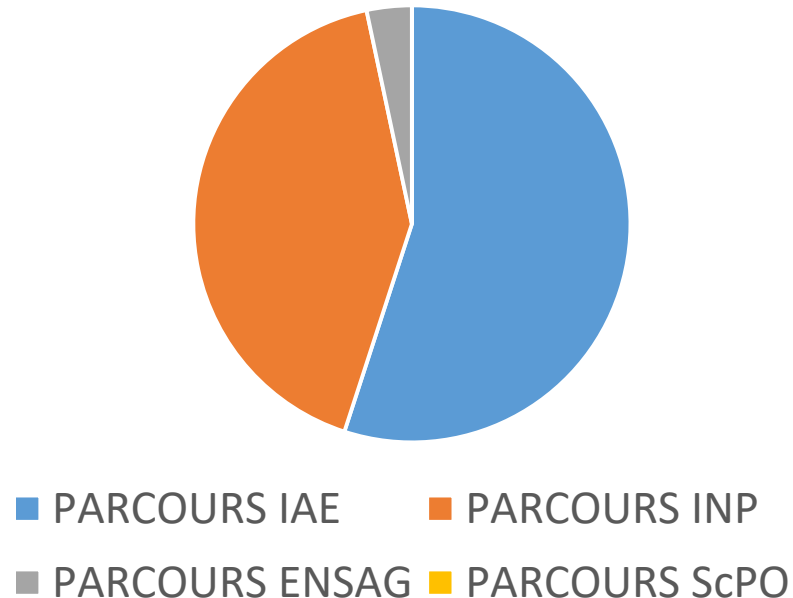
Présentation ODF CAPM au titre des ambitions, objectifs et orientations globales de l'ODF EPE (licence, lpro et master)

En chiffres....

	MENTIONS				PARCOURS			
	IAE	INP	ENSAG	IEPG	IAE	INP	ENSAG	IEPG
Licence	1	-	-	-	1	-	-	-
Licence pro	3	-	-	-	3	-	-	-
Master	12	11	1	-	33	25	2	-

Présentation ODF CAPM: focus master

Parcours de master



- Parcours de master principalement à l'IAE
- INP co-portage avec CSPM pour 7 mentions de master et 12 parcours
- Sciences Po pas d'accréditation pour les master mais présence en co-diplomation pour 5 mentions et parcours de master
- ENSAG création de la mention Design

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020
3. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire
4. Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)
5. **Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés**
→ Par Anne-Cécile PERRET
6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés
7. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride
8. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues
9. Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)
10. Questions diverses

Nouvelle offre de formation du CUEF

Anne-Cécile Perret



Offre Cours à distance

- **Volume horaire : 60h**
- **Tarif : 660 euros**
- **Effectifs prévus en moyenne : 15 étudiants**

Modalités : 40h en visio via Zoom + 20h en autonomie (quotidiennement 2h Zoom /1h autonomie)

Outils pédagogiques utilisés : Padlet, eformation, Zoom, etc.

Quelles modifications ?

Volume horaire réduit : 60h en distanciel (80 h en présentiel) :

Raison : Volume horaire des cours intensifs en présentiel (80h) inadapté au distanciel

Tarif hebdomadaire modifié : 220 euros en distanciel (210 euros en présentiel)

Raison : Effectifs maximum en distanciel = 15 étudiants

Module spécifique mensuel (grammaire)

- **Volume horaire : 16h/mois**
- **Tarif : 180 euros**
- **Effectifs : 15 étudiants**

Module ouvert à tous les publics, étudiants inscrits ou non au Cuef, enseignants de langue française.

Nouvelle offre.

Cours particuliers de FLE

- **Modalités : à la demande**

Individuels : 75 euros/ heure et forfait de 20h/mois : 1380 euros
En duo: tarif à l'heure/personne : 40 euros

Nouvelle offre

But visé : toucher un nouveau public.

- Délibérations -

Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés

La nouvelle offre de formation du CUEF et les tarifs de formation initiale et continue associés sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	29
Membres représentés	6
Nombre de votants	35
Voix favorables	34
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la nouvelle offre de formation du CUEF et les tarifs de formation initiale et continue associés.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020
3. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire
4. Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)
5. Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés
6. **Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
→ Par David DECHENAUD
7. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride
8. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues
9. Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)
10. Questions diverses

RDE et MCCC DU TRAIL RUNNING - STAPS

STAPS :

- DU Trail running

Approbation RDE et MCCC suite à l'approbation de la création du DU à la CFVU du 06/05/2020

- Délibérations -

Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés

Le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DU Trail Running sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Membres représentés	5
Nombre de votants	33
Voix favorables	32
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DU Trail Running.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020
3. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire
4. Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)
5. Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés
6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés
7. **Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride**
→ *Par Sylvie FAURE*
8. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues
9. Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)
10. Questions diverses

RDE et MCCC

Licence hybride STAPS

STAPS :

- Licence Hybride Mention STAPS parcours Entraînement Sportif

Mise en place de la 3^{ème} année de licence et des blocs de compétences afférents

Règlement des examens

LICenSE Licence STAPS hybride

Sylvie FAURE



Licence Inter-universitaire Coopérative Expérimentale Numérique en STAPS pour publics Empêchés

Université Grenoble Alpes
Université de Haute Alsace
Université Jean Monnet Saint Etienne

LICenSE est une déclinaison, pour des publics particuliers, de la *Licence STAPS - mention Entraînement Sportif*, existante et contractualisée dans les UFR STAPS partenaires.

La mise en place de cette modalité pédagogique repose sur une double expérience de l'UFR STAPS de Grenoble (à l'initiative de ce projet) :

- « Amphis inversés en STAPS » : une réponse à la massification de l'enseignement supérieur (ne pas recourir au tirage au sort en STAPS qui a existé dans APB) , tout en visant l'augmentation de la réussite de nos étudiants
- « Inter'Val » : une formation adaptée aux contraintes des skieurs de très haut niveau.

Cette modalité pédagogique de la licence ES s'appuie sur ces 2 transformations pédagogiques, afin de proposer une formation de qualité à un public empêché, plus large

=> Adapter la formation aux contraintes des étudiants

Publics empêchés

155 inscrits

- Les sportifs et artistes de haut niveau
- Les étudiants en Formation Continue
- Les étudiants d'un Campus Connecté
- Les étudiants en situation de handicap
- Les étudiants en double cursus

SPBS

DFCA

Campus
Connecté

SAH

Projet
pro

Candidature
via e-candidat

+ Parcoursup pour
lycéens (au cas où
candidature non retenue)

- **Une formation**

- **accessible** (format hybride : asynchrone à distance / présentiel à distance / présentiel sur site)
- **modulaire** (capitalise des blocs de connaissances et de compétences, pas d'année, pas de semestre qui limiteraient la progression, échéance de 2 diplômes (DEUG et Licence STAPS))
- **personnalisée** (parcours à la carte et suivi d'un coordonnateur)
- **flexible** (étalement et contrat pédagogique, adaptation en fonction évolution des contraintes, entrée dans le parcours à n'importe quel niveau)

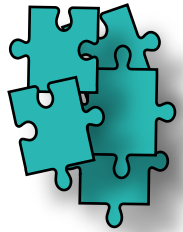
- **Une formation hybride**

Des parcours pédagogiques numériques sur une des plateformes de l'UGA
(CN (cours numériques), quiz / exercices de positionnement, forums)

Des sessions en présentiel (**incontournables**):

- Classes virtuelles (présentiel à distance) qui suivent les CN
- Travaux Pratiques sur site (TP salle et TP terrain), selon un calendrier massé

- Une maquette STAPS ES classique



Dimension
technologique



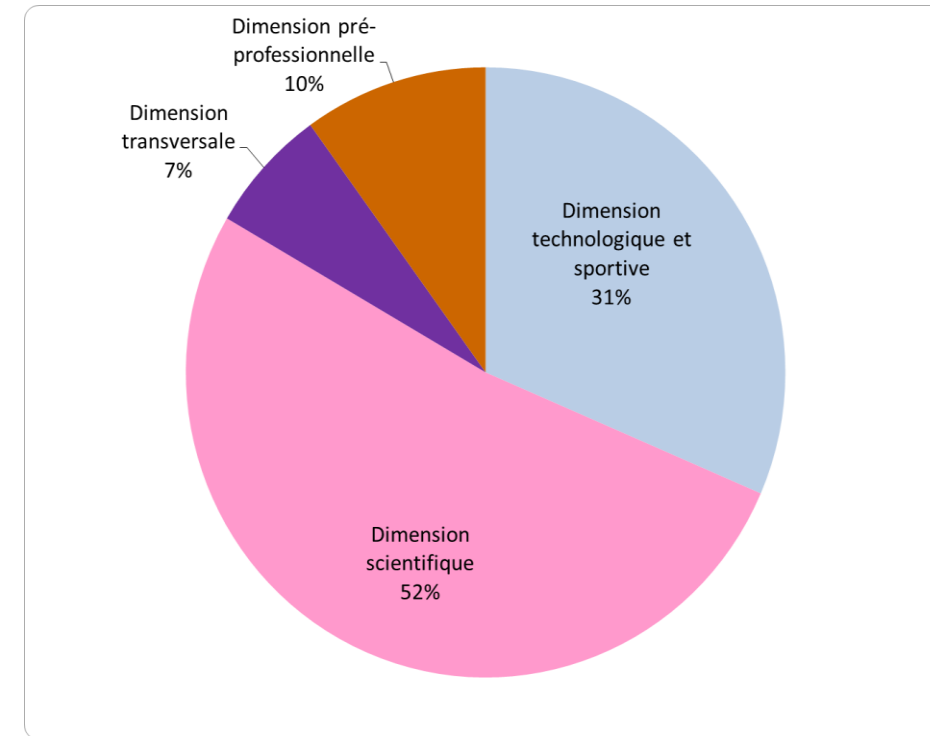
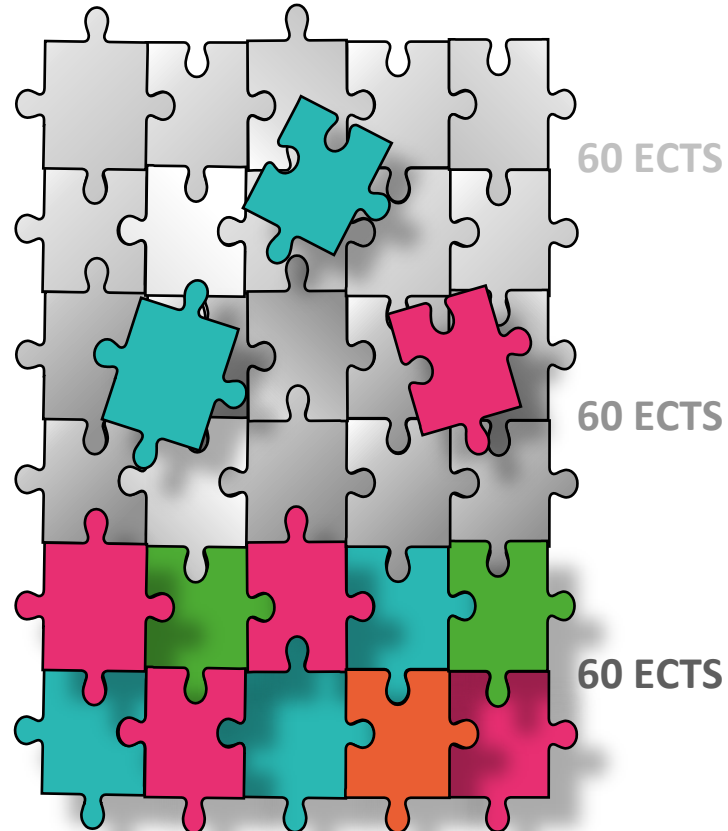
Dimension scientifique



Dimension
professionnelle



Dimension
transversale



- **Le règlement des examens de LICenSE**

Une évaluation par blocs de connaissances et de compétences

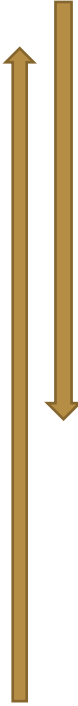
- En accord avec loi ORE
- Une opportunité à ne pas manquer pour **l'employabilité** de nos étudiants :

Un contexte particulier pour les STAPS -> une professionnalisation possible à bac+3

- ✓ fiches RNCP nationales du DEUG et de la Licence ES (<https://c3d-staps.fr/>)
(présentation C3D lors des JIPES janvier 2020)
(ANESTAPS partie prenante de la réflexion)
- ✓ supplément au diplôme : atteste acquisition compétences nécessaires à l'exercice des métiers
- ✓ cartes professionnelles : prérogatives professionnelles spécifiques

• Le règlement des examens de LICenSE

Un règlement d'examen qui s'intègre dans la démarche Compétences de l'UGA :

- 
- Partir de la liste des compétences visées : ce qui est attendu à la sortie (2 sorties avec prérogatives différentes / construction progressive)
 - Lister les ressources nécessaires (connaissances, savoir-faire technique, méthodologique, relationnel, attitudes)
 - A organiser en UE disciplinaires en Sciences et en Technologies sportives, et en UE plus transversales à répartir et à articuler sur les 3 années,
 - RDE et MCCC qui permettent de vérifier l'acquisition des connaissances et des compétences
 - UE contributives (contribution à plusieurs blocs possible / contribution à tous les blocs impossible)
 - articulation des UE sciences et des UE technologies dans un même bloc
 - situations d'évaluation intégrative
 - soit à l'intérieur des UE disciplinaires et donc communes à ces UE
 - soit par une place spécifique

- **Le règlement des examens de LICenSE**

Un règlement d'examen qui tienne compte de notre public particulier et de notre organisation particulière (recherche de flexibilité et fonctionnement en inter-U)

- passage au Contrôle Continu Intégral :
 - accompagner nos étudiants pour une meilleure réussite
 - se caler sur particularités du public : année de juillet à juillet / 3 périodes. Système de cinéma permanent / seconde chance en continu
- étudiants qui avancent progressivement dans le parcours en fonction de leurs contraintes :
 - pas forcément par années,
 - mais avec recherche cohérence pédagogique (valider UE qui se suivent ou qui s'articulent, mais qui sont dans des années différentes)
- tout en permettant l'entrée ou la sortie en cours de cursus
- presque 1/3 de notre public : Formation Continue -> pouvoir proposer blocs de connaissances et de compétences pour FTLV

• Les blocs de connaissances et de compétences : UE contributives

Blocs de compétences Diplôme du DEUG STAPS LICenSE (mise en relation avec les propositions de la C3D)

BLOCS DEUG
<i>ce qui est barré = supprimé par rapport à formulation C3D ce qui est en italique = rajouté par rapport à formulation C3D</i>
bloc 1 "mobiliser des connaissances et des concepts scientifiques pluridisciplinaires" pour analyser et expliquer les actions motrices des pratiquants
anatomie 1 et 2
biomécanique 1 et 2
histoire 1 et 2
neurosciences 1 et 2
physiologie 1 et 2
psychologie 1 et 2
sociologie 1 et 2
bloc 2 "caractériser l'activité des pratiquants dans au moins 4 groupements d'APSA" en mobilisant une culture technique, pratique et technologique
anatomie 2
biomécanique 2
neurosciences 2
technologie d'une APSA de polyvalence (groupement A)
technologie d'une APSA de polyvalence (groupement B)
technologie d'une APSA de polyvalence (groupement C)
technologie d'une spécialité sportive niv1
technologie d'une spécialité sportive niv2
bloc 3 "construire et mettre en oeuvre un projet d'encadrement et d'intervention en animation sportive à un niveau initiation ou perfectionnement <i>ou dans un objectif d'entretien des qualités physiques des pratiquants</i>"
physiologie 2

[.../...]

Blocs de compétences Diplôme de la licence STAPS mention Entraînement Sportif LICenSE (mise en relation avec les propositions de la C3D)

BLOCS LICENCE
bloc 1 "usages digitaux et numériques"
outils numériques et audiovisuels
bloc 9 du DEUG
bloc 2 "exploitation de données à des fins d'analyse"
physiologie 3
psychologie 3
biomécanique 3
sociologie 3
neurosciences 3
bloc 3 "expression et communication écrite et orale"
bloc 7 et 8 du DEUG
anglais 2
bloc 4 "positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel"
bloc 10 du DEUG
projet tutoré

[.../...]

Pour les étudiants	Pour les établissements
Permettre aux publics empêchés de suivre les études de leur choix	Accueillir tous les étudiants
Offrir des conditions d'enseignement adaptées à leurs besoins	Favoriser la réussite de tous
Accueil facilité grâce à la scolarité asynchrone (logements universitaires libérés, installations sportives et espaces pédagogiques de l'UFR (CUBE, salles collaboratives...) disponibles sans contraintes	Optimiser l'utilisation des infrastructures universitaires
Permettre aux enseignants d'autres universités de participer à ces enseignements hybrides, améliorant la richesse et la qualité des ressources numériques et des enseignements	Améliorer la richesse et la qualité des ressources et des enseignements (du public cible et des autres étudiants de STAPS)
Mutualisation des cours permettant aux étudiants « classiques » de bénéficier des réalisations liées à cette ingénierie	

- Délibérations -

Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride

Le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	6
Nombre de votants	31
Voix favorables	31
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
- 3. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire**
- 4. Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 5. Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride**
- 8. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues**
→ Par Caroline WEST
- 9. Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)**
- 10. Questions diverses**

RDE et MCCC du SDL

Organisation des enseignements

Les formations du SDL se présentent, sous un format standard de 24 heures TD semestrielles incompressibles équivalant à 3 ECTS. D'autres formats, notamment dans les cours maquette sont possibles (cf. maquette de formation).

Le SDL propose des formules alternatives (cours hybrides, à distance, cours Intensifs, formation en autonomie guidée, formation en Autonomie Tutorée, Apprentissage en Autonomie Validant).

La formation se décline en deux grands volets : la "langue de spécialité" (langue obligatoire dont l'enseignement est lié à celui de la filière des études) et/ou la "langue à choix" (ou langue à usage général dont le choix n'est pas déterminé par la maquette de formation, avec une entrée LVE ou ETC).

Mode d'évaluation

Le mode d'évaluation adopté par le SDL est le Contrôle Continu, selon des modalités légèrement différentes en fonction du type de cours. Seuls les enseignements de langue dispensés en anglais de spécialité font l'objet d'un examen terminal (ET).

Isabelle KRZYWKOWSKI : Toutes les formations ont dû revoir leurs RDE en tenant compte de la situation sanitaire, or je n'ai pas vu de dispositions particulières dans les documents qui ont été mis à notre disposition. La présence en cours est obligatoire et aucune dispense d'assiduité n'est accordée en dehors des cas spécifiés à l'article 3. Que prévoyez-vous pour les étudiants dans le cadre de la situation sanitaire actuelle ?

Caroline WEST : Nous suivons ce qui se pratique actuellement à l'université dans le contexte actuel. L'obligation d'assiduité est levée.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Il faudrait sans doute l'intégrer dans les RDE, comme cela a été fait pour toutes les formations.

David DECHENAUD : Le RDE qui est soumis au vote correspond au RDE classique. Il y a un décalage de calendrier dû à la crise sanitaire : nous aurions en temps normal voté ces RDE en fin d'année universitaire. Ce que nous avons acté tout à l'heure est applicable au SDL et aux ETC : dispense d'assiduité, modalités qui viennent enserrer le distanciel, etc.

- Délibérations -

Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	6
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
- 3. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire**
- 4. Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 5. Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride**
- 8. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues**
- 9. Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)**
→ Par Caroline WEST
- 10. Questions diverses**



Conseil du Service des Langues

C. West CFVU 19 novembre 2020

Conseil du Service des Langues

Constitution

14 membres élus:

- Collège des enseignant.e.s chercheur.euse.s (collège 1) : 2 sièges
- Collège des autres enseignant.e.s PRAG, PRCE, lecteur.trice.s, CDI, CDD (collège 2) : 6 sièges
- Collège des IATS (collège 3) : 4 sièges
- Deux représentant.e.s étudiant.e.s élu.e.s par la CFVU parmi les représentant.e.s étudiant.e.s de la CFVU **soit 2 représentant.e.s** (et 2 suppléant.e.s)

Conseil du Service des Langues

7 membres de droit :

- le.la Vice-Président.e formation ou son.a représentant.e,
- Les directeurs.trices de chaque composante à personnalité morale (CAPM) de l'Université Grenoble Alpes (ou leurs représentant.e.s), soit 3 représentant.e.s,
- Les directeurs.trices de chaque composante sans personnalité morale (CSPM) de l'Université Grenoble Alpes (ou leurs représentant.e.s), soit 3 représentant.e.s,

Une personnalité extérieure désignée par le Conseil sur proposition du.de la directeur.trice.

Attributions du Conseil du SDL

En formation plénière le Conseil :

- **émet des avis** en matière de **politique des langues** au sein de l'UGA dans le respect des axes stratégiques de l'UGA.
- **établit chaque mission du SDL** et veille à leur mise en application.
- **approuve le rapport d'activité** présenté par le.a Directeur.trice.
- **vote le budget prévisionnel** de la composante
- **se prononce sur les tarifs des prestations d'activités du Service.**
- **se prononce sur les besoins en ressources humaines.**
- **valide les profils de postes enseignant et IATS**, examine et classe les demandes de création de postes et les reprofilages de postes vacants
- **élabore et transmet aux Conseils compétents de l'université toute demande de création de diplôme concernant les enseignements ou certifications** dont la composante a la responsabilité.

Attributions du Conseil du SDL

En formation plénière :

- Le Conseil valide la nomination des Directeurs.trices composant le Bureau Pédagogique et proposés par le.la Directeur.trice du Service Des Langues, et **vote les heures de responsabilités et décharges dans le respect du référentiel de l'UGA.**
- Le Conseil **valide les fiches de mission de chaque Directeur.trice** et approuve leur rapport d'activité annuel.
- Le Conseil **adopte le règlement intérieur du Service Des Langues** par vote à la majorité simple de ses membres.

Attributions du Conseil du SDL

En formation restreinte :

- Le Conseil **restreint aux membres élus** procède à l'élection du.de la Directeur.trice.
- Le Conseil se réunit **en formation restreinte** aux seuls représentant.e.s des enseignants-chercheurs.euses et enseignant.e.s de la composante, d'un rang au moins égal à celui de la catégorie concernée, pour émettre un avis sur :
 - o les questions individuelles, notamment celles relatives à l'affectation, à la carrière ainsi qu'au versement de primes,
 - o les demandes de détachement, délégation, mise en disponibilité, congé pour recherche et conversion thématiques ainsi que les promotions.
- Le Conseil de composante se réunit en formation restreinte aux seuls représentant.e.s des enseignant.e.s (hors I.A.T.S) pour traiter des services d'enseignement.

Désignations pour le Conseil du SDL

Désignations de 4 élus étudiants de la CFVU (2 sièges de titulaires + 2 sièges de suppléants)	Candidats pour siéger en tant que titulaires	Candidats pour siéger en tant que suppléants
	Emmy MARC	Hugo PREVOST
	Alexis FAYOLLE	Yasmine TOUHAMI

- Délibérations -

Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)

Les candidatures des élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues sont soumises au vote : Emmy MARC en tant que titulaire et Hugo PREVOST en tant que son suppléant, Alexis FAYOLLE en tant que titulaire et Yasmine TOUHAMI en tant que sa suppléante.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	6
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la désignation d'Emmy MARC et Alexis FAYOLLE en tant que membres titulaires du Conseil du Service des Langues, et de Hugo PREVOST et Yasmine TOUHAMI en tant que leurs suppléants respectifs.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 8 octobre 2020**
- 3. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire**
- 4. Approbation de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 5. Approbation de la nouvelle offre de formation du CUEF et des tarifs de formation initiale et continue associés**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la Licence STAPS Hybride**
- 8. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues**
- 9. Désignation de 4 élus étudiants pour siéger au Conseil du Service des Langues (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants)**

10. Questions diverses

→ *Néant*

La séance est levée à 19h25.

Annexes

- 1a – RDE et MCCC adaptés Master DDL AD
- 1b – RDE et MCC adaptés DU FLE AD
- 2a – Liste parcours nouvelle ODF
- 2b – Liste parcours nouvelle ODF CAPM
- 3a – Module spécifique mensuel Grammaire CUEF
 - 3b – Annexe financière
 - 3c – Cours particuliers FLE CUEF
 - 3d – Annexes financières
 - 3e – Cours à distance CUEF
 - 3f – Annexe financière
- 4a – RDE DU Trail running
- 4b – MCC DU Trail running
- 5a – RDE Licence STAPS hybride
- 5b – Blocs de compétences DEUG
- 5c – Blocs de compétences Licence
 - 5d – MCCC L1
 - 5e – MCCC L2
 - 5f – MCCC L3
- 6a – RDE SDL
- 6b – MCC SDL
- 7 – Conseil du SDL

ANNEXES 1

Année universitaire : 2020-2021

Année universitaire : 2020-2021

USER : ILASIC

Année universitaire 2020/2021

UFR : LLASIC

Année universitaire 2020/2021

Année de la Formation/Domaine/Mention : Diplôme d'Université Français Langue Étrangère - DU FLE à distance						Code Diplôme : NRUFELD1				Date approbation CFVU :									
Parcours-type :						Code VDI : 106				N° de version dans l'accréditation : 4									
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : NRU3FD				Formation Initiale/Formation Continue									
Responsable de la Formation : Catherine Muller						Code VET : 165				Convention/EAD									
Responsable de l'Année : Catherine Muller																			
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES								NOMBRE D'HEURES				SEUIL DE DEDOUBLEMENT	
						1ère session				Session de rattrapage				CM	TD	CM/TD	TP		
						Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %						
NRFD5S00-SEMESTRE 5																			
Initiation à la didactique du FLE		NRFD5U00	O	3	3			devoir écrit à distance	3			devoir écrit à distance	3		48				
Expérience d'apprentissage d'une langue nouvelle		NRFD5U01	O	3	3			dossier écrit à distance	3			dossier écrit à distance	3		24				
Total ECTS / Semestre					6						Total Nbre d'heures						72		
Commentaires :																			

Année de la Formation/Domaine/Mention : Diplôme d'Université Français Langue Étrangère - DU FLE à distance							Code Diplôme : NRFLD1				Date approbation CFVU :											
Parcours-type :							Code VDI : 106				N° de version dans l'accréditation : 4											
Parcours pédagogique (le cas échéant) :							Code Etape : NRUFJD				Formation Initiale/Formation Continue											
Responsable de la Formation : Catherine Muller							Code VET : 165				Convention/EAD											
Responsable de l'Année : Catherine Muller																						
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES								NOMBRE D'HEURES				SEUIL DE DEDOULEMENT				
						1ère session				Session de rattrapage				CM	TD	CM/TD	TP					
						Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %									
NRFD6500-SEMESTRE 6																						
Introduction à la linguistique française		NRFD6U00	O	3	3			devoir écrit à distance	3				devoir écrit à distance	3		24						
Approches de la littérature dans l'enseignement du FLE		NRFD6U01	O	3	3			devoir écrit à distance	3				devoir écrit à distance	3		24						
Total ECTS / Semestre					6						Total Nbre d'heures						48					
Commentaires :																						

ANNEXES 2

Domaine	CSPM	Composante élémentaire	Composante seconde	Mention	Parcours	L1/L2 /L3	Site
STS	Faculté des sciences	DLST		Chimie	Biochimie	L2	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Chimie	Biochimie international	L1	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Chimie	Biochimie international	L2	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Chimie	Chimie	L2	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Chimie	Chimie et biochimie	L1	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Electronique, énergie électrique, automatique	Electronique, énergie électrique, automatique	L2	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Génie Civil	Génie Civil	L2	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Informatique	Informatique, Mathématiques et Applications	L1	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Informatique	Informatique et Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises	L2	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Informatique	Mathématiques et Informatique	L2	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Informatique	Mathématiques - Informatique international	L1	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Informatique	Mathématiques - Informatique international	L2	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Mathématiques	Mathématiques	L2	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Mécanique	Sciences pour l'ingénieur	L1	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Mécanique	Génie Mécanique et Productique	L2	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Physique	Physique Mécanique	L2	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Physique	Physique recherche	L1	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Physique	Physique recherche	L2	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Physique	Physique, Chimie, Mécanique, Mathématiques	L1	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Physique	Physique-Chimie	L2	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Physique	Physique-Chimie-Mécanique international	L1	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Physique	Physique-Chimie-Mécanique international	L2	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Sciences de la terre	Sciences de la Terre et de l'Environnement	L1	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Sciences de la terre	Sciences de la Terre et de l'Environnement	L2	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Sciences de la Vie	Biologie	L2	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Sciences de la Vie	Biologie International	L1	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Sciences de la Vie	Biologie International	L2	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Sciences de la Vie	Sciences de la Vie et de la Terre	L2	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST		Sciences de la Vie	Sciences du vivant	L1	Grenoble
ALL/STS	Faculté des sciences	DLST	UFR ARSH	Sciences et Technologies	Physique et Musicologie	L1	Grenoble
ALL/STS	Faculté des sciences	DLST	UFR ARSH	Sciences et Technologies	Physique et Musicologie	L2	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST	ENSAG	Sciences et Technologies	Sciences & Design	L1	Grenoble
STS	Faculté des sciences	DLST	ENSAG	Sciences et Technologies	Sciences & Design	L2	Grenoble
ALL/STS	Faculté des sciences	DLST	UFR ARSH	Physique	Physique-Musicologie	L1	Grenoble
ALL/STS	Faculté des sciences	DLST	UFR ARSH	Physique	Physique-Musicologie	L2	Grenoble
STS	Composante élémentaire transversε DSDA			Chimie	Chimie-biologie	L1	Valence
STS	Composante élémentaire transversε DSDA			Chimie	Chimie-biologie	L2	Valence
STS	Composante élémentaire transversε DSDA			Informatique	Informatique, Mathématiques et Applications Valence	L1	Valence
STS	Composante élémentaire transversε DSDA			Informatique	Informatique et Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises Valence	L2	Valence
STS	Composante élémentaire transversε DSDA			Informatique	Mathématiques - Informatique Valence	L2	Valence
STS	Composante élémentaire transversε DSDA			Physique	Physique, Chimie, Mécanique, Mathématiques Valence	L1	Valence
STS	Composante élémentaire transversε DSDA			Physique	Physique-Chimie Valence	L2	Valence
STS	Composante élémentaire transversε DSDA			Chimie	Pluridisciplinaire Scientifique	L3	Valence
STS	Composante élémentaire transversε DSDA			Physique	Pluridisciplinaire Scientifique	L3	Valence
STS	Composante élémentaire transversε DSDA			Physique	Physique Chimie Mécanique et Mathématiques	L1	Valence
STS	Composante élémentaire transversε DSDA			Physique	Physique Chimie	L2	Valence
STS	Composante élémentaire transversε DSDA			Physique	Physique Mécanique et Mathématiques	L2	Valence
DEG	Composante élémentaire	Faculté d'Economie	Faculté Droit	Economie et gestion	Economie et gestion Droit	L1	Valence
DEG	Composante élémentaire	Faculté d'Economie	Faculté Droit	Economie et gestion	Economie et gestion Droit	L2	Valence
DEG	Composante élémentaire	Faculté d'Economie	Faculté Droit	Economie et gestion	Economie et gestion Droit	L3	Valence
DEG/ALL	Composante élémentaire	Faculté d'Economie	UFR LE	Economie et gestion	Economie-Gestion Langues	L1	Grenoble et Valence
DEG/ALL	Composante élémentaire	Faculté d'Economie	UFR LE	Economie et gestion	Economie-Gestion Langues	L2	Grenoble et Valence
DEG/ALL	Composante élémentaire	Faculté d'Economie	UFR LE	Economie et gestion	Economie-Gestion Langues	L3	Grenoble et Valence
DEG	Composante élémentaire	Faculté d'Economie	IUT2/IUT Valence	Economie et gestion	Adjoint de direction PME-PMI	L3	Grenoble et Valence
DEG	Composante élémentaire	Faculté d'Economie	Faculté Droit	Economie et gestion	Economie et gestion Droit	L1	Valence
DEG	Composante élémentaire	Faculté d'Economie	Faculté Droit	Economie et gestion	Economie et gestion Droit	L2	Valence
DEG	Composante élémentaire	Faculté d'Economie	Faculté Droit	Economie et gestion	Economie et gestion Droit	L3	Valence
DEG	Composante élémentaire	Faculté d'Economie		Economie et gestion	Economie et gestion	L1	Grenoble et Valence
DEG	Composante élémentaire	Faculté d'Economie		Economie et gestion	Economie et gestion	L2	Grenoble et Valence
DEG	Composante élémentaire	Faculté d'Economie		Economie et gestion	Economie et gestion des entreprises	L3	Grenoble et Valence
DEG	Composante élémentaire	Faculté d'Economie		Economie et gestion	Economie, développement et politiques sociales	L3	Grenoble
DEG	Composante élémentaire	Faculté d'Economie		Economie et gestion	Economie appliquée et analyse de données	L3	Grenoble
DEG/ALL	Composante élémentaire	Faculté d'Economie	UFR LE	Economie et gestion	Economie-Gestion Langues	L1	Grenoble et Valence

Domaine	CSPM	Composante élémentaire	Composante seconde	Mention	Parcours	L1/L2 /L3	Site
DEG/ALL	Composante élémentaire	Faculté d'Economie UFR LE		Economie et gestion	Economie-Gestion Langues	L2	Grenoble et Valence
DEG/ALL	Composante élémentaire	Faculté d'Economie UFR LE		Economie et gestion	Economie-Gestion Langues	L3	Grenoble et Valence
DEG	Composante élémentaire	Faculté d'Economie		Economie et gestion	Ingénierie économique et pilotage de la performance	L3	Grenoble
DEG	Composante élémentaire	Faculté d'Economie IUT2		Economie et gestion	Managerial Economics For International Markets	L3	Grenoble
DEG	Composante élémentaire	Faculté Droit	Faculté d'Economie Droit		Droit Economie et gestion	L1	Valence
DEG	Composante élémentaire	Faculté Droit	Faculté d'Economie Droit		Droit Economie et gestion	L2	Valence
DEG	Composante élémentaire	Faculté Droit	Faculté d'Economie Droit		Droit Economie et gestion	L3	Valence
DEG	Composante élémentaire	Faculté Droit		Droit	Droit	L1	Grenoble et Valence
DEG	Composante élémentaire	Faculté Droit		Droit	Droit	L2	Grenoble et Valence
DEG	Composante élémentaire	Faculté Droit		Droit	Droit	L3	Grenoble et Valence
DEG	Composante élémentaire	Faculté Droit		Droit	Droit franco-allemand	L1	Grenoble
DEG	Composante élémentaire	Faculté Droit		Droit	Droit franco-allemand	L2	Grenoble
DEG	Composante élémentaire	Faculté Droit		Droit	Droit franco-allemand	L3	Grenoble
DEG/ALL	Composante élémentaire	Faculté Droit	UFR LE	Droit	Droit Langues: droit, administration et politiques internationales	L1	Grenoble
DEG/ALL	Composante élémentaire	Faculté Droit	UFR LE	Droit	Droit Langues: droit, administration et politiques internationales	L2	Grenoble
DEG/ALL	Composante élémentaire	Faculté Droit	UFR LE	Droit	Droit Langues: droit, administration et politiques internationales	L3	Grenoble
DEG/ALL	Composante élémentaire	Faculté Droit	UFR LE	Droit	Droit Langues: juriste trilingue d'affaires	L1	Grenoble
DEG/ALL	Composante élémentaire	Faculté Droit	UFR LE	Droit	Droit Langues: juriste trilingue d'affaires	L2	Grenoble
DEG/ALL	Composante élémentaire	Faculté Droit	UFR LE	Droit	Droit Langues: juriste trilingue d'affaires	L3	Grenoble
STS	H3S	Faculté Médecine		Sciences pour la santé	Sciences de la rééducation	L2	Grenoble
STS	H3S	Faculté Médecine		Sciences pour la santé	Sciences de la rééducation	L3	Grenoble
STS	H3S	Faculté Médecine		Sciences pour la santé	Sciences en électroradiologie médicale	L1	Grenoble
STS	H3S	Faculté Médecine		Sciences pour la santé	Sciences en électroradiologie médicale	L2	Grenoble
STS	H3S	Faculté Médecine		Sciences pour la santé	Sciences en électroradiologie médicale	L3	Grenoble
STS	H3S	Faculté Médecine		Sciences pour la santé	Sciences infirmières	L1	Grenoble
STS	H3S	Faculté Médecine		Sciences pour la santé	Sciences infirmières	L2	Grenoble
STS	H3S	Faculté Médecine		Sciences pour la santé	Sciences infirmières	L3	Grenoble
STS	H3S	Faculté Pharmacie		Sciences pour la santé	Biotechnologies santé	L1	Grenoble
STS	H3S	Faculté Pharmacie		Sciences pour la santé	Biotechnologies santé	L2	Grenoble
STS	H3S	Faculté Pharmacie		Sciences pour la santé	Biotechnologies santé	L3	Grenoble
SHS	Composante élémentaire	IUGA		Géographie et aménagement	Aménagement et développement territorial	L3	Grenoble
SHS	Composante élémentaire	IUGA		Géographie et aménagement	Environnement	L3	Grenoble
SHS	Composante élémentaire	IUGA		Géographie et aménagement	Géographie et Aménagement	L1	Grenoble
SHS	Composante élémentaire	IUGA		Géographie et aménagement	Géographie et Aménagement	L2	Grenoble
SHS	Composante élémentaire	IUGA		Géographie et aménagement	Géographie, Espaces et Sociétés	L3	Grenoble
SHS	Composante élémentaire	IUGA		Géographie et aménagement	Ecosphère	L3	Grenoble
SHS	Composante élémentaire	IUGA		Géographie et aménagement	Urbanisme	L3	Grenoble
DEG	EUT	IUT Valence	IAE	Economie et gestion	Management	L3	Valence
ALL/SHS	H3S	UFR ARSH	UFR LLASIC	Philosophie	Philosophie-Lettres Classiques	L1	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR ARSH	UFR LLASIC	Philosophie	Philosophie-Lettres Classiques	L2	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR ARSH	UFR LLASIC	Philosophie	Philosophie-Lettres Classiques	L3	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR ARSH	UFR LLASIC	Philosophie	Philosophie-Lettres Modernes	L1	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR ARSH	UFR LLASIC	Philosophie	Philosophie-Lettres Modernes	L2	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR ARSH	UFR LLASIC	Philosophie	Philosophie-Lettres Modernes	L3	Grenoble
ALL	H3S	UFR ARSH		Musicologie	Musicologie	L1	Grenoble
ALL	H3S	UFR ARSH		Musicologie	Musicologie	L2	Grenoble
ALL	H3S	UFR ARSH		Musicologie	Musicologie	L3	Grenoble
ALL/STS	H3S	UFR ARSH	DLST	Musicologie	Physique et Musicologie	L1	Grenoble
ALL/STS	H3S	UFR ARSH	UFR PhITEM	Musicologie	Physique et Musicologie	L3	Grenoble
ALL/STS	H3S	UFR ARSH	UFR PhITEM	Musicologie	Physique et Musicologie	L2	Grenoble
SHS	H3S	UFR ARSH		Histoire	Histoire	L1	Grenoble
SHS	H3S	UFR ARSH		Histoire	Histoire	L2	Grenoble
SHS	H3S	UFR ARSH		Histoire	Histoire	L3	Grenoble
SHS	H3S	UFR ARSH		Histoire de l'art et archéologie	Histoire de l'art et archéologie	L1	Grenoble
SHS	H3S	UFR ARSH		Histoire de l'art et archéologie	Histoire de l'art et archéologie	L2	Grenoble
SHS	H3S	UFR ARSH		Histoire de l'art et archéologie	Histoire de l'art et archéologie	L3	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR ARSH	UFR LLASIC	Histoire de l'art et archéologie	Histoire de l'art et archéologie - Lettres classiques	L1	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR ARSH	UFR LLASIC	Histoire de l'art et archéologie	Histoire de l'art et archéologie - Lettres classiques	L2	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR ARSH	UFR LLASIC	Histoire de l'art et archéologie	Histoire de l'art et archéologie - Lettres classiques	L3	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR ARSH	UFR LLASIC	Histoire de l'art et archéologie	Histoire de l'art et archéologie - Lettres modernes	L1	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR ARSH	UFR LLASIC	Histoire de l'art et archéologie	Histoire de l'art et archéologie - Lettres modernes	L2	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR ARSH	UFR LLASIC	Histoire de l'art et archéologie	Histoire de l'art et archéologie - Lettres modernes	L3	Grenoble
SHS	H3S	UFR ARSH		Philosophie	Sciences sociales	L1	Grenoble
SHS	H3S	UFR ARSH		Philosophie	Sciences sociales	L2	Grenoble
SHS	H3S	UFR ARSH		Philosophie	Sciences sociales	L3	Grenoble

Domaine	CSPM	Composante élémentaire	Composante seconde	Mention	Parcours	L1/L2 /L3	Site
SHS	H3S	UFR ARSH		Sciences Sociales	Sciences Humaines Appliquées	L1	Grenoble
SHS	H3S	UFR ARSH		Sciences Sociales	Sciences Humaines Appliquées	L2	Grenoble
SHS	H3S	UFR ARSH		Sciences Sociales	Sciences Humaines Appliquées	L3	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR Chimie Biologie		Chimie	Biochimie	L3	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR Chimie Biologie		Chimie	Chimie	L3	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR Chimie Biologie		Chimie	Génie des procédés	L3	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR Chimie Biologie		Sciences de la Vie	Biologie	L3	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR Chimie Biologie		Sciences de la Vie	Ecosphère	L3	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR Chimie Biologie		Sciences de la Vie	Sciences de la Vie et de la Terre	L3	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR IM2AG		Informatique	Mathématiques et Informatique	L3	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR IM2AG		Informatique	Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises	L3	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR IM2AG		Informatique	Informatique Générale	L3	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR IM2AG		Mathématiques	Mathématiques	L3	Grenoble
DEG/ALL	H3S	UFR LE	Faculté Droit	Langues Étrangères Appliquées	Droit Langues: droit, administration et politiques internationales	L1	Grenoble
DEG/ALL	H3S	UFR LE	Faculté Droit	Langues Étrangères Appliquées	Droit Langues: droit, administration et politiques internationales	L2	Grenoble
DEG/ALL	H3S	UFR LE	Faculté Droit	Langues Étrangères Appliquées	Droit Langues: droit, administration et politiques internationales	L3	Grenoble
DEG/ALL	H3S	UFR LE	Faculté Droit	Langues Étrangères Appliquées	Droit Langues: juriste trilingue d'affaires	L1	Grenoble
DEG/ALL	H3S	UFR LE	Faculté Droit	Langues Étrangères Appliquées	Droit Langues: juriste trilingue d'affaires	L2	Grenoble
DEG/ALL	H3S	UFR LE	Faculté Droit	Langues Étrangères Appliquées	Droit Langues: juriste trilingue d'affaires	L3	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Allemand	L1	Grenoble et Valence
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Allemand	L2	Grenoble et Valence
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Allemand	L3	Grenoble et Valence
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Langues et médias Anglais-Allemand	L1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Langues et médias Anglais-Allemand	L2	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Langues et médias Anglais-Allemand	L3	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Arabe	L1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Arabe	L2	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Arabe	L3	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Chinois	L1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Chinois	L2	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Chinois	L3	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Espagnol	L1	Grenoble et Valence
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Espagnol	L2	Grenoble et Valence
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Espagnol	L3	Grenoble et Valence
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Italien	L1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Italien	L2	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Italien	L3	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Japonais	L1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Japonais	L2	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Japonais	L3	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Russe	L1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Russe	L2	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Russe	L3	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Allemand débutant	L1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Arabe débutant	L1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Chinois débutant	L1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Japonais débutant	L1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues Étrangères Appliquées	Anglais-Russe débutant	L1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Anglais	L1	Grenoble et Valence
ALL	H3S	UFR LE		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Anglais	L2	Grenoble et Valence
ALL	H3S	UFR LE		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Anglais	L3	Grenoble et Valence
ALL	H3S	UFR LE		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Allemand	L1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Allemand	L2	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Allemand	L3	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Espagnol	L1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Espagnol	L2	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Espagnol	L3	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Italien	L1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Italien	L2	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Italien	L3	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Russe	L1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Russe	L2	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Russe	L3	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Anglais - Allemand	L1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LE		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Anglais - Allemand	L2	Grenoble

[illegible]

Domaine	CSPM	Composante élémentaire	Composante seconde	Mention	Parcours	L1/L2 /L3	Site
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC	UFR ARSH	Lettres	Lettres classiques-Histoire de l’art et archéologie	L2	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC	UFR ARSH	Lettres	Lettres classiques-Histoire de l’art et archéologie	L3	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC	UFR ARSH	Lettres	Lettres modernes - Histoire de l’art et archéologie	L1	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC	UFR ARSH	Lettres	Lettres modernes - Histoire de l’art et archéologie	L2	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC	UFR ARSH	Lettres	Lettres modernes - Histoire de l’art et archéologie	L3	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC	UFR ARSH	Lettres	Lettres Classiques - Philosophie	L1	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC	UFR ARSH	Lettres	Lettres Classiques - Philosophie	L2	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC	UFR ARSH	Lettres	Lettres Classiques - Philosophie	L3	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC	UFR ARSH	Lettres	Lettres Modernes- Philosophie	L1	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC	UFR ARSH	Lettres	Lettres Modernes- Philosophie	L2	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC	UFR ARSH	Lettres	Lettres Modernes- Philosophie	L3	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC		Information communication	Information communication	L3	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Lettres	Lettres modernes	L1	Grenoble et Valence
ALL	H3S	UFR LLASIC		Lettres	Lettres modernes	L2	Grenoble et Valence
ALL	H3S	UFR LLASIC		Lettres	Lettres modernes	L3	Grenoble et Valence
ALL	H3S	UFR LLASIC		Lettres	Lettres modernes- parcours management	L3	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Lettres	Lettres modernes- parcours international	L3	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Lettres	Lettres classiques	L1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Lettres	Lettres classiques	L2	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Lettres	Lettres classiques	L3	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Art du spectacle	Arts du spectacle	L1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Art du spectacle	Arts du spectacle	L2	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Art du spectacle	Arts du spectacle	L3	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Art du spectacle	Arts du spectacle - Lettres modernes	L1	Valence
ALL	H3S	UFR LLASIC		Art du spectacle	Arts du spectacle - Lettres modernes	L2	Valence
ALL	H3S	UFR LLASIC		Art du spectacle	Arts du spectacle - Lettres modernes	L3	Valence
ALL	H3S	UFR LLASIC		Sciences du langage	Sciences du langage	L1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Sciences du langage	Sciences du langage	L2	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Sciences du langage	Sciences du langage	L3	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Sciences du langage	Sciences du langage - parcours international	L3	Grenoble
ALL/STS	Faculté des sciences	UFR PhITEM	UFR ARSH	Physique	Physique et Musicologie	L3	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR PhITEM		Electronique, énergie électrique, automatique	Electronique, énergie électrique, automatique	L3	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR PhITEM		Génie Civil	Génie Civil	L3	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR PhITEM		Mécanique	Génie Mécanique et Productique	L3	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR PhITEM		Mécanique	Mécanique	L3	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR PhITEM		Physique	Physique	L3	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR PhITEM		Physique	Physique-Chimie	L3	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR PhITEM		Physique	Physique-Chimie-Mécanique international	L3	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR PhITEM		Sciences de la terre	Sciences de la Terre et de l’Environnement	L3	Grenoble
SHS	H3S	UFR SHS		Psychologie	Psychologie	L1	Grenoble
SHS	H3S	UFR SHS		Psychologie	Psychologie	L2	Grenoble
SHS	H3S	UFR SHS		Psychologie	Psychologie	L3	Grenoble
SHS	H3S	UFR SHS		Sciences de l’Education	Sciences de l'éducation	L1	Grenoble
SHS	H3S	UFR SHS		Sciences de l’Education	Sciences de l'éducation	L2	Grenoble
SHS	H3S	UFR SHS		Sciences de l’Education	Sciences de l'éducation	L3	Grenoble
SHS	H3S	UFR SHS		Sociologie	Sociologie	L1	Grenoble
SHS	H3S	UFR SHS		Sociologie	Sociologie	L2	Grenoble
SHS	H3S	UFR SHS		Sociologie	Sociologie	L3	Grenoble
STS/DEG/SHS	H3S	UFR SHS		Mathématiques et informatique appliqués aux sciences humaines et sociales	Mathématiques et informatique appliqués aux sciences humaines et sociales	L1	Grenoble
SHS/STS	H3S	UFR SHS		Mathématiques et informatique appliqués aux sciences humaines et sociales	Mathématiques, informatique sciences cognitives	L2	Grenoble
SHS/STS	H3S	UFR SHS		Mathématiques et informatique appliqués aux sciences humaines et sociales	Mathématiques, informatique sciences cognitives	L3	Grenoble
DEG/STS	H3S	UFR SHS		Mathématiques et informatique appliqués aux sciences humaines et sociales	Mathématiques, informatique sciences économiques	L2	Grenoble
DEG/STS	H3S	UFR SHS		Mathématiques et informatique appliqués aux sciences humaines et sociales	Mathématiques, informatique sciences économiques	L3	Grenoble
STS	H3S	UFR STAPS	DSDA			L1	Grenoble et Valence
STS	H3S	UFR STAPS	DSDA			L2	Grenoble et Valence
STS	H3S	UFR STAPS			Sciences et techniques des activités physiques et sportives (Portail)	L1	Grenoble et Valence
STS	H3S	UFR STAPS			Sciences et techniques des activités physiques et sportives (Portail)	L2	Grenoble et Valence
STS	H3S	UFR STAPS		Sciences et techniques des activités physiques et sportives-Activité physique ad	Activité physique adaptée et santé	L3	Grenoble
STS	H3S	UFR STAPS	DSDA	Sciences et techniques des activités physiques et sportives-Education et motrici	Education et motricité	L3	Grenoble et Valence
STS	H3S	UFR STAPS		Sciences et techniques des activités physiques et sportives-Entrainement sporti	Entrainement Sportif	L3	Grenoble
STS	H3S	UFR STAPS		Sciences et techniques des activités physiques et sportives-Management du spc	Management du sport	L3	Grenoble

[illegible]

Domaine	CSPM	Composante élémentaire	Composante seconde	Mention	Parcours	Site
DEG	Composante élémentaire	Faculté d'Economie		Métiers de la Forêt et des ressources naturelles	Gestion et commercialisation des produits de la filière bois	Valence
DEG	Composante élémentaire	Faculté d'Economie		Métiers de la GRH : formation, compétences, emploi	Gestion et accompagnement des parcours professionnels	Grenoble
DEG	Composante élémentaire	Faculté d'Economie		Métiers de la GRH : assistant	Gestion des ressources humaines et de la paie	Grenoble
DEG	Composante élémentaire	Faculté d'Economie		Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement	Economie et gestion de l'eau et des ressources	Grenoble
STS	H3S	Faculté Pharmacie		Bio-industries et biotechnologies	Bioanalyses et bioprocédés	Grenoble
STS	H3S	Faculté Pharmacie		Qualité, hygiène, santé, sécurité, environnement	Sécurité et Prévention du Risque Alimentaire	Grenoble
SHS	Composante élémentaire	IUGA		Guide conférencier	Guide conférencier	Le Pradel
SHS	Composante élémentaire	IUGA		Protection et Valorisation du Patrimoine Historique et Culturel	Concepteur de projets touristiques patrimoniaux	Le Pradel
SHS	Composante élémentaire	IUGA		Protection et Valorisation du Patrimoine Historique et Culturel	Gestionnaire des espaces naturels de loisirs	Le Pradel
DEG	EUT	IUT Valence	IAE	Assurance Banque Finance : Chargé de Clientèle	Management financier et marketing des services	Valence
DEG	EUT	IUT Valence		Commercialisation de produits et services	Commercialisation, gestion et marketing du secteur vitivinicole	Valence
DEG	EUT	IUT Valence		E-commerce et Marketing Numérique		Valence
DEG	EUT	IUT Valence		Logistique et Pilotage des flux	Management des approvisionnements et de la chaine logistique	Valence
DEG	EUT	IUT Valence		Management des Activités Commerciales	Actions de commercialisation de produits touristiques	Valence
DEG	EUT	IUT Valence		Management et gestion des organisations	Création et reprise de PME-PMI	Valence
DEG	EUT	IUT Valence		Management et gestion des organisations	Management de la PME-PMI	Valence
DEG	EUT	IUT Valence		Métiers de la gestion et de la comptabilité : révision comptable		Valence
STS	EUT	IUT Valence		Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels	Codage d'application et systèmes informatiques répartis	Valence
STS	EUT	IUT Valence		Métiers des réseaux informatiques et télécommunications	Administration et sécurité des réseaux	Valence
STS	EUT	IUT1		Chimie analytique contrôle qualité environnement	Chimie Analytique et Instrumentale	Grenoble
STS	EUT	IUT1		Chimie et physique des matériaux	Chimie et Physique des Matériaux	Grenoble
STS	EUT	IUT1		Métiers du BTP : bâtiment et construction	Conduite de Travaux en Bâtiment	Grenoble
STS	EUT	IUT1		Métiers du BTP : génie civil et construction	Conduite de Travaux en Travaux Publics	Grenoble
STS	EUT	IUT1		Métiers de l'électricité et l'énergie	Distribution Électrique et Automatismes	Grenoble
STS	EUT	IUT1		Métiers de l'électricité et l'énergie	Bâtiments connectés et gestion intelligente de l'énergie	Grenoble
STS	EUT	IUT1		Métiers de l'électronique : communication, systèmes embarqués	Conception des Systèmes Embarqués	Grenoble
STS	EUT	IUT1		Métiers de l'électronique : microélectronique, optronique	Microélectronique	Grenoble
STS	EUT	IUT1		Métiers de l'électronique : microélectronique, optronique	Optronique	Grenoble
STS	EUT	IUT1		Métiers du BTP : performance énergétique et environnementale des bâtiments	Performance Énergétique et Environnementale des bâtiments	Grenoble
STS	EUT	IUT1		Métiers de l'industrie : conception de produits industriels	Conception Intégrée et Conduite de Projets	Grenoble
STS	EUT	IUT1		Métiers de l'industrie : conception de produits industriels	Conception et Automatisation de Machines Spéciales	Grenoble
STS	EUT	IUT1		Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels	Contrôle, Métrologie, Management de la Qualité	Grenoble
STS	EUT	IUT1		Installations frigorifiques et de conditionnement d'air	Installations Frigorifiques et de Conditionnement d'Air	Grenoble
STS	EUT	IUT1		Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique	Conduite et Gestion d'Opérations en Thermique du Bâtiment	Grenoble
STS	EUT	IUT1		Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité	Capteurs, Instrumentation et Métrologie	Grenoble
STS	EUT	IUT1		Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels	Services Mobiles et Interface Nomade	Grenoble
STS	EUT	IUT1		Métiers des réseaux informatiques et télécommunications	Réseaux Informatiques, Mobilité, Sécurité	Grenoble
DEG	EUT	IUT2		Assurance Banque Finance : supports opérationnels	Gestion de patrimoine	Grenoble
SHS	EUT	IUT2		Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques	Coordinateur en gérontologie sociale	Grenoble
SHS	EUT	IUT2		Métiers de la communication : chef de projet communication	Communication visuelle	Grenoble
DEG	EUT	IUT2		Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie	Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie	Grenoble
DEG	EUT	IUT2		Métiers de la gestion et de la comptabilité : fiscalité	Métiers de la gestion et de la comptabilité : fiscalité	Grenoble et Vienne
DEG	EUT	IUT2		Métiers de l'entrepreneuriat	Développement de la TPE	Grenoble
DEG	EUT	IUT2		Métiers de l'entrepreneuriat	Développement des entreprises en aménagement paysager	Vienne
STS	EUT	IUT2		Métiers de l'informatique : Administration et Sécurité des Systèmes et des Réseaux	Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux	Grenoble
STS	EUT	IUT2		Métiers de l'informatique : Applications Web	Métiers de l'informatique : applications Web	Grenoble
STS	EUT	IUT2		Métiers de l'informatique : Systèmes d'Information et Gestion des Données	Big-data	Grenoble
STS	EUT	IUT2		Métiers de l'informatique : Systèmes d'Information et Gestion des Données	Systèmes d'information méthodes et outils	Grenoble
DEG	EUT	IUT2		Métiers des administrations et collectivités territoriales	Management et pilotage des services publics	Grenoble
STS	EUT	IUT2		Métiers du Décisionnel et de la Statistique	Etudes statistiques et systèmes d'information géographiques	Grenoble
STS	EUT	IUT2		Métiers du Décisionnel et de la Statistique	Etudes statistiques, sondage et marketing	Grenoble
SHS	EUT	IUT2		Métiers du livre : documentation et bibliothèques	Responsable des ressources et projets : Littérature et Documentation pour la Jeunesse	Grenoble
DEG	EUT	IUT2		Organisation et management des services de l'automobile	Organisation et management des services de l'automobile	Grenoble
DEG	EUT	IUT2		Qualité, hygiène, santé, sécurité, environnement	Management intégré	Vienne
DEG/STS	EUT	IUT2	Facultés médecine	Technico-commercial	Domaine de la beauté, du bien-être et de la santé	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR Chimie Biologie	DSDA	Industries Agroalimentaires : gestion production et valorisation	Nutrition innovations en produits agro-alimentaires et santé	Grenoble et Valence
STS	Faculté des sciences	UFR Chimie Biologie		Agronomie	Eco-conseiller en production agricole	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR Chimie Biologie		Aménagement paysager : conception, gestion, entretien	Ecologie urbaine et biodiversité	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR Chimie Biologie		Industries Agroalimentaires : gestion production et valorisation	Nutrition innovations en produits agro-alimentaires et santé	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR Chimie Biologie		Industries Agroalimentaires : gestion production et valorisation	Produits laitiers	Grenoble

STS	Faculté des sciences	UFR Chimie Biologie		Productions Animales	Technologies en physiologie et physiopathologies (LP PA-TPP) : application à la pharmacologie et	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR Chimie Biologie		Gestion des risques industriels et technologiques	Risque environnemental : écotoxicologie appliquée	Grenoble
DEG/ALL	H3S	UFR LE		Métiers du commerce international	Trilingue anglais-espagnol	Valence
DEG/ALL	H3S	UFR LE		Métiers du commerce international	Opérations douanières	Valence
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC		Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web	Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web	Grenoble
STS	Faculté des sciences	UFR PhITEM		Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement	Conception et surveillance des systèmes hydrauliques	Grenoble et Valence
STS	Faculté des sciences	UFR PhITEM		Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement	Prospection et protection des ressources souterraines	Grenoble et Valence
STS	Faculté des sciences	UFR PhITEM		Métiers de l'industrie : conception de produits industriels	Industrialisation produit process	Grenoble
SHS	H3S	UFR SHS		Métiers de la GRH : formation, compétences, emploi	Santé, prévention et qualité de vie au travail	Grenoble
STS	H3S	UFR STAPS		Animation Gestion Organisation des Activités Physiques et Sportives	Activités aquatiques	Grenoble
STS	H3S	UFR STAPS	DSDA	Gestion et développement des organisations et des services sportifs ou de loisirs	Entrepreneuriat et tourisme des sports nature	Valence
STS	H3S	UFR STAPS	DSDA	Gestion et développement des organisations et des services sportifs ou de loisirs	Evènementiel et sports urbains	Valence

Offre de Formation UGA 2021 : données issues des fiches d'accréditation

Domaine	CSPM	Composante élémentaire	Composante seconde	Mention	Parcours	M1/M2	Site
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC		Arts, Lettres et civilisations	Comparatisme, imaginaire, socio-anthropologie	M1	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC		Arts, Lettres et civilisations	Comparatisme, imaginaire, socio-anthropologie	M2	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Arts, Lettres et civilisations	Diffusion de la culture	M1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Arts, Lettres et civilisations	Diffusion de la culture	M2	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Arts, Lettres et civilisations	Littérature: critique et création	M1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Arts, Lettres et civilisations	Littérature: critique et création	M2	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC	UFR ARSH	Arts, Lettres et civilisations	Sciences de l'Antiquité	M1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC	UFR ARSH	Arts, Lettres et civilisations	Sciences de l'Antiquité	M2	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Création artistique	Arts de la scène	M1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Création artistique	Arts de la scène	M2	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Création artistique	Etudes cinématographique	M1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Création artistique	Etudes cinématographique	M2	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Création artistique	Documentaire de création	M2	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Didactique des langues	Français langue étrangère et seconde	M1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Didactique des langues	Français langue étrangère et seconde	M2	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Didactique des langues	Didactique des langues et ingénierie pédagogique numérique	M1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Didactique des langues	Didactique des langues et ingénierie pédagogique numérique	M2	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Didactique des langues	Littéracies et démarches actives en formation	M1	Grenoble
ALL	H3S	UFR LLASIC		Didactique des langues	Littéracies et démarches actives en formation	M2	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC		Information, communication	Audiovisuel et médias numériques	M1	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC		Information, communication	Audiovisuel et médias numériques	M2	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC		Information, communication	Communication et culture scientifique et technique	M1	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC		Information, communication	Communication et culture scientifique et technique	M2	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC		Information, communication	Information-communication publique et médias	M1	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC		Information, communication	Information-communication publique et médias	M2	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC		Information, communication	Communication d'entreprise	M1	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC		Information, communication	Communication d'entreprise	M2	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC		Information, communication	Communication et management à l'internationale	M1	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC		Information, communication	Communication et management à l'internationale	M2	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC	Sciences Po	Journalisme	Journalisme	M1	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC	Sciences Po	Journalisme	Journalisme	M2	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC		Sciences du langage	Industrie de la langue	M1	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC		Sciences du langage	Industrie de la langue	M2	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC		Sciences du langage	Linguistique	M1	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC		Sciences du langage	Linguistique	M2	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC	UFR SHS	Arts, Lettres et civilisations	Comparatisme, imaginaire, socio-anthropologie	M1	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC	UFR SHS	Arts, Lettres et civilisations	Comparatisme, imaginaire, socio-anthropologie	M2	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC	Sciences Po	Information, communication	Communication politique et institutionnelle	M1	Grenoble
ALL/SHS	H3S	UFR LLASIC	Sciences Po	Information, communication	Communication politique et institutionnelle	M2	Grenoble

Domaine	CAPM	Composante élémentaire	Composante seconde	Mention	Parcours	L1/L2 /L3	Reconduction ou création	Année d'ouverture	Double Licence	Site	FI	FC	Contrat apprentissage	Contrat professionnel	Modalités	Reconduction ou création	Parcours international	Programme d'échange	Convention	Partenaire (si convention)	Reconduction ou création2
DEG	G INP	IAE	IUT Valence	Economie et gestion	Management	L3	Reconduction	2021	Non	Grenoble et V Oui	Oui	Non	Non	Non	Présentiel	NC	Non	Non	Non		

Offre de Formation UGA 2021 : données issues des fiches d'accréditation																			
Domaine	CAPM	Composante élémentaire	Composante seconde	Mention	Parcours	Reconduction/ création	Année d'ouvert ure	Site	Régime				EAD		Parcours international	Programme d'échange	Convention		
									FI	FC	Contrat apprentiss age	Contrat professionnel	Modalités	Reconduction/ création			Convention	Partenaire	Reconduction/ création2
DEG	G INP	IAE		Commerce et distribution	Distrisup Management	Reconduction	2021	Grenoble	Non	Oui	Oui	Oui	Présentiel		Non	Non	Non		
DEG	G INP	IAE		Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration	Organisation et gestion des établissements hôteliers et de n	Reconduction	2021	Grenoble	Non	Oui	Oui	Oui	Présentiel		Non	Non	Non		
DEG	G INP	IUT Valence	IAE	Assurance Banque Finance : Chargé de Clientèle	Management financier et marketing des services	Reconduction	2021	Grenoble et Valence	Non	Oui	Oui	Oui	Présentiel		Non	Non	Non		

Offre de Formation UGA 2021 : données issues des fiches d'accréditation												Régime				Modalités d'enseignement				Convention		
Domaine	CAPM	Composante élémentaire	Composante seconde	Mention	Parcours	M1/M2	Reconduction ou création	Année d'ouverture	Double diplôme	Site	FI	FC	Contrat apprentissage	Contrat professionn el	Modalités	Si EAD Reconducti on ou création	Parcours international	Programme d'échange	Convention	Partenaire	Reconduction ou création2	
DEG	ENSAG	ENSAG		Design	Design d'interaction	M1	Création	2021	Non	Grenoble	Non	Non	Oui	Oui	Présentiel	NC	Non	Non	Oui	Lycée de Villefontaine		
DEG	ENSAG	ENSAG		Design	Design d'interaction	M2	Création	2022	Non	Grenoble	Non	Non	Oui	Oui	Présentiel	NC	Non	Non	Oui			
DEG	ENSAG	ENSAG		Design	Design, résilience, habiter	M1	Création	2021	Non	Grenoble	Oui	Non	Non	Non	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
DEG	ENSAG	ENSAG		Design	Design, résilience, habiter	M2	Création	2021	Non	Grenoble	Oui	Non	Non	Non	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
STS	G INP	Grenoble INP Ense3	UFR PHITEM	Mécanique	Fluid Mechanics and Energetics	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Non			
STS	G INP	Grenoble INP Ense3	UFR PHITEM	Génie Civil	Hydraulics and Civil Engineering	M1	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Non			
STS	G INP	Grenoble INP Ense3	UFR PHITEM	Génie Civil	Hydraulics and Civil Engineering	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Non			
STS	G INP	Grenoble INP Ense3	UFR PHITEM	Electronique, énergie électrique, automatique	Master in Electrical Engineering for Smart Grids and Buildings	M1	Reconduction	2021	Oui	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Non			
STS	G INP	Grenoble INP Ense3	UFR PHITEM	Electronique, énergie électrique, automatique	Master in Electrical Engineering for Smart Grids and Buildings	M2	Reconduction	2021	Oui	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Non			
STS	G INP	Grenoble INP Ensimag	UFR IM2AG	Informatique	Cybersecurity	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Non			
STS	G INP	Grenoble INP Ensimag	UFR IM2AG	Mathématiques et applications	Cybersecurity	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Non			
STS	G INP	Grenoble INP Ensimag	UFR IM2AG	Mathématiques et applications	Master of Science in Industrial and applied Mathematics	M1	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Non			
STS	G INP	Grenoble INP Ensimag	UFR IM2AG	Mathématiques et applications	Master of Science in Industrial and applied Mathematics	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Non			
STS	G INP	Grenoble INP Ensimag	UFR IM2AG	Informatique	Master of science in informatics at Grenoble	M1	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Non			
STS	G INP	Grenoble INP Ensimag	UFR IM2AG	Informatique	Master of science in informatics at Grenoble	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Non			
STS	G INP	Grenoble INP Ensimag	UFR IM2AG	Informatique	Operations research, combinatorics and optimization	M2	Reconduction	2021	Oui	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Non			
STS	G INP	Grenoble INP Ensimag	UFR IM2AG	Mathématiques et applications	Operations research, combinatorics and optimization	M2	Reconduction	2021	Oui	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Non			
STS	G INP	Grenoble INP Ensimag	UFR IM2AG	Informatique	Réseaux informatiques d'entreprise	M1	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Non	Oui	Oui	Oui	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
STS	G INP	Grenoble INP Ensimag	UFR IM2AG	Informatique	Réseaux informatiques d'entreprise	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Non	Oui	Oui	Oui	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
STS	G INP	Grenoble INP Génie Industriel		Génie industriel	Sustainable operations management	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Non			
STS	G INP	Grenoble INP Génie Industriel		Génie industriel	Sustainable product development	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Non			
STS	G INP	Grenoble INP Génie Industriel		Génie industriel	Sustainanle Industrial Engineering	M1	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Non			
STS	G INP	Grenoble INP Génie Industriel		Génie industriel	Sustainanle Industrial Engineering	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Non			
STS	G INP	Grenoble INP Génie Industriel		Génie industriel	Tronc commun	M1	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Management des systèmes d'information	Advanced Research in Management of Information Systems	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Finance	Advances in finance and accounting	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Management et administration des entreprises	Applied Corporate Management	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Oui	Shangai	Reconduction	
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Finance	Banque et finance	M2	Reconduction	2021	Non	Valence	Non	Oui	Oui	Oui	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Entrepreneuriat et management de projet	Business development et accompagnement	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Non	Non	Oui	Oui	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Marketing vente	Communication marketing et digitale	M2	Reconduction	2021	Non	Valence	Non	Oui	Oui	Oui	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Comptabilité, Contrôle, Audit	Comptabilité, Contrôle, Audit	M1	Reconduction	2021	Non	Grenoble et Valenc	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Non	Non	Oui	Mundiapolis	Reconduction	
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Comptabilité, Contrôle, Audit	Comptabilité, Contrôle, Audit	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Non	Non	Oui	Mundiapolis	Reconduction	
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Management des systèmes d'information	Conseil et management des systèmes d'information	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Non	Oui	Oui	Oui	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Contrôle de gestion et audit organisationnel	Contrôle de gestion et audit organisationnel	M1	Reconduction	2021	Non	Grenoble et Valenc	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Contrôle de gestion et audit organisationnel	Contrôle de gestion et audit organisationnel	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Oui	Oui	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Marketing vente	Customer Relationship Marketing	M1	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Oui			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Marketing vente	Customer Relationship Marketing	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Oui			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Design	Design de transitions	M1	Création	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Design	Design de transitions	M2	Création	2022	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Entrepreneuriat et management de projet	Entrepreneur	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Entrepreneuriat et management de projet	Entrepreneuriat et management de projet	M1	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Finance	Finance	M1	Reconduction	2021	Non	Grenoble et Valenc	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Finance	Finance d'entreprise et gestion des risques	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Finance	Finance quantitative	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Gestion de production, logistique, achats	Gestion de production, logistique, achats	M1	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Gestion des ressources humaines	Gestion des ressources humaines	M1	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Marketing vente	Ingénierie marketing des marques	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Management et administration des entreprises	Ingénieur - Manager	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Management des systèmes d'information	Intelligence des données	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Marketing vente	Le quanti : études et intelligence marketing	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Oui	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Gestion de production, logistique, achats	Management de la chaîne logistique	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Non	Oui	Oui	Oui	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Management de l'innovation	Management de l'innovation	M1	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Management de l'innovation	Management de projets d'innovation	M2	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Non	Oui	Oui	Oui	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Management des systèmes d'information	Management des systèmes d'information	M1	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Oui	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Non	Non	Non			
DEG	G INP	Grenoble INP IAE		Management et administration des entreprises	Management et administration des entreprises	M1	Reconduction	2021	Non	Grenoble	Non	Oui	Non	Non	Présentiel	NC	Non					

ANNEXES 3

Nouvelle formation ☒

Evolution formation existante ☐

Année universitaire concernée : 2020-2021

Date de la demande : 2 septembre

Composante : CUEF

Département (le cas échéant) :

Responsable pédagogique : Anne Cécile Perret

Référent administratif : Eve TERREIN

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : FLE

Intitulé de la formation : Module spécifique mensuel (1 module: grammaire)

Type de formation :

Etablissement(s) partenaire(s) : le cas échéant

Régime (FI/FC) : x FI x FC

Modalités : x Présentiel x EAD Si mixte, dans quelle proportion

Effectif prévisionnel formation initiale :15

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) :

Date validation en Conseil de composante : 30-06-2020

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU) Fournir l'extrait du relevé de décision

Présentation générale de la formation

Définition et objectifs de la nouvelle formation :

- Motivations et positionnement, au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale) ou de l'offre globale de l'UFR

Conçu pour être assuré à distance, ce module spécifique a été proposé avec l'objectif d'élargir notre offre de formation, et ainsi de toucher notre public habituel d'étudiants internationaux mais aussi d'autres publics qui n'auraient pas la possibilité de se déplacer en France, comme par exemple les enseignants en activité dans leur pays, et vient en réponse à des besoins spécifiques identifiés.

En outre, en se rapprochant de la DFCA, nous souhaiterions pouvoir toucher un public de professionnels étrangers qui est présent dans les entreprises du bassin grenoblois et pourrait avoir besoin de se perfectionner dans ces deux domaines afin d'améliorer leurs compétences à l'écrit et à l'oral.

La grammaire et la phonétique sont deux aspects de l'apprentissage de la langue française qui peuvent facilement être proposés sous forme de module.

Cette proposition permet au CUEF de se différencier par rapport à d'autres centres de français langue étrangère en France.

- Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir
Acquérir, réviser ou améliorer ses connaissances sur le fonctionnement syntaxique de la langue française.
Méthode : Apporter un soutien grammatical sans contexte discursif
 - Une leçon théorique par point de grammaire
 - Des exercices d'application sur ce point de grammaire
- Le public visé
Ce module est ouvert à tous les publics, étudiants inscrits ou non en CI, DUEF, formation de formateurs
- Débouchés professionnels (exemples) – le cas échéant

Ou modifications apportées à la formation existante :

(vous pouvez compléter également dans les chapitres ci-après)

Organisation des enseignements

Période de la formation : De septembre à août.

Durée de la formation : mensuelle

Volume horaire de la formation : 16 heures

3h / semaine de classe virtuelle (visioconférence)

1h / semaine de parcours d'apprentissage en autonomie

Conditions d'accès

Recevabilité des candidatures :

Conditions d'admission :

A partir du niveau A1 acquis

- Niveaux A2 à B1 (intermédiaire)
- Niveaux B2 à C1 (avancé)

Partenariat / Internationalisation de la formation

Partenariat :

Précisez sous quelle forme et avec quel établissement

Internationalisation de la formation.

Précisez le cadre du partenariat et avec quel établissement

La DGD RTI devra-t-elle être associée :

Frais de formation

Joindre l'annexe financière (AF_DFCA_grille_coûts_ODFNA_201912V1) ou fournir des éléments budgétaires

Tarifs Formation initiale : 180 euros/mois

Tarifs Formation continue :

(A distinguer si tarif différent selon : reprise d'études non financée ou prise en charge OPCO, le cas échéant)

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) /

NOM :

PRENOM :

L'avez-vous sollicité pour l'élaboration du tarif défini :

Oui ☐

Non ☐

Intitulé du cours :
Module de grammaire mensuel

Dépenses

Heures enseignement	16
Coût horaire CUEF complet*	164 €

Total dépenses 2 624 €

Recettes

Coût de la formation	180 €
Nombre étudiants/groupes	15

Total recettes 2 700 €

*intègre le coût de la masse salariale P2 (enseignants CDD/CDI, vacataires, HC, BIATSS) et les frais de fonctionnement

Nouvelle formation ☒

Evolution formation existante ☐

Année universitaire concernée : 2020-2021

Date de la demande 3 septembre

Composante : Cuef

Département (le cas échéant) :

Responsable pédagogique : Anne Cécile Perret

Référent administratif : Eve TERREIN

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : FLE

Intitulé de la formation : cours particuliers FLE

Type de formation :

Etablissement(s) partenaire(s) : le cas échéant

Régime (FI/FC) : x FI x FC

Modalités : x Présentiel x EAD Si mixte, dans quelle proportion

Effectif prévisionnel formation initiale : cours individuel ou en duo

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : cours individuel ou en duo

Date validation en Conseil de composante : 30-06-2020

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU) Fournir l'extrait du relevé de décision

Présentation générale de la formation

Définition et objectifs de la nouvelle formation :

- Motivations et positionnement, au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale) ou de l'offre globale de l'UFR

Les cours particuliers élargissent notre offre de formation en s'inscrivant aux côtés des autres cours de FLE déjà proposés au CUEF, qu'ils complètent et complèmentent, et dont ils se différencient par leur aspect « réponse à une demande spécifique ».

L'offre de cours particuliers proposée en présentiel ou à distance permet au CUEF de se positionner comme d'autres centres de français langue étrangère qui proposent ce type de cours dans leur catalogue.

- Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir

S'agissant de cours particuliers, les objectifs sont déterminés au départ en concertation entre l'enseignant et le ou les apprenants. Il peut s'agir d'objectifs langagiers globaux ou bien d'objectifs plus spécifiques pour lesquels il existe un besoin d'accompagnement et/ou de remédiation. Ils répondent donc à des besoins

[précis identifiés avec les apprenants.](#)

[Ex : accompagnement à la rédaction d'une lettre de motivation ; d'une présentation orale, etc.](#)

- Le public visé

[Pour tous les publics, étudiants ou professionnels en activité](#)

- Débouchés professionnels (exemples) – le cas échéant

Ou modifications apportées à la formation existante :

(vous pouvez compléter également dans les chapitres ci-après)

Organisation des enseignements

Période de la formation :

Durée de la formation : en fonction de la demande

Volume horaire de la formation : à la demande ou forfait de 20h/mois

Conditions d'accès

Recevabilité des candidatures :

Conditions d'admission :

Partenariat / Internationalisation de la formation

Partenariat :

Précisez sous quelle forme et avec quel établissement

Internationalisation de la formation.

Précisez le cadre du partenariat et avec quel établissement

La DGD RTI devra-t-elle être associée :

Frais de formation

Joindre l'annexe financière (AF_DFCA_grille_coûts_ODFNA_201912V1) ou fournir des éléments budgétaires

Tarifs Formation initiale :

Cours individuels : 75 euros de l'heure ou forfait de 20h/mois à 1380 euros

Cours en Duo : tarif à l'heure/personne de 40 euros

Tarifs Formation continue :

(A distinguer si tarif différent selon : reprise d'études non financée ou prise en charge OPCO, le cas échéant)

Cours individuels : 75 euros de l'heure ou forfait de 20h/mois à 1380 euros

Cours en Duo : tarif à l'heure/personne de 40 euros

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) /

NOM :

PRENOM :

L'avez-vous sollicité pour l'élaboration du tarif défini : Oui ☐

Non ☐

Intitulé du cours :

Cours particulier individuel forfait de 20h (présentiel distanciel)

Dépenses

Heures enseignement 20

Coût horaire CUEF complet* 164 €

Total dépenses 3 280 €

Recettes

Coût de la formation 1 380 €

Nombre étudiants/groupes 1

Total recettes 1 380 €

*intègre le coût de la masse salariale P2 (enseignants CDD/CDI, vacataires, HC, BIATSS) et les frais de fonctionnement

Intitulé du cours :

Cours particulier duo forfait 20h (présentiel distanciel)

Dépenses

Heures enseignement 20

Coût horaire CUEF complet* 164 €

Total dépenses 3 280 €

Recettes

Coût de la formation/heure 40 €

Nombre étudiants/groupes 2

Total recettes 1 600 €

*intègre le coût de la masse salariale P2 (enseignants CDD/CDI, vacataires, HC, BIATSS) et les frais de fonctionnement

Nouvelle formation ☐

Evolution formation existante ☒

Année universitaire concernée : 2020-2021

Date de la demande : 2 septembre

Composante : CUEF

Département (le cas échéant) :

Responsable pédagogique : Sylvie Hyvernaud

Référent administratif : Eve TERREIN

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) :FLE

Intitulé de la formation : Cours à distance (CAD)

Type de formation :

Etablissement(s) partenaire(s) : le cas échéant

Régime (FI/FC) : x FI x FC

Modalités : ☐ Présentiel x EAD Si mixte, dans quelle proportion

Effectif prévisionnel formation initiale : 15

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) :

Date validation en Conseil de composante : 30-06-2020

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU) Fournir l'extrait du relevé de décision

Présentation générale de la formation

Définition et objectifs de la nouvelle formation :

- Motivations et positionnement, au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale) ou de l'offre globale de l'UFR

Le passage de 80h en présentiel à 40h en temps de confinement nous a permis de tester le format des cours à distance que jusqu'ici le CUEF ne proposait pas dans son catalogue de formation. Ce dispositif a été mis en place au moment de la crise sanitaire du printemps 2020 afin d'assurer la continuité pédagogique du centre. L'adaptation des cours en présentiel au format à distance a été soudaine et rapide pour l'ensemble de l'équipe du CUEF, qui ont dû développer de nouvelles connaissances et compétences.

Suite à cette période d'expérimentation et d'appropriation des outils et du format, et fort de l'expérience partagée par les enseignants et les étudiants, une augmentation du volume horaire quotidien des cours en visio-conférences a été proposée pour la rentrée de septembre 2020 afin de favoriser l'apprentissage de la langue française par les étudiants internationaux.

Le volume horaire mensuel de 60h correspond à 2h de visioconférences quotidiennes et une heure de travail en autonomie, soit 15h de cours hebdomadaires où les 4 compétences ainsi que l'interaction sont travaillées grâce à des outils comme Zoom, Padlet (mur virtuel), Eformation ou encore la plateforme Moodle.

Les cours en visioconférences offrent des modalités de travail variées, mais plus limitées qu'en présentiel. Motivation et concentration des étudiants face à leur écran d'ordinateur doivent aussi être prises en considération pour l'organisation des cours de FLE à distance. La période de 2h en visioconférences permet aux enseignants de proposer un cours construit qui repose sur le rappel des connaissances (en lien avec le parcours en autonomie par exemple), la découverte de nouveaux savoirs et compétences, et leur mise en pratique. Les activités proposées dans le parcours en autonomie permettent de remédier à des erreurs détectées pendant les séances précédentes, de poursuivre les activités de réemploi et de productions orales ou écrites.

Le format visio-conférence/travail en autonomie forme un parcours pédagogique où les apprenants ont d'une part un temps en interaction avec l'enseignant et les autres apprenants du groupe (travail en groupe-classe et en sous-groupes sur Zoom), et d'autre part un temps personnel pour intégrer et pratiquer les savoirs linguistiques et compétences langagières à leur rythme suivant un parcours élaboré par leur enseignant.

La crise sanitaire du printemps 2020 nous a contraint à nous adapter au même titre que les centres de français langue étrangère en France et à l'étranger qui maintiennent leur offre de cours à distance selon des formats variés. Le CUEF s'inscrit dans cette même dynamique d'attractivité, en proposant en parallèle des cours en présentiel et des cours à distance. Ceux-ci répondent à une nouvelle attente du public, permet de rester en contact avec des étudiants internationaux - et autre public - dans l'impossibilité de rejoindre les cours sur place à l'UGA et sont également un moyen d'attirer un public souhaitant étudier à un rythme plus allégé que les cours en présentiel.

- Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir
Acquérir et développer les compétences de communication orale et écrite
- Le public visé
Tous publics du niveau A1 à C1
- Débouchés professionnels (exemples) – le cas échéant

Ou modifications apportées à la formation existante :

(vous pouvez compléter également dans les chapitres ci-après)

Organisation des enseignements

Période de la formation : De septembre à août.

Durée de la formation : mensuelle

Volume horaire de la formation : 60 heures

Conditions d'accès

Recevabilité des candidatures :

Conditions d'admission :

[Test de positionnement ?](#)

Partenariat / Internationalisation de la formation

Partenariat :

Précisez sous quelle forme et avec quel établissement

Internationalisation de la formation.

Précisez le cadre du partenariat et avec quel établissement

La DGD RTI devra-t-elle être associée :

Frais de formation

Joindre l'annexe financière (AF_DFCA_grille_coûts_ODFNA_201912V1) ou fournir des éléments budgétaires

Tarifs Formation initiale : 660 euros/mois

Tarifs Formation continue :

(A distinguer si tarif différent selon : reprise d'études non financée ou prise en charge OPCO, le cas échéant)

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) /
NOM : PRENOM :

L'avez-vous sollicité pour l'élaboration du tarif défini : Oui ☐

Non ☐

Intitulé du cours :
Cours à distance 60H/mois

Dépenses

Heures enseignement	60
Coût horaire CUEF complet*	164 €

Total dépenses 9 840 €

Recettes

Coût de la formation	660 €
Nombre étudiants/groupes	15

Total recettes 9 900 €

*intègre le coût de la masse salariale P2 (enseignants CDD/CDI, vacataires, HC, BIATSS) et les frais de fonctionnement

ANNEXES 4

Année universitaire : 2020-2021

Composante : Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Création

Formation

Intitulé de la formation : Diplôme Universitaire de Trail-running

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 16 avril

Date de passage en CFVU : 06/05/2020

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : VISERY Caroline

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel; Enseignement à distance

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		5
Formation continue		25
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) :

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Dépôt de la demande au RNCP pour la 1^{ère} fois : Non

Dépôt du renouvellement RNCP :

Renouvellement avec modification :

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Le Trail-Running étant une discipline nouvelle, ses contours, son identité et sa pratique sont encore à définir. Depuis quelques années désormais, des organismes - aux objectifs et niveaux inégaux - voient le jour et proposent sous des formes diverses des formations permettant d'appréhender la discipline « Trail-Running » (par exemple le DU trail running de Font Romeu). Pour autant, l'Isère, considéré comme l'un des territoires les plus attractifs dans le milieu des sports outdoor ne propose pas - à proprement parler - d'offre de formation complète malgré un fort potentiel.

Ainsi, dans le cadre de la mise en place d'un Diplôme Universitaire de Trail Running en Isère, un questionnaire a été réalisé en juin 2019 (24 questions, 318 réponses, tranche d'âge 20-50 ans) sur les besoins de formation en Trail-Running. En voici les principaux résultats :

- Une volonté de s'informer sur la discipline via des revues ou livres spécialisés.
 - 60% des répondants sont « motivés » pour suivre une formation sur le Trail-Running.
 - 3 thématiques dominent : nutrition, entraînement et prévention des blessures.
 - Le public cible est prêt à faire 200km pour suivre une formation et souhaite que les formations se réalisent du vendredi au dimanche (78%).
 - Une appétence pour le e-learning (67%) et des cycles de formation de 3 à 4 jours.
 - 95% du public sondé se forme sur internet puis grâce à des supports classiques type « Livres et magazines » (58%).
- Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir

L'ambition de cette formation innovante est d'apporter des compétences spécifiques au Trail Running à des professionnels et à des particuliers travaillant dans le domaine du sport, de la santé, de l'équipement sportif ou encore dans l'événementiel.

Ce diplôme pluridisciplinaire, s'appuyant sur le savoir-faire et l'expérience d'enseignants spécialisés et de structures spécialistes de formation et de recherche, se construit ainsi autour d'un tronc commun et de 3 modules :

Module 1 : Entraînement et performance

Module 2 : Santé et prévention

Module 3 : Événementiel et marketing

Il aborde ainsi les spécificités de la pratique notamment : motricité du trail, préparation physique, planification, élaboration de diagnostic, planning d'entraînement, prévention des blessures, approche sociologique et marketing, aménagement du territoire etc.

Aussi à la fin de la formation, le participant sera capable :

- D'analyser la pratique du trail, établir un planning d'entraînement adapté et prévenir les risques de santé inhérents à sa pratique pour optimiser ses performances.
- De proposer une offre commerciale, claire et différenciante, autour du Trail Running, pour un territoire particulier.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Niveau bac + 2 conseillé.

Toute candidature en dessous de BAC +2 sera étudiée (CV + lettre de motivation)

2.2 Conditions d'admission

CV et lettre de motivation

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : De Janvier à Septembre

Durée de la formation : 3 stages de 4 jours

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 90h

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Tableau MCC 2020-2021-DU trail running.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Le DU est organisé en module. Un tronc commun et trois modules (composés de sous matières) sont proposés. Afin d'obtenir le DU il faut avoir suivi le tronc commun et validé deux modules avec un minimum de 10/20 au QCM de chaque module. A la fin de la formation les stagiaires devront rendre un mémoire professionnel portant sur les modules choisis et soutenir à l'oral ce mémoire. La moyenne du mémoire et de la soutenance doit être supérieure à 10/20 pour valider le DU.

Un candidat a la possibilité de ne passer qu'un module (+ tronc commun) s'il le souhaite. Dans ce cas le stagiaire n'obtient pas le DU mais peut valider simplement le module en question en ayant plus de 10 au QCM.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : 1er septembre

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

Tous les enseignements en ligne doivent être suivis et validés (QCM (évaluation formatrice)) avant de suivre les cours présentiels.

En cas d'absence exceptionnelle le stagiaire doit présenter un justificatif.

Absences aux examens :

En cas d'absence non justifiée aux épreuves, l'épreuve du participant est annulée et il ne valide pas l'examen. En cas de force majeure, une proposition de report peut être notifiée au participant.

III. Résultats

Article 5 : Jury

Le jury est constitué à minima :

- D'un professionnel, spécialiste du sujet, issu du monde de l'entreprise privée ou publique
- D'un représentant de l'organisme certificateur, spécialiste de l'objet du programme, qui sera président du jury

Le jury aura lieu entre fin septembre et mi octobre.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

E-learning validé.

Note supérieure à 10 au QCM de chaque module choisi.

Moyenne du mémoire et de la soutenance supérieure à 10.

Article 7 : Redoublement

En cas d'échec aux épreuves, et à l'appréciation du jury, il pourra être proposée une épreuve de rattrapage (QCM (si échec au QCM)), compléments d'information, dossier d'approfondissement d'un point, argumentaire détaillé, nouvelle soutenance orale...)

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : Tronc Commun + 2 modules : 1500€ , Tronc Commun + 3 modules : 1900€ ,
Module à la carte : 650 euros

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : Tronc Commun + 2 modules : 1900 euros , Tronc Commun + 3 modules :
2300€ , Module à la carte : 650 euros

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

La formation est modulaire, de ce fait un stagiaire a la possibilité de suivre un seul module de formation (pas d'obtention de DU mais une validation des apprentissages).

Afin de valider le DU, le stagiaire devra avoir suivi le tronc commun ainsi que 2 modules minimum (e-learning + présentiel) avec possibilité de suivre un 3ème module si le stagiaire le souhaite.

Coût de formation :

Tarifs Formation initiale :

Tronc Commun + 2 modules : 1500€

Tronc Commun + 3 modules : 1900€

• Tarifs Formation continue :

Tronc Commun + 2 modules : 1900€

Tronc Commun + 3 modules : 2300€

• Module à la carte : 650 euros

Commentaires : Les enseignements ne sont pas semestrialisés. L'évaluation se basera sur une partie en e-learning (QCM) à la fin de chaque module (une fois les cours en présentiel du module terminés) puis dans un second temps sur la rédaction d'un mémoire professionnel. Pour les QCM la note devra être supérieure à 10 pour valider le module et donc le DU. Pour le mémoire et la soutenance la moyenne des deux notes doit être supérieure à 10.

iel et d'une soutenance orale devant un jury.

ANNEXES 5

LICENCE

REGLEMENT DES ETUDES TEXTE (RDE)

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2020- 2021

DOMAINE : STS

DIPLOME : LICENCE **NIVEAU :** L1 et L2 et L3 parcours Entraînement Sportif

Mention : STAPS

Parcours-type : Licence STAPS Hybride parcours Entraînement Sportif

Régime/ Modalités : (cocher la ou les cases correspondantes)

Régime : ☒ formation initiale ☐ formation continue

Modalités : ☒ présentiel ; ☐ enseignement à distance ; ☐ convention

☐ alternance : ☐ contrat de professionnalisation ou ☐ apprentissage

DATE D'ARRETE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE : 11/07/ 2016

RESPONSABLE DE LA MENTION : ISABELLE GUILLEMAIN (MCU)

RESPONSABLE DE L'ANNEE : SYLVIE FAURE

GESTIONNAIRE : AURELIE GOYER (GRENOBLE)

I – Dispositions générales

Article 1 : Objectifs et compétences acquises lors de la formation

Ce parcours a pour objectifs une formation aux métiers de la **Performance** (entraîneur, préparateur mental, préparateur physique...), de l'**Entretien physique** (coach à domicile, coach / animateur en salle de remise en forme...), du **Loisir sportif** (moniteur de sports de plein nature, MNS...) et **Autre** : métiers de la sécurité, du secours...

Compétences acquises lors de la formation :

Le titulaire de la licence mention 'STAPS' parcours entraînement sportif (ES) entraîne en autonomie des sportifs dans sa/ses spécialité(s) mentionnée(s) sur l'annexe descriptive au diplôme.

Il encadre en compétition.

Il assure la préparation physique des sportifs.

Il élabore des programmes de développement de la condition physique.

S'appuyant sur une expertise professionnelle, sportive et scientifique pluridisciplinaire, dans un contexte d'intervention à visée de performance, il met en oeuvre les activités suivantes

- Usages digitaux et numériques
- Exploitation de données à des fins d'analyse
- Expression et communication écrites et orales
- Positionnement vis à vis d'un champ professionnel
- Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle structurée
- Analyse et évaluation d'une situation relative à l'activité physique/ou et sportive et à la performance de haut niveau
- Élaboration et planification de cycles et de programmes, visant la transformation d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive et de recherche de performance
- Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive tout public

- Entrainement en vue d'une performance en compétition
- Préparation physique : développement des capacités physiques générales et spécifiques

II – Organisation des enseignements

Chaque étudiant conclut avec l'établissement un **contrat pédagogique pour la réussite étudiante** qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite.

Article 2 : Organisation générale des enseignements

La formation est organisée en : en blocs de connaissances et de compétences

- divisés en 44 unités d'enseignements (U.E.) obligatoires ou à choix (obligatoires ou facultatifs)

Volume horaire de la formation par année : L1 : 500h L2 : 500h L3 : 500h

+ 50h de stages en L2 et 150h de stages en L3

Article 3 : Composition des enseignements

Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences** de la formation (Tab. MCCC)

Commentaires sur certains éléments du Tableau MCCC :

Langues vivantes étrangères :

Langue enseignée : Anglais

☒ obligatoire : S1 X S2 S3 S4 S5 X S6
facultative : S1 S2 S3 S4 S5 S6 X

Mise en situation professionnelle (notamment stage) : (cocher les cases qui conviennent)

☒ obligatoire (nécessaire à l'obtention du diplôme)

☐ optionnel crédité d'ects (nécessaire à l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)

☒ optionnel non crédité d'ects (non pris en compte pour l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)

Durée) : 250h (L2 : 50 ; L3 : 200)

Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924 h (équival. 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours.

Période : L2 : S3 et S4 ; L3 : S5 et S6

Modalité :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les stages, sauf dérogation du responsable de formation, doivent se dérouler en dehors des enseignements (CM, TD, TP).

Des stages non crédités peuvent, sous condition d'un suivi pédagogique, être envisagés dans le cadre de la formation en plus des stages prévus au programme, sous réserve qu'ils fassent l'objet d'une restitution et d'une évaluation.

Sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation, l'étudiant pourra accomplir des stages d'exploration professionnelle, notamment dans le cadre d'un projet de réorientation.

Il est possible de valider une expérience au titre d'un stage via un contrat pédagogique : service civique et expérience professionnelle *Sous réserve de l'accord et de la validation par le responsable pédagogique*

En aucun cas, un stage ne devra se poursuivre après le 30 septembre de l'année universitaire en cours.

Mémoire/ Rapport de stage/ Projets tuteurés : (partie à compléter le cas échéant)

- Mémoire : elle sera fixée en début de semestre par le responsable de L'UE

- Rapport de stage :

Date limite de dépôt : elle sera fixée en début de semestre par le responsable de L'UE.

- Projets tuteurés : elle sera fixée en début de semestre par le responsable de L'UE

Article 4 : Assiduité aux enseignements

Aux cours :	Présence obligatoire aux TD et TP. Une absence injustifiée à ces enseignements obligatoires peut entraîner de la part du jury une interdiction d'examens (IE). L'étudiant est alors déclaré "défaillant" (DEF) dans l'UE concernée, entraînant automatiquement une défaillance à l'année, et donc une impossibilité d'obtenir le diplôme. Les étudiants doivent justifier leur(s) absence(s) dans un délai de 15 jours auprès du service scolarité sous peine de non prise en compte des justificatifs Dans le cas de quitus demandés dans une UE (validation de dossiers, de rapports, de compte-rendu, de présence à des séquences de travail organisées, attestations et/ou validation de stage,), si celui-ci n'est pas validé, cela entraîne une défaillance à l'UE à laquelle ce quitus est rattaché. Cette règle s'applique aux 2 sessions. Dispense d'assiduité pour les étudiants disposant d'un statut particulier (cf article 5.3) selon les contraintes rencontrées par ces étudiants, après validation de ces contraintes par l'enseignant en charge des étudiants bénéficiant de ce statut (coordonnateur).
Aux TD :	
Dispense d'assiduité :	

III – Contrôle des connaissances et des compétences

Article 5 : Validation, compensation, valorisation, capitalisation,

5.1 – Validation : règles d'acquisition des EC, UE, Blocs de connaissances et de compétences, semestres, année

Elément Constitutif (EC) ou Matières le cas échéant	Moyenne pondérée des épreuves $\geq 10/20$
UE	Moyenne pondérée des matières $\geq 10/20$ Si une UE est composée d'EC et, le cas échéant, de matières, elle peut être acquise : - soit par validation de chacun des EC ou matières qui la composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation entre ces EC ou matières (moyenne générale à l'UE $\geq 10/20$).
Bloc de connaissances et de compétences (BCC)	Le bloc de connaissances et de compétences est un ensemble cohérent d'UE visant à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences. Le bloc de connaissances et de compétences peut être acquis : - soit par validation de chacune des UE qui le composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation entre ces UE (moyenne générale $\geq 10/20$).

Semestre Non concerné	Un semestre peut être acquis : - soit par validation de chacune des UE qui le composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation semestrielle entre ces UE (moyenne générale au semestre $\geq 10/20$).

5.2 – Compensation

La compensation s'effectue au sein des UE, au sein des Blocs de connaissances et de compétences (BCC), au sein d'un semestre entre les UE qui le composent, entre les semestres (sous réserve de leur appliquer un coefficient proportionnel à leur nombre de crédits).

Préciser les modalités de compensation choisies pour la formation :

- | | | |
|--|---|---|
| - au sein des UE : | ☒ oui | ☐ non |
| - au sein des Blocs de connaissances et de compétences : | ☒ oui | ☐ non |
| - au sein des semestres entre les UE qui les composent | ☐ oui | ☒ non |
| - entre les semestres : | ☐ oui | ☒ non |

Il est possible de renoncer à la compensation à l'issue de l'évaluation initiale (session 1), au sein d'un bloc de connaissances et de compétences, dans le cas où un étudiant souhaite pouvoir améliorer ses résultats de manière significative lors de la seconde chance, en se représentant aux UE non acquises (note $< 10/20$).

La renonciation à la compensation entraîne de facto la renonciation à l'obtention du Bloc de Connaissances et de Compétences, de l'année, du diplôme en évaluation initiale (session 1).

Les demandes de renonciation doivent être adressées par écrit au jury et déposées au service scolarité dans les trois jours (ouvrés ou non) qui suivent l'affichage des résultats d'évaluation initiale.

Quelle que soit la note obtenue au contrôle continu repassé en seconde chance, elle remplace la note d'évaluation initiale (session 1) à ce même contrôle continu.

En outre, sous la responsabilité du jury du diplôme, un dispositif peut être mis en œuvre pour permettre à l'étudiant d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et la validation correspondante en crédits européens. Cette possibilité peut être offerte à l'étudiant notamment lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou de suspendre de façon transitoire ses études.

Ce dispositif se traduit par la délivrance d'un relevé de notes faisant apparaître les crédits européens validés.

5.3 – Valorisation

Reconnaissance de l'engagement de l'él.u.e étudiant.e	Valorisation de l'engagement de l'él.u.e étudiant.e (extrait du statut de l'él.u étudiant voté à la CFVU du 01/12/2016) : Afin de valoriser l'engagement majeur qu'est être élu, l'université met en place une bonification dont le barème a été voté lors de la CFVU du 13 juillet 2017. Afin d'assurer l'indépendance des élu.es, cette bonification sera accordée à tous les élu.es ayant siégé physiquement au moins à la moitié des conseils et des groupes de travail auxquels ils sont élu.es et/ou nommé.es. Elle n'est pas cumulable avec un ETC valorisant également l'engagement dans les instances de l'UGA. Attention : le bénéfice de la bonification pour l'él.u.e étudiant.e est incompatible sur le même semestre avec tout autre dispositif de valorisation de l'engagement étudiant (ETC « engagement associatif et syndical », dispositifs ad hoc mis en place par les composantes, etc.)
	La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 prévoit un principe de validation au titre d'une formation

Reconnaissance de l'engagement de l'étudiant.e dans les activités de la vie associative, sociale et professionnelle	suivie des compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant à l'occasion d'un engagement dans les activités de la vie associative, sociale et professionnelle. Cette validation ne peut s'effectuer que si l'étudiant a fait une demande officielle de statut au début de sa période d'engagement auprès du responsable pédagogique et que celle-ci répond aux critères d'engagement susvisés. En complément, des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études peuvent être mis en place afin de permettre aux étudiants de concilier études et activités d'engagement Les activités visées par ces aménagements sont les suivantes : - Etudiants salariés (10h en moyenne par semaine sur une durée minimum de 3 mois) - Étudiants membres du bureau d'une association - Services civiques - Sapeurs-pompiers - Militaires dans la réserve opérationnelle - Volontariat des armées A l'UGA, les modalités de reconnaissance de l'engagement étudiant peuvent être les suivantes : - La validation dans le cadre de l'obtention du diplôme • Attribution de crédits via les Enseignements Transversaux à Choix existants (ETC) • Ou attribution d'une bonification appliquée à la moyenne générale et définie lors du contrat pédagogique à hauteur de 0,5. Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation et ne sont pas nécessairement liées à l'année universitaire en cours. - La valorisation : l'engagement est intégré dans le supplément au diplôme - Les aménagements : • Une organisation de l'emploi du temps (choix des groupes TD/TP) • Une dispense totale ou partielle d'enseignement • Autorisation d'absence justifiée au regard de l'engagement • Un aménagement d'examens • Un aménagement de la durée du cursus Ils sont fixés en tenant compte des spécificités des différentes filières et diplômes au sein de l'établissement. Le contrat pédagogique précisera la nature des aménagements mis en place et/ou les modalités de validation.
Bonification (le cas échéant)	Bonification proposée par la composante en dehors du dispositif UGA sur la valorisation de l'engagement étudiant : Dans le cadre de la reconnaissance de l'engagement citoyen de ses étudiants, l'UFR STAPS attribue un bonus de 0,25 points à la moyenne générale de 2 semestres parmi les 6 de la licence ou de 0,5 points de 1 semestre parmi les 6, aux étudiants de licence STAPS engagés dans les sapeurs-pompiers volontaires, lorsque cet engagement est annuel et repose sur le volontariat au sens des articles L 723-3 à L 723-20 du Code de la sécurité intérieure Lorsque cet engagement ne porte que sur un semestre, la bonification de 0,25 points est attribuée à la moyenne générale du semestre correspondant. L'octroi de ce bonus est subordonné à l'obtention d'une note supérieure ou égale à 15 sur 20 à l'évaluation de l'étudiant(e) dans le cadre de la convention SDIS 38 – UGA. Ce dispositif est étendu aux étudiants appartenant aux SDIS 73, 74, 26 et 06.

	La bonification de 0,25 points à la moyenne générale de 2 semestres parmi les 6 de la licence ou de 0,5 points de 1 semestre parmi les 6, aux étudiants de licence STAPS engagés est également attribué aux étudiants militaires dans la réserve opérationnelle Dans le cadre de l'engagement étudiant, les étudiants membres du bureau du BDE STAPS (président, vice-président, trésorier et secrétaire) pourront se voir attribuer une bonification de points appliquées à la moyenne générale (à hauteur de 0,5/semestre parmi les 6 de licence ou de 0,25/ semestre de 2 semestres parmi les 6 de la licence) et de l'intégration de leur engagement dans le supplément au diplôme à la condition de justifier de leur participation active à des actions visant à promouvoir et valoriser les formations de l'UFR STAPS. Les étudiants éligibles devront monter un dossier qui sera étudié par le bureau de l'UFR pour l'octroi de ces points.
--	---

5.4 – Capitalisation/Conservation :

Capitalisation des EC et UE = acquisition définitive d'un élément porteur de crédits (EC, UE), dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (note $\geq 10/20$), sans condition de durée. Leur acquisition emporte celle des crédits européens correspondants.

Une UE définitivement acquise ne peut pas être repassée.

En conséquence, les UE et les crédits ECTS correspondants sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Les éléments constitutifs (EC) dont la valeur en crédits est fixée sont capitalisables.

Pour les étudiants admis par transfert ou validation, les UE ou parties d'UE qui ont fait l'objet d'une validation sont considérées comme obtenues

Les UE ayant une note inférieure à 10/20 seront repassées en seconde chance au libre choix de l'étudiant. L'étudiant doit obligatoirement faire connaître son choix de passer une UE en seconde chance auprès du responsable de l'UE

L'étudiant ayant fait le choix de repasser les UE en seconde chance et ne se présentant pas à cette session sera déclaré défaillant pour ces UE.

Pour les UE disposant d'une note de pratique, si les conditions ne permettent pas d'organiser une seconde chance sur cette pratique (exemple : absence de neige en juin pour la pratique du ski, nombre insuffisant d'étudiants pour une pratique sportive collective), la note de pratique de la session initiales sera automatiquement reportée en seconde chance.

Règle applicable aux quitus :

Si le quitus est validé en session initiale, la validation est reportée en seconde chance

En cas de redoublement, la validation d'un quitus n'est pas conservée sauf si le quitus fait partie d'une UE validée par l'étudiant.

IV- Examens

Article 6 : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

6.1 – Modalités d'examens

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont évaluées selon les modalités suivantes :

- évaluation continue intégrale (ECI).

L'évaluation continue (ECET ou ECI) revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les tableaux MCCC.

L'ECI porte sur deux évaluations continues au minimum. Aucune de ces évaluations ne peut

ECI	compter pour plus de 50% de la note finale. Il est possible de prévoir une règle de calcul appelée « règle du max », permettant de ne conserver pour le calcul de la moyenne de l'UE qu'un nombre défini de meilleures notes. <i>Préciser dans le tableau des MCCC les UE concernées et la règle appliquée.</i>
-----	---

6.2 – Absences aux examens

Absence aux Evaluations Continues (EC)	- Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'épreuve d'EC concernée. - En cas d'absence justifiée aux EC, une nouvelle épreuve est proposée aux étudiants, dans la mesure du possible. Dans le cas contraire les responsables de formation choisissent, avec l'accord du jury, soit d'affecter un zéro à l'EC, soit de neutraliser la note.
---	--

6.3 – Adaptation des modalités d'évaluation dans des circonstances exceptionnelles

Conformément à l'article 14 de l'Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master : « *Lorsqu'ils sont confrontés à des situations exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, les établissements peuvent adapter les modalités d'évaluation en garantissant la qualité des diplômes délivrés, notamment en recourant aux usages du numérique.* »

Ces modifications de MCCC doivent faire l'objet d'un vote en CFVU.

Article 7 : Organisation de la seconde chance

Seconde chance	Dans le cadre d'une évaluation continue intégrale la seconde chance prend la forme d'une évaluation organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (session 1), donc quand l'ensemble des CC constituant les examens de l'UE ont été présentés. La seconde chance se déroule sur l'année universitaire de présentation de l'UE. La seconde chance ne peut être demandée, par UE, qu'une seule fois, et que sur un seul CC Quelle que soit la note obtenue en seconde chance, elle remplace la note d'évaluation initiale (session 1). L'étudiant peut demander à repasser en seconde chance un des CC de l'UE non acquise (un seul par UE) - soit celui où il a obtenu la moins bonne note - soit celui qui a le plus fort coefficient (dans la mesure où la note était inférieure à 10/20) Le coefficient du CC repassé est conservé dans le calcul de la note finale de l'UE L'étudiant doit obligatoirement faire connaître son choix de passer une UE en seconde chance auprès du responsable de l'UE L'étudiant ayant fait le choix de repasser les UE en seconde chance et ne se présentant pas à cette session sera déclaré défaillant pour ces UE. Pour les UE disposant d'une note de pratique, si les conditions ne permettent pas d'organiser une seconde chance sur cette pratique (exemple : absence de neige en juin pour la pratique du ski, nombre insuffisant d'étudiants pour une pratique sportive collective), la note de pratique de la session initiale sera automatiquement reportée en seconde chance. Règle applicable aux quitus : Si le quitus est validé en session initiale, la validation est reportée en seconde chance
	Dans le cadre d'une évaluation continue intégrale (ECI), la seconde chance peut :

	- soit prendre la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (session 1) ; - soit être comprise dans les modalités de mise en œuvre de l'évaluation continue intégrale Quelle que soit la note obtenue au contrôle continu repassé en seconde chance, elle remplace la note d'évaluation initiale (session 1) à ce même contrôle continu.
	Lorsqu'un étudiant a des contraintes particulières, et notamment lorsqu'il s'agit d'un étudiant relevant d'un régime spécial d'étude, il peut bénéficier d'une évaluation de substitution sous réserve de l'accord du responsable pédagogique et de la faisabilité.
Report de note d'évaluation continue en seconde chance	Si l'UE est composée d'éléments constitutifs (EC) et, le cas échéant de matières : - les notes des EC, s'ils sont acquis, sont automatiquement conservées pour la seconde chance.

V- Résultats

Article 8- Jury :

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.
Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » pour permettre à l'étudiant d'obtenir la note ou la moyenne requise.
L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

Article 9 : Communication des résultats :

Les résultats sont affichés sur l'intranet étudiant (LEO).

Article 10 : Redoublement

Si à l'issue de la seconde chance, une UE n'est toujours pas validée, le redoublement de cette UE l'année suivante est de droit **sous réserve du respect du calendrier et des modalités d'inscription.**

Attention : en cas de changement de maquette, les composantes doivent prévoir les mesures transitoires pour les redoublants.

Les blocs de connaissances et de compétences (BCC), les UE et les EC porteurs de crédits, lorsqu'ils sont validés, doivent être pris en compte dans le cas d'un redoublement. Ils ne peuvent pas être repassés.

Il est possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique et que le règlement d'études le prévoit.

Cas particulier des notes de TP	Le report des notes de TP est possible, sur demande de l'étudiant, et selon les modalités définies par les équipes pédagogiques des UE concernées, sous réserve d'une note seuil au moins égale à 10/20. Les conditions de report des notes de TP peuvent varier d'une UE à l'autre.
---------------------------------	---

Article 11 : Admission au diplôme

11.1 Diplôme intermédiaire du DEUG STAPS

Le diplôme de DEUG STAPS s'obtient par acquisition de chaque bloc de connaissances et de compétences le constituant
Le diplôme obtenu confère la totalité des 120 crédits.

Lors de l'année de sa passation de diplôme, si l'étudiant est entré dans le parcours en cours de formation, ses notes de l'année inférieure (reconnue en validation) qui auraient dû être prises en compte pour la validation des BCC seront neutralisées.

L'obtention du diplôme est conditionnée à un niveau minimum de certification en langue :

Oui ☐

Non ☒

Règle de calcul de la note de DEUG :

La note de DEUG est calculée sur la base de la moyenne coefficientée des notes à toutes les UE des 2 années de Licence (si l'étudiant a effectué une partie de son cursus dans une autre formation, les UE correspondantes sont neutralisées)

11.2- Diplôme final de Licence

Le diplôme de licence s'obtient par
- obtention au préalable du DEUG STAPS
- acquisition de chaque bloc de connaissances et de compétences composant le diplôme de Licence
si l'étudiant a effectué son cursus antérieur à la 3^e année de Licence dans une autre formation qu'une UFRSTAPS et n'a pas validé le DEUG STAPS, la 1^{ère} condition est neutralisée, mais l'étudiant a l'obligation de valider le bloc 8 du diplôme de Licence STAPS
Le diplôme obtenu confère la totalité des 180 crédits

L'obtention du diplôme est conditionnée à un niveau minimum de certification en langue :

Oui ☐

Non ☒

Règle de calcul de la note de Licence :

La note de Licence est calculée sur la base de la moyenne coefficientée des notes à toutes les UE des 3 années de Licence (si l'étudiant a effectué une partie de son cursus dans une autre formation, les UE correspondantes sont neutralisées)

11.3- Règles d'attribution des mentions

Mention

Moyenne générale, qu'elle soit obtenue en évaluation initiale (session 1) ou en seconde chance

Passable : ≥ 10 et < 12

Assez Bien : ≥ 12 et < 14

Bien : ≥ 14 et < 16

Très Bien : ≥ 16

11.4- Délivrance du Supplément au diplôme

Le supplément au diplôme est délivré sur demande de l'étudiant.

VI- Dispositions diverses

Article 12 : la Césure

C'est une période pendant laquelle un étudiant, inscrit **dans une formation initiale** d'enseignement supérieur, suspend temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit en autonomie, soit encadré dans un organisme d'accueil en France ou à l'étranger (Cf. article D.611-13).

Elle est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc pas comporter un caractère obligatoire.

Chaque cycle d'études ouvre droit à une seule période de césure. Elle peut débuter dès l'inscription dans la formation et s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de cette formation quelle que soit la durée du cycle d'études.

Article 13 : Déplacements

Les étudiants pourront dans le cadre de leur scolarité être amenés à effectuer certains déplacements, si besoin est, à l'aide de leur véhicule personnel, pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université.

Article 14 : Etudes dans une université étrangère, le cas échéant (à compléter si besoin ; préciser les modalités : ex. année, semestre, quel pays, quelle université d'accueil...) Les étudiants ont l'opportunité de valider un semestre au minimum dans une université étrangère en partenariat avec l'UGA

Article 15 : Dispositions pour les publics à besoins spécifiques (*hors dispositif énoncé art. 5.3 pour les étudiants engagés*)

Des **aménagements** dans l'organisation et le déroulement des études sont mis en place selon les spécificités de la formation et les possibilités de l'équipe pédagogique pour les publics suivants :

- Etudiants engagés dans plusieurs cursus
- Sportifs de haut niveau (cf. Charte du sport de haut niveau)
- Artistes de haut niveau
- Etudiants en situation de handicap
- Chargés de famille, étudiantes enceintes
- Réserve citoyenne de l'éducation nationale

Ces aménagements seront précisés dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante.

Article 16 : Discipline générale

Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés.
Seule la section disciplinaire est compétente pour prononcer des sanctions à l'égard des étudiants

Attitude irrespectueuse, fraude aux examens et à l'inscription :

Une procédure disciplinaire est mise en œuvre par le Président de l'université.

Au terme de la procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.

Article 17 : Dispositions spécifiques à la formation (*le cas échéant*)

Article 18 : Mesures transitoires, le cas échéant (*à utiliser en cas de changement de maquette*)

SUIVI DES MODIFICATIONS

Reprendre les éléments du tableau de suivi de l'année N-2 et N-1 et le compléter pour l'année N.

N° de Version (1)	Date de Validation Conseil UFR (2)	Date de Validation en CFVU (3)	Nature des modifications (n° article, n° paragraphe) (4)
	10/09/2020		

(1) N° de version du règlement d'études dans l'accréditation

(2) Date de passage et de validation au Conseil d'UFR

(3) Date de passage et de validation au CFVU

(4) Indiquer soit, les modifications s'il y en a (dans ce cas, indiquer leur nature (importante ou mineure) et, dans quel article ou paragraphe, on trouve la modification) soit, sans modification.

Blocs de compétences Diplôme du DEUG STAPS
LICenSE
(mise en relation avec les propositions de la C3D)

BLOCS DEUG
ce qui est barré = supprimé par rapport à formulation C3D ce qui est en italique = rajouté par rapport à formulation C3D
bloc 1 "mobiliser des connaissances et des concepts scientifiques pluridisciplinaires" pour analyser et expliquer les actions motrices des pratiquants
anatomie 1 et 2
biomécanique 1 et 2
histoire 1 et 2
neurosciences 1 et 2
physiologie 1 et 2
psychologie 1 et 2
sociologie 1 et 2
bloc 2 "caractériser l'activité des pratiquants dans au moins 4 groupements d'APSA" en mobilisant une culture technique, pratique et technologique
anatomie 2
biomécanique-2
neurosciences 2
technologie d'une APSA de polyvalence (groupement A)
technologie d'une APSA de polyvalence (groupement B)
technologie d'une APSA de polyvalence (groupement C)
technologie d'une spécialité sportive niv1
technologie d'une spécialité sportive niv2
bloc 3 "construire et mettre en oeuvre un projet d'encadrement et d'intervention en animation sportive à un niveau initiation ou perfectionnement <i>ou dans un objectif d'entretien des qualités physiques des pratiquants</i>"
physiologie 2
psychologie 2
technologie de l'intervention en spécialité sportive niv2
technologie de l'intervention en APSA de polyvalence
approche technologique de l'intervention et apprentissage
technologie de la condition physique composante force
technologie de la condition physique composante énergétique
technologie de la condition physique composante psychotonique
bloc 4 "animer et encadrer en toute sécurité des situations et un ensemble organisé de séances"
technologie de l'intervention niv1 en spécialité sportive + stage
approche technologique de l'intervention et sécurité
bloc 5 " analyser et comprendre l'environnement social, sociétal et institutionnel des structures et des pratiquants
sociologie 2
histoire 2
étude du milieu professionnel de l'entrainement
bloc 6 "agir et se repérer au sein d'une organisation professionnelle structurée"
étude du milieu professionnel de l'entrainement
gestion de projet
bloc 7 "mettre en œuvre des moyens d'expression et de communication corporelles, écrites et orales"
histoire 1 et 2 (mémoire)
sociologie 1 et 2 (mémoire)
gestion de projet (dossier)

bloc 8 "expression écrite et orale dans une langue étrangère"
anglais
bloc 9 "usages digitaux et numériques
PIX
bloc 10 : Adapter ses interventions professionnelles à des champs professionnels et à des publics: Découvrir les différents secteurs d'intervention et les métiers possibles
étude du milieu professionnel de l'entraînement

Blocs de compétences
Diplôme de la licence STAPS mention Entraînement Sportif
LICenSE
(mise en relation avec les propositions de la C3D)

BLOCS LICENCE
bloc 1 "usages digitaux et numériques"
outils numériques et audiovisuels
bloc 9 du DEUG
bloc 2 "exploitation de données à des fins d'analyse"
physiologie 3
psychologie 3
biomécanique 3
sociologie 3
neurosciences 3
bloc 3 "expression et communication écrite et orale"
bloc 7 et 8 du DEUG
anglais 2
bloc 4 "positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel"
bloc 10 du DEUG
projet tutoré
bloc 5 " action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle"
conception et analyse de son intervention + stage
projet tutoré
bloc 6 "analyse d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive et à la performance de haut niveau d'un groupe de sujet ou d'une organisation"
projet tutoré
bloc 7 "Elaboration et planification de cycles et de programmes, visant la transformation d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive et à la performance de haut niveau (personne ou structure)"
méthodologie de l'entraînement
méthodologie de la préparation physique
bloc 8 "encadrement de séances collectives d'activité physique ou sportive tout public en mobilisant une expérience approfondie de la pratique des APSA"
blocs 3 et 4 du DEUG
(pour ceux qui n'ont pas le DEUG) 2 UE de technologie de l'intervention en APSA de polyvalence

bloc 9 "entraînement en vue d'une performance en compétition en mobilisant son expertise dans une ou plusieurs spécialités sportives"
toutes les UE de spé sportive DEUG + LICenSE3
<i>(pour les spé natation pour obtenir le titre de MNS) UE SSMA</i>
bloc 10 "préparation physique : développement des capacités physiques générales et spécifiques"
toutes les UE de condition physique du DEUG
méthodologie de la préparation physique

pour rappel : blocs du DEUG

bloc 9 usages digitaux et numériques

bloc 1 mobiliser des connaissances scientifiques pluridisciplinaires
pour analyser et expliquer les actions motrices des pratiquants

bloc 5 analyser et comprendre l'environnement social, sociétal et
institutionnel des structures et des pratiquants

bloc 7 mettre en œuvre des moyens d'expression et de
communication corporelle, écrite et orale

bloc 8 expression écrite et orale en langue étrangère

bloc 10 adapter ses interventions professionnelles à des champs
professionnels et à des publics : découvrir les différents secteurs
d'intervention et les métiers possibles

bloc 6 agir et se repérer au sein d'une organisation professionnelle
structurée

bloc 1 mobiliser des connaissances scientifiques pluridisciplinaires
pour analyser et expliquer les actions motrices des pratiquants

bloc 2 ?? : caractériser l'activité des pratiquants en mobilisant une
culture technique, pratique et technologique dans au moins 4
groupements d'APSA

bloc 4 "animer et encadrer en toute sécurité des situations et un
ensemble organisé de séances

bloc 3 ?? construire et mettre en œuvre un projet d'encadrement et
d'intervention en animation sportive à un niveau d'initiation ou
perfectionnement

Année de la Formation/Domaine/Mention : Licence 1 / STS/ STAPS						Code Diplôme : BALSTA1		Date approbation CFVU :											
Parcours-type : Entraînement sportif						Code VDI : 108		N° de version dans l'accréditation : 2											
Parcours pédagogique (le cas échéant) : Parcours hybride						Code ETape : BAL1EH		Régime Formation											
Responsable de la Formation : Isabelle Guillemain						Code VET : 180		Modalité Formation											
Responsable de l'Année : Sylvie Faure																			
Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	remarques	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)										NOMBRE D'HEURES			
						Evaluation initiale					Seconde chance					CN	TD	CM/TD	TP
						Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	si Ecrit Durée	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %				
Dimensions et UE de niveau 1																			
Dimension scientifique																			
Anatomie 1		BAEH1U11	UEO	6	2														
EC1 colonne vertébrale				3		Ecrit	0,5					Ecrit	0,5						
						Ecrit	0,5												
EC2 membre supérieur				3		Ecrit	0,5												
						Ecrit	0,5												
Biomécanique 1		BAEH1U12	UEO	6	2														
EC1 cinématique				1		Ecrit	0,33					Ecrit							
EC2 dynamique				1		Ecrit	0,33												
EC3 rotation				1		Ecrit	0,34												
EC4 biomécanique - intégratif				3		Ecrit	1												
Neurosciences 1		BAEH1U14	UEO	6	2														
						Ecrit	0,5					Ecrit							
						Ecrit	0,5												
						Ecrit	1												
Physiologie 1		BAEH1U15	UEO	6	2														
EC1 respiration				1		Ecrit	0,33					Ecrit							
EC2 physiologie cardiovasculaire				1		Ecrit	0,33												
EC3 muscle squelettique				1		Ecrit	0,34												
EC4 physiologie - intégratif				3		Ecrit	1												
Sociologie 1		BAEH1U17	UEO	3	1														
						Ecrit	0,5					Ecrit	0,5						
						Ecrit	0,5												
Psychologie 1		BAEH1U16	UEO	6	2														
EC1 connaissance pratiquants				4,5		Ecrit	0,4					Ecrit							
						Ecrit	0,4												
						Ecrit	0,7												
EC2 relations inter-personnelles 1				1,5		Ecrit	0,5												
Histoire 1		BAEH1U13	UEO	2	0,66														
						Ecrit	0,5					Ecrit	0,5						
						Ecrit	0,5												
Dimension pré-professionnelle et transversale																			
Gestion de projet		BAEH1U22	UEO	3	1														
						Ecrit	0,5					Ecrit							
						Ecrit	0,5												
PIX		BAEH1U23	UEO	0		quitus						quitus							
Anglais 1		BAEH1U21	UEO	3	1														
						Ecrit	0,5					Oral							
						Oral	0,5												
Dimension technologique des APSA																			
Approche Technologique de l'intervention et Sécurité (ATI-S)		BAEH1U31	UEO	6	2														
EC1 Traumatologie sportive				2		Ecrit	0,66					Ecrit							
EC2 Approche technologique				2		Ecrit	0,66												
EC3 Institutions, Intervention et Sécurité				2		Ecrit	0,68												
Technologie sportive de polyvalence (3 APSA à choisir pour un total de 9 ECTS **)		BAEH1U32	UEX	9	3														
Sports en milieu naturel		BAEHC01		3	1	Ecrit	0,3					Ecrit							
						Ecrit	0,4												
						Pratique	0,3												
Sports duels		BAEHC02		3	1	Ecrit	0,3					Ecrit							
						Ecrit	0,4												

						Pratique	0,3												
sports collectifs		BAEHC03		3	1	Ecrit	0,3							Ecrit					
						Ecrit	0,4												
						Pratique	0,3												
Sports mesurés		BAEHC04		3	1	Ecrit	0,3							Ecrit					
						Ecrit	0,4												
						Pratique	0,3												
Sports appréciés		BAEHC05		3	1	Ecrit	0,3							Ecrit					
						Ecrit	0,4												
						Pratique	0,3												
Technologie d'une spécialité sportive niveau 1		BAEH1U33		4	1,34														
						Ecrit	0,402							Ecrit					
						Ecrit	0,536												
						Pratique	0,402												
Total ECTS / Semestre			60	20															
			Total Nbre d'heures																

Commentaire : dans le cadre de l'ECI :

L'étudiant peut demander à repasser en seconde chance un des CC de l'UE non acquise (un seul par UE)

- soit celui où il a obtenu la moins bonne note

- soit celui qui a le plus fort coefficient (dans la mesure où la note était inférieure à 10/20)

Le coefficient du CC repassé est conservé dans le calcul de la note finale de l'UE

En cas de situation contrainte par la covid 19, les épreuves en présentiel seront transformées en épreuves à distance

Année de la Formation/Domaine/Mention : Licence 2 / STS/ STAPS Parcours-type : Entraînement sportif Parcours pédagogique (le cas échéant) : Parcours hybride Responsable de la Formation : Isabelle Guillemain Responsable de l'Année : Sylvie Faure						Code Diplôme : BALSTA1 Code VDI : 108 Code Etape : BAL1EH Code VET : 180				Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 2 Régime Formation Modalité Formation									
Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	remarques	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)										NOMBRE D'HEURES			
						Evaluation initiale					Seconde chance					CM	TD	CM/TD	TP
						Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	si Ecrit Durée	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)	Coef. ou %				
Dimensions et UE de niveau 1																			
Dimension scientifique																			
Anatomie 2		BAEH2U11	UEO	3	1														
						Ecrit	0,3							Ecrit					
						Ecrit	0,3												
						Ecrit	0,4												
Biomécanique 2		BAEH2U12	UEO	2	0,66														
						Ecrit	0,33							Ecrit	0,33				
						Ecrit	0,33												
Histoire 2		BAEHH2U13	UEO	1	0,33														
						Ecrit	0,165							Ecrit	0,165				
						Ecrit	0,165												
Physiologie 2		BAEH2U15	UEO	6	2														
EC1 altitude				1,5		Ecrit	0,5							Ecrit					
EC2 endocrinologie				1		Ecrit	0,33												
EC3 rein				1		Ecrit	0,33												
EC4 digestion				1		Ecrit	0,34												
EC5 bioénergétique				1,5		Ecrit	0,5												
Sociologie 2		BAEH2U17	UEO	3	1														
						Ecrit	0,5							Ecrit	0,5				
						Ecrit	0,5												
Psychologie 2		BAEH2U16	UEO	6	2														
EC1 relations interpersonnelles 2				1,5		Ecrit	0,5							Ecrit					
EC2 techniques d'optimisation de la performance1				4,5		Ecrit	0,5												
						Ecrit	0,4												
						Ecrit	0,6												
Neurosciences 2		BAEH2U14	UEO	3	1														
						Ecrit	0,25												
						Ecrit	0,25							Ecrit					
						Ecrit	0,5												
Dimension pré-professionnelle et transversale																			
Etude du milieu professionnel de l'entrainement (EMPE)		BAEH2U24	UEO	4	1,34														
						Ecrit	0,402							Ecrit					
						Ecrit	0,402												
						Ecrit	0,536												
Dimension technologique																			
Approche Technologique de l'Intervention et Apprentissage (ATI-A)		BAEH2U31	UEO	9	3														
EC1 Intervention				3		Ecrit	0,5							Ecrit					
						Ecrit	0,5												
EC2 Apprentissage moteur				6		Ecrit	0,66												
						Ecrit	1,34												
Technologie de la condition physique (composante Force)		BAEH2U36	UEO	3	1														
						Ecrit	0,3							Ecrit					
						Ecrit	0,4												
						Pratique	0,3												
Technologie de la condition physique (composante Energétique)		BAEH2U37	UEO	3	1														
						Ecrit	0,3							Ecrit					
						Ecrit	0,4												
						Pratique	0,3												
Technologie de la condition physique (composante psychotonique)		BAEH2U38	UEO	3	1														
						Ecrit	0,3							Ecrit					

						Ecrit	0,4															
						Pratique	0,3															
Technologie de l'intervention en APSA de polyvalence (1 APSA à choisir pour un total de 3 ECTS)		BAEH2U32	UEX	3	1																	
Intervention en sports en milieu naturel niveau 1		BAEH2C01		3	1	Ecrit	0,3							Ecrit								
						Ecrit	0,4															
						Pratique	0,3															
Intervention en sports duels niveau 1		BAEH2C02		3	1	Ecrit	0,3							Ecrit								
						Ecrit	0,4															
						Pratique	0,3															
Intervention en sports collectifs niveau 1		BAEH2C03		3	1	Ecrit	0,3							Ecrit								
						Ecrit	0,4															
						Pratique	0,3															
Intervention en sports mesurés niveau 1		BAEH2C04		3	1	Ecrit	0,3							Ecrit								
						Ecrit	0,4															
						Pratique	0,3															
Intervention en sports appréciés niveau 1		BAEH2C05		3	1	Ecrit	0,3							Ecrit								
						Ecrit	0,4															
						Pratique	0,3															
Technologie de l'intervention en spécialité sportive niveau 1		BAEH2U33		5	1,66																	
EC1 intervention en spécialité sportive				3	1	Ecrit	0,3							Ecrit								
						Ecrit	0,3															
						Ecrit	0,4															
EC2 stage d'intervention				2	0,66	Quitus								Quitus								
Technologie de l'intervention en spécialité sportive niveau 2		BAEH2U34		3	1																	
						Ecrit	0,3							Ecrit								
						Ecrit	0,3															
						Ecrit	0,4															
Technologie d'une spécialité sportive niveau 2		BAEH2U35		3	1																	
						Ecrit	0,3							Ecrit								
						Ecrit	0,4															
						Pratique	0,3															
		Total ECTS / Semestre		60	Total Nbre d'heures															0,00	0,00	0,00

Commentaire : dans le cadre de l'ECI :

L'étudiant peut demander à repasser en seconde chance un des CC de l'UE non acquise (un seul par UE)

- soit celui où il a obtenu la moins bonne note

- soit celui qui a le plus fort coefficient (dans la mesure où la note était inférieure à 10/20)

Le coefficient du CC repassé est conservé dans le calcul de la note finale de l'UE

En cas de situation contrainte par la covid 19, les épreuves en présentiel seront transformées en épreuves à distance

[illegible]

						Ecrit	0,3											
Optimisation des facteurs de la performance dans une spécialité sportive		BAEH2U41	UEO	4	1,34													
						Ecrit	0,402						Ecrit					
						Ecrit	0,536											
						Pratique	0,402											
Total ECTS / Semestre				60	Total Nbre d'heures													

Commentaire : dans le cadre de l'ECI :

- L'étudiant peut demander à repasser en seconde chance un des CC de l'UE non acquise (un seul par UE)
- soit celui où il a obtenu la moins bonne note
- soit celui qui a le plus fort coefficient (dans la mesure où la note était inférieure à 10/20)
- Le coefficient du CC repassé est conservé dans le calcul de la note finale de l'UE

En cas de situation contrainte par la covid 19, les épreuves en présentiel seront transformées en épreuves à distance

ANNEXES 6

REGLEMENT DES ETUDES DU SERVICE DES LANGUES (SDL)

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2020 - 2021

SERVICE DES LANGUES :

Régime/ Modalités : *(cocher la ou les cases correspondantes)*

Régime : ☒ formation initiale ☒ formation continue

Modalités : ☒ présentiel ; ☒ enseignement à distance ; ☒ convention

__ alternance : __ contrat de professionnalisation ou __ apprentissage

DIRECTRICE DU SERVICE DES LANGUES : CAROLINE WEST

I – Dispositions générales

Article 1 : Objectifs et compétences de la formation en langues

1.1 - Objectifs de la formation en langues :

Le Service Des Langues (SDL) de l'Université Grenoble Alpes a pour vocation d'offrir une formation en langues aux spécialistes d'autres disciplines. Ces enseignements peuvent être en langue de spécialité, en rapport avec une filière d'enseignement donnée, ou en langue de communication générale. Leur objectif est de favoriser l'apprentissage et l'utilisation des langues étrangères en milieu professionnel et/ou d'accompagner la montée en compétences des étudiants en langue étrangère afin de favoriser leur insertion professionnelle, avec la certification ou valorisation d'un CV langagier, ainsi que de les accompagner dans tout projet de mobilité.

1.2 - Compétences communes à l'ensemble des enseignements :

Tous les enseignements du SDL visent le travail sur les cinq compétences langagières (compréhension et expression orale/écrite et interaction). Des compétences culturelles, artistiques, interculturelles, d'intercompréhension ou spécifiques à la communication professionnelle sont également développées de façon plus spécifique en fonction du cours suivi.

II – Organisation des enseignements

Article 2 : Organisation générale des enseignements

Les formations du SDL se présentent, sous un format standard de 24 heures TD semestrielles incompressibles équivalant à 3 ECTS. D'autres formats, notamment dans les cours maquette sont possibles (cf: maquette de formation).

Le SDL propose des formules alternatives (cours hybrides, à distance, cours Intensifs, formation en autonomie guidée, formation en Autonomie Tutorée, Apprentissage en Autonomie Validant).

La formation se décline en deux grands volets : la "langue de spécialité" (langue obligatoire dont l'enseignement est lié à celui de la filière des études) et/ou la "langue à choix" (ou langue à usage général dont le choix n'est pas déterminé par la maquette de formation, avec une entrée LVE ou ETC).

2.1 - Enseignements de langue de spécialité :

Les enseignements de spécialité se structurent par filières et années d'études. L'enseignement de langue de spécialité est obligatoire, sauf si les étudiants ont obtenu la validation des acquis en langue vivante étrangère de spécialité selon les modalités spécifiées dans l'article 3.

Les enseignements de langue de spécialité sont adossés au CECRL conformément aux objectifs de la langue de spécialité. En fin de Master, les étudiants ont la possibilité de voir reconnue sur leur relevé de notes la validation des compétences ciblées au niveau B2.

L'organisation des formations et l'affectation à des groupes, ainsi que l'intégration dans un parcours de soutien, s'effectuent suite à la passation d'un test de positionnement.

2.2 - Enseignements de langue à choix :

Ont accès à ces enseignements les étudiants qui ont une langue à choix dans leur maquette (avec une entrée LVE ou ETC) ainsi que les étudiants qui ont obtenu la validation des acquis en langue vivante étrangère de spécialité selon les modalités spécifiées dans l'article 3.

L'apprentissage d'une langue se construisant dans la durée, il est recommandé de suivre la même langue tout au long d'un cycle Licence, Master.

Les enseignements de "langue à choix" se structurent par niveau de langue, d'une manière plus ou moins fine en fonction du type de cours.

À leur arrivée au SDL, et avant leur inscription, tous les étudiants doivent passer un test de positionnement (une fois en Licence et une fois en Master), à moins qu'ils ne choisissent de débiter une langue. L'accès à tous les enseignements est soumis aux prérequis de langue affichés selon les niveaux du CECRL acquis ou en cours d'acquisition (cf. catalogue de formation sur le site du SDL). À partir du niveau A2 acquis, l'étudiant aura le choix entre les enseignements de type "parcours suivi" (progression annuelle et suivi par niveaux et/ou sous-niveaux du CECRL) et une offre thématique semestrielle, en fonction de ses objectifs, ses intérêts ou les possibilités offertes par la maquette de formation. Les cours de l'offre thématique qui ne sont pas déclinés en plusieurs niveaux ne pourront être choisis qu'une seule fois (exception Atelier Théâtre).

Les changements de langue ou d'UE de langue sont autorisés jusqu'à la troisième séance de cours, en fonction des places disponibles. Au-delà de cette date une demande justifiée doit être adressée au DETU, qui l'examine en concertation avec le coordinateur de la langue et les enseignants concernés.

Article 3 : validation des acquis en langue vivante étrangère (langue à choix) :

Au moment de l'inscription (obligatoire), tout étudiant natif ou disposant d'une certification officielle de niveau C1 dans l'une des langues enseignées au SDL pourra solliciter la validation des acquis en langue pour cet enseignement. La demande de validation doit être adressée à la scolarité du SDL avant la fin de la troisième semaine de cours. Une commission composée du coordinateur de la langue concernée, du Directeur des Etudes et de la Direction du SDL examinera la recevabilité des certifications présentées ainsi que l'expérience professionnelle en langue étrangère nécessaire à la validation des UE de langue de spécialité afin d'accorder ou refuser celle-ci sur avis motivé. La validation des crédits correspondant à la LVE dans les maquettes se fait sans attribution de notes. L'UE acquise par validation est neutralisée pour le calcul de la moyenne à chaque semestre.

Pour les cours de langue de spécialité, se référer au Règlement des Etudes de la composante.

Lorsqu'une dispense est accordée pour un enseignement de langue obligatoire ou langue de spécialité au SDL, l'étudiant concerné a la possibilité de suivre un autre enseignement (sous réserve de l'accord de sa composante) dans la langue de son choix sans que des frais d'inscription lui soient demandés.

III – Contrôle des connaissances

Article 4 : Modalités de contrôles

4.1 - Les modalités de contrôle (Se reporter au Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances)

Le mode d'évaluation adopté par le SDL est le Contrôle Continu, selon des modalités légèrement différentes en fonction du type de cours. Seuls les enseignements de langue dispensés en anglais de spécialité font l'objet d'un examen terminal (ET).

4.2 - Assiduité aux enseignements pour les langues à choix.

La présence en cours est obligatoire et aucune dispense d'assiduité n'est accordée en dehors des cas spécifiés à l'article 3

Toute absence en cours doit être justifiée auprès de la gestionnaire de scolarité qui fait état des documents justificatifs des 3 absences autorisées à l'enseignant.

A compter de la 3^{ème} absence non justifiée la note obtenue au semestre est diminuée de 25%.

Article 5 : Validation, progression

5.1 – Règle générale d'obtention d'une UE Langue

UE

L'UE Langue est obtenue avec une moyenne de 10/20.

5.2 – Règles de progression dans le niveau supérieur (langue à choix)

Afin d'accéder à un cours de niveau de langue supérieur, le niveau de langue immédiatement inférieur doit être validé :

- soit par le résultat du test de positionnement
- soit par l'obtention d'une note de 10/20 à l'enseignement de langue suivi sur 2 semestres (48h).

IV- Examens

Article 6 : Modalités d'examen

6.1 – Modalités d'examen

Organisation d'examen	Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage. Attention : une seule session de rattrapage est organisée pour les deux semestres.
-----------------------	---

6.2 – Absences aux examens

En cas d'absence de l'étudiant, les examens ne donnent pas lieu à rattrapage au cours d'une même session.

Absence aux Contrôles Continus (CC)	- Les étudiants en absence injustifiée (ABI) à une épreuve de Contrôle Continu (CC) sont considérés comme défaillants. - En cas d'absence justifiée (ABJ) lors des contrôles continus, une épreuve de rattrapage est proposée aux étudiants, dans la mesure du possible. S'il n'est pas possible de proposer une épreuve de rattrapage, le choix est donné aux responsables de langue soit d'affecter un zéro à l'épreuve de contrôle continu, soit de neutraliser la note.
Absence aux Examens Terminaux (ET)	Seuls les enseignements de langue dispensés en anglais de spécialité font l'objet d'un examen terminal (ET). - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'Epreuve Terminale (ET). - Les étudiants en absence justifiée (ABJ) en première session ou lors de la session de rattrapage se voient attribuer la note zéro à l'ET.

6-3 - Adaptation des modalités d'évaluation dans des circonstances exceptionnelles

Conformément à l'article 14 de l'Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master : « Lorsqu'ils sont confrontés à des situations exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, les établissements peuvent adapter les modalités d'évaluation en garantissant la qualité des diplômes délivrés, notamment en recourant aux usages du numérique. »

Ces modifications de MCCC doivent faire l'objet d'un vote en CFVU.

Intervalle entre les 2 sessions	La date de la session de rattrapage est définie en tenant compte des dates de publication des résultats de session 1 des composantes de l'UGA et, dans la mesure du possible, du délai de quinze jours, après publication des résultats.
---------------------------------	--

Report de note de la session 1 en session 2	La note de 2 ^{ème} session remplace celle de 1 ^{ère} session même si celle-ci est inférieure à la note de session 1. En Licence et Master STS la note de 2 ^{ème} session remplace seulement la note d'épreuve terminale.
---	---

V- Résultats

Article 8- Jury :

La note finale obtenue par l'étudiant, à l'issue de chaque semestre, est communiquée aux composantes.

Les résultats sont communiqués aux étudiants après validation par les jurys de composantes.

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.
L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

Périodes de réunion des jurys de semestre : Elles sont définies au sein des RDE des formations suivies par les étudiants.

Article 9 : Communication des résultats :

Les résultats sont accessibles sur l'Intranet étudiant.

Article 10 : Redoublement

Redoublement

L'étudiant n'ayant pas validé l'UE Langue (note<10/20) redouble dans le même niveau, y compris s'il a validé son année de formation.

VI- Dispositions diverses

Article 11 : Dispositions pour les publics à besoins spécifiques

Des **aménagements** dans l'organisation et le déroulement des études sont mis en place selon les spécificités de la formation et les possibilités de l'équipe pédagogique pour les publics suivants :

- Etudiants engagés dans plusieurs cursus
- Sportifs de haut niveau (cf. Charte du sport de haut niveau)
- Artistes de haut niveau
- Etudiants en situation de handicap
- Chargés de famille, étudiantes enceintes
- Réserve citoyenne de l'éducation nationale

Ces aménagements seront précisés dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante.

Article 12 : Discipline générale

Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés.
Seule la section disciplinaire est compétente pour prononcer des sanctions à l'égard des étudiants

Attitude irrespectueuse, fraude aux examens et à l'inscription :
Une procédure disciplinaire est mise en œuvre par le Président de l'université.
Au terme de la procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.

Offre de formation en langues						Date approbation bureau pédagogique : 23/10/2020													
Directrice du Service Des Langues : Caroline WEST						Date approbation CFVU : Formation Initiale/Formation Continue Présentiel													
Intitulé des enseignements	Cours mutualisé	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES			
						1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP
						Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %				
SEMESTRE 2																			
LVE et ETC langue à choix																			
Actualité et société						oui	100%						écrit ou oral	100%		24h			
Actualité et société - Cours intensif						oui	100%						écrit ou oral	100%		24h			
Communication professionnelle : la présentation orale						oui	100%						écrit ou oral	100%		24h			
Anglais intensif						oui	100%						écrit ou oral	100%		24h			
Parcours suivi						oui	100%						écrit ou oral	100%		24h			
Apprentissage en autonomie validant						oui	100%						écrit ou oral	100%		24h			
LVE obligatoire STS						voir MCC composantes						voir MCC composantes							
Voir MCCC composantes DLST, STAPS, chimie-bio, IM2AG, Phitem, DSDA (valence)																			

ANNEXE 7

CONSEIL DU SERVICE DES LANGUES

Contexte institutionnel :

Au 1^{er} janvier 2020, la Service des Langues devient une composante, il était depuis 2016 une direction de la DGD formation et vie universitaire (2016-2019).

Dans les statuts du Service des Langues votés lors du Conseil d'Administration de l'UGA le 16 juillet 2020, **l'article 3** relatif à l'organisation du Service Des Langues prévoit que : « Le Service des Langues **est administré par un Conseil** et dirigé par un.e directeur.trice..... ». Par ailleurs, **l'article 4** : relatif à la composition du Conseil du Service Des langues prévoit aussi que parmi les membres élus il y ait : « Deux représentant.e.s étudiants élu.e.s par la CFVU parmi les représentant.e.s étudiants de la CFVU **soit 2 représentant.e.s.** (chaque représentant.e des étudiant.e.s dispose d'un suppléant.e désigné.e selon les mêmes modalités que pour lui.elle.)... »

L'article 10 relatif aux attributions du Conseil du Service Des Langues stipule : ... « En formation restreinte: Le Conseil restreint aux membres élus procède à l'élection du.de la Directeur.trice.... ».

De ce fait, il convient de demander à la CFVU de désigner 2 représentants étudiants (et 2 suppléants) qui siégeront pour 2 ans au Conseil du SDL (cf article 6 des statuts du SDL sur la durée des mandats) car suite aux élections qui auront lieu du 3 au 5 novembre 2020 (cf élections de composantes et CSPM UGA 2020), le SDL souhaite pouvoir tenir un 1^{er} conseil et procéder avant la fin de l'année 2020 à l'élection de son.sa directeur.trice.

Composition du Conseil du Service des Langues (SDL) :

Le Conseil du Service des Langues (SDL) est composé de 22 membres qui se répartissent en 14 membres élu.e.s, 7 membres de droit (sachant que le nombre de membres du Conseil est augmenté d'une unité lorsque le.la Directeur.trice est choisi.e en dehors du Conseil), les 14 membres élus sont :

- 2 enseignants représentant les enseignants-chercheurs (élus pour 4 ans)
- 6 enseignants représentant les PRAG, CDI, CDD (élus pour 4 ans)
- 4 personnels représentants des BIATSS (élus pour 4 ans)
- **2 étudiants élus issus de la CFVU (élus pour 2 ans).**

Les 7 membres de droit sont :

- le.la Vice-Président.e formation ou son.a représentant.e, soit un.e représentant.e,
- Les Directeurs.trices de chaque composante à personnalité morale (CAPM) de l'Université Grenoble Alpes (ou leurs représentant.e.s), soit 3 représentant.e.s,
- Les Directeurs.trices de chaque composante sans personnalité morale (CSPM) de l'Université Grenoble Alpes (ou leurs représentant.e.s), soit 3 représentant.e.s,

Présidence :

Le Conseil du SDL est présidé par le.a directeur.rice du SDL.

MODE DE FONCTIONNEMENT :

Le Service des Langues est administré par un Le Conseil du Service Des Langues est l'organe d'administration, il est dirigé par un.e directeur.trice.

Le Conseil élit le.a directeur.trice du Service des Langues pour 5 ans, il se réunit obligatoirement au moins une fois par an en formation plénière (pour voter le budget) et au moins une fois par an en formation restreinte (pour la validation des services d'enseignement).

Il peut être convoqué en séance extraordinaire à la demande du.de la Directeur.trice ou d'un tiers des membres en exercice du Conseil.

L'élection du.de la directeur.trice du SDL se tiendra le plus rapidement possible avant la fin de l'année 2020 après l'élection du Conseil du SDL (3 au 5 novembre 2020).

Attributions :

- **Le Conseil restreint aux membres élus procède à l'élection du.de la Directeur.trice.**
- Le Conseil du SDL Le Conseil émet des avis en matière de politique des langues au sein de l'UGA dans le respect des axes stratégiques de l'UGA.
- Le Conseil établit les missions du SDL et veille à leur mise en application.
- Le Conseil approuve le rapport d'activité présenté par le.a Directeur.trice.
- Le Conseil vote le budget prévisionnel de la composante, le budget est exécutoire après approbation par le Conseil d'Administration de l'Université.
- Le Conseil se prononce sur les tarifs des prestations d'activités du Service.
- Le Conseil se prononce sur les besoins en ressources humaines et transmet ses demandes à l'ensemble des directions des composantes concernées.
- Le Conseil valide les profils de postes enseignant et IATS, il examine et classe les demandes de création de postes et les reprofilages de postes vacants conformément aux procédures élaborées par le Conseil d'Administration.
- Le Conseil élabore et transmet aux Conseils compétents de l'université toute demande de création de diplôme concernant les enseignements ou certifications dont la composante a la responsabilité.
- Le Conseil valide la nomination des Directeurs.trices composant le Bureau Pédagogique et proposés par le.la Directeur.trice du Service Des Langues. (Les attributions et le fonctionnement du Bureau Pédagogique du Service Des Langues seront précisés dans le règlement intérieur).

- Pour chaque Directeur.trice, le Conseil vote les heures de responsabilités et décharges dans le respect du référentiel de l'UGA.
- Le Conseil se réunit en formation restreinte aux seuls représentant.e.s des enseignants-chercheurs.euse.s et enseignant.e.s de la composante, d'un rang au moins égal à celui de la catégorie concernée, pour émettre un avis sur :
 - les questions individuelles, notamment celles relatives à l'affectation, à la carrière ainsi qu'au versement de primes,
 - les demandes de détachement, délégation, mise en disponibilité, congé pour recherche et conversion
 - Le Conseil valide les fiches de mission de chaque Directeur.trice et approuve leur rapport d'activité annuel.
- Le Conseil adopte le règlement intérieur du Service Des Langues par vote à la majorité simple de ses membres.
- Le Conseil se réunit en formation restreinte aux seuls représentant.e.s des enseignants-chercheurs.euses. et enseignant.e.s de la composante, d'un rang au moins égal à celui de la catégorie concernée, pour émettre un avis sur :
 - les questions individuelles, notamment celles relatives à l'affectation, à la carrière ainsi qu'au versement de primes,
 - les demandes de détachement, délégation, mise en disponibilité, congé pour recherche et conversion thématiques ainsi que les promotions.
 - Le Conseil de composante se réunit en formation restreinte aux seuls représentant.e.s des enseignant.e.s (hors I.A.T.S) pour traiter des services d'enseignement.